Un beau voyage... assuré !
CROIX BLEUE CANASSURANCE
Un plus dans votre vie.
(514) 286-8403

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

SKI-VOILE
OBERSON
Laval • Pointe-Claire • St-Sauveur • Cowansville • Repentigny • Granby • St-Jean • Gatineau • Montréal • Centre ville • Greenfield Park • Sherbrooke

Aujourd'hui: Nuageux, venteux, pluie occasionnelle
Minimum 0° Maximum 6°
Demain: Nuageux, venteux, quelques averses DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, MERCREDI 4 AVRIL 1990 106e ANNÉE Nº 163 104 ~~86~~ PAGES, 8 CAHIERS

Hors de la zone metropolitaine: 45 cents
Îles de La Madeleine: 1.00
Ailleurs au Québec: 50 cents
35¢

Aujourd'hui



S 10 OXYGÈNE

L'été n'est plus bien loin, et *Oxygène* pense déjà aux plaisirs qu'offre l'eau-vive (le «rafting»), et a ses défis.

B1 POLLUTION

Le projet de loi sur la salubrité de l'air adopté par le Sénat américain hier aura des retombées directes au Canada.

D1 MARKETING

Avec l'audimètre et la carte NEDS, la firme Nielsen pourra bientôt tout savoir sur les consommateurs: Big Brother vous regarde.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D9 à D17
marchandises D17, D18
emplois ..... D18 à D20, E2, E3
automobiles ..... E3 à E5
propositions d'affaires D8
Arts et spectacles
informations ..... B4 à B8
horaires B7, B8
Alim./Consom. ..... C1 à C6
Bandes dessinées D12
Bridge E5
Carrières et prof. ..... C7 à C9
Décès E6
Économie ..... D1 à D8
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? ... D9
Feuilleton D11
Horoscope D10
Le monde E1, E8
Mots croisés D18
«Mot mystère» D19
Télévision B5
Tribune libre B2
TABLOÏD SPORTS
Ronald King 5
Mots croisés 14

GRIPD



Une firme enquêtera sur chacun des 340 000 assistés sociaux

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La Commission d'accès à l'information condamne cette décision de Québec

Tous les assistés sociaux du Québec feront l'objet d'une enquête systématique réalisée par une firme privée spécialisée dans la cueillette de renseignements. Cette décision récente du gouvernement est sévèrement critiquée toutefois par la Commission d'accès à l'information du Québec.

Dans un avis adressé à la fin de janvier au ministre responsable de l'aide sociale, André Bourbeau, et dont *La Presse* a pris connaissance, la Commission s'élève sans détour contre la décision du ministère de confier à une firme montréalaise, Acrofax, le mandat de colliger des informations précises sur les bénéficiaires des 340 000 chèques mensuels accordés par le ministère de la Sécurité du revenu.

Le mandat confié à Acrofax, «une enquête systématique faite à l'insu des principaux intéressés», est une invasion injustifiée de la vie privée des personnes les plus démunies de la société, condamne sans hésitation la Commission.

«Théoriquement, on peut viser tous les bénéficiaires, et ce qui nous inquiète terriblement, c'est la création de banques de données sur ces personnes sans même qu'il y ait présomption de fraude», a expliqué à *La Presse* Jacques O'Bready, président de la Commission d'accès. «On allume le feu jaune», d'expliquer M. O'Bready, puisque de toute façon, son organisme n'a pas le pouvoir de bloquer la décision du gouvernement.

Le type de renseignements que devra dénicher Acrofax est très délicat, estime M. O'Bready. À partir de témoignages de tiers, on s'informera des adresses passées du bénéficiaire, de ses anciens employeurs, des jugements prononcés contre lui, de l'état de son crédit, actuel et passé. Acrofax pourra aussi enquêter sur le conjoint, auprès de son employeur par exemple.

Au cabinet du ministre Bourbeau, on reconnait l'existence d'une telle entente avec Acrofax. Le porte-parole du ministre, Manon Chevalier, précise toutefois que seuls deux types d'agents d'aide sociale auront accès à ces données confidentielles — ceux qui sont chargés d'enquêter sur les fraudes et ceux qui ont à vérifier la solvabilité d'un ex-assisté social dont on attend un remboursement de prestations.

Pour la critique péquiste dans le dossier de l'aide sociale, Louise Harel, la mesure instaurée par le ministre Bourbeau est carrément inqualifiable. «Imaginez le tollé si on déclenchait le même type

VOIR FIRME EN A 2

Le Canadien deuxième favori pour remporter la Coupe Stanley

Surprise: le Canadien est le deuxième favori pour remporter la Coupe Stanley. Au fait, seuls les Flames de Calgary ont plus de chances (19,2 p. cent) que le Canadien (12,4 p. cent) de mettre la main sur le précieux trophée. En pages 2 et 4 du Cahier Sport, Alain Bonnier, de la Société informatique BIT, nous explique pourquoi. Les premiers matches, tous disputés entre les équipes de la Conférence Clarence-Campbell, commencent ce soir à Toronto, Minnesota, Chicago et Calgary. □

Picotte met son poste en jeu

Lutte à finir entre Québec et les municipalités

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre des Affaires municipales, Yvon Picotte, a dénoncé sans détour la stratégie de son gouvernement consistant à modifier unilatéralement le pacte fiscal conclu en 1980 avec les municipalités, pour leur refiler une facture dont on ne sait plus si elle atteindra les 320 millions $ ou même 1,4 milliard $ de plus.

Le ministre met même son poste en jeu, indiquant que s'il n'obtenait pas du conseil des ministres le mandat de discuter franchement avec les représentants des municipalités des modifications que le gouvernement veut apporter au pacte fiscal et des responsabilités qu'il veut leur transférer, il en viendrait peut-être à «demander au premier ministre de m'affecter à autre chose».

Lutte à finir

La bataille engagée par les regroupements de municipalités à la suite de la décision du gouvernement d'élargir le champ de taxation municipale aux commissions scolaires, pour leur permettre de récupérer 320 millions $, a pris l'allure d'une lutte à finir et même d'un coup de force, hier à Québec, où l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dévoilé un train de mesures qui auront pour effet immédiat de bloquer tous les rouages de la concertation entre le monde municipal et le gouvernement.

Une vaste campagne sera également entreprise pour sensibiliser les contribuables à l'impact des projets gouvernementaux sur leurs comptes de taxes. «Les locataires, tout comme les propriétaires, devront en faire les frais», a

VOIR PICOTTE EN A 2

LES PRINCES DU GRAND SÉMINAIRE



Dans le cadre des festivités de son 150e anniversaire, le Grand Séminaire de Montréal recevait hier ses quatre plus illustres anciens: les cardinaux Édouard Gagnon, Paul Grégoire, G. Emmet Carter et Paul-Émile Léger. Au centre, le nouvel archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte.

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Quatre cardinaux retrouvent leur «alma mater»

JULES BÉLIVEAU

Les quatre cardinaux de l'Église catholique issus du Grand Séminaire de Montréal ont retrouvé avec autant de joie que d'émotion, hier, leur vieille «alma mater».

Cette rencontre, à laquelle ont participé plusieurs évêques, quelques centaines de prêtres et les séminaristes actuels de la vénérable institution de la rue Sherbrooke, a eu lieu dans le cadre des festivités du 150e anniversaire de fondation du Grand Séminaire de Montréal.

Interrogés au nom de toutes les personnes présentes par l'abbé Marcel Brisebois, qui s'est présenté lui-même comme «un produit du Grand Séminaire», les cardinaux Paul-Émile Léger, G. Emmett Carter, Paul Grégoire et Édouard Gagnon ont exprimé leur profond attachement pour la maison sulpicienne et montréalaise à laquelle ils doivent leur formation presbytérale.

«Je dois dire que ce retour au Séminaire dans les circonstances actuelles, a indiqué le cardinal Léger, me permet de découvrir ce qu'il y avait de précieux, ce qu'il y avait de vrai dans la formation qui nous a été donnée ici il y a plus de 50 ans. Ce Séminaire, je l'ai aimé, j'ai aimé toutes ses pierres, je les baiserais volontiers en signe de respect. Car pour moi, le Séminaire a été un peu ce que fut le temple de Jérusalem pour les prophètes comme Samuel. C'est-à-dire que le Séminaire m'a fait découvrir Dieu.»

Le cardinal Carter, archevêque émérite de Toronto, a fait allusion pour sa part au lourd

• Cahier F: les 150 ans du Grand Séminaire

VOIR CARDINAUX EN A 2

Les Cris veulent empêcher Hydro de construire la «Baie James 2»

ANDRÉ NOËL

Le Grand Conseil des Cris du Québec a déposé une demande d'injonction permanente, hier, pour empêcher Hydro-Québec de construire le complexe hydro-électrique Grande Baleine, première étape de la reprise des travaux dans le nord québécois.

«Nous n'avons jamais cédé nos droits ancestraux dans le nord», a déclaré le Grand chef Matthew Coon Come, en faisant allusion à la signature de la Convention de la Baie James en 1975. «Nous serions des traitres à nos ancêtres si nous ne combattions pas le projet.»

«Nous avons consenti seulement à la construction du complexe La Grande (en 1975) et à aucun autre projet, a-t-il ajouté. Notre demande d'injonction a pour but d'empêcher Hydro-Québec de causer d'autres dommages à l'environnement physique et humain, et aux ressources du territoire traditionnel des Cris.»

La requête en injonction, déposée à la Cour supérieure du Québec, s'en prend aussi au gouvernement québécois et au gouvernement fédéral. Ce dernier est accusé de ne pas avoir respecté ses obligations environnementales envers les Cris: voilà plus d'un an qu'il aurait dû entreprendre des études d'impact sur le projet de Grande Baleine, a dit M. Coon Come.

Le projet de Grande Baleine, dont le coût prévu est de 7,2 milliards $, est le projet le plus immédiat de la deuxième phase des travaux d'Hydro-Québec dans le nord québécois, communément appelé la Baie James 2. Il touche une région située au nord de la Baie James, d'une superficie de 3 000 kilomètres carrés selon Hydro-Québec.

Dans son dernier plan de développement, Hydro-Québec indique qu'elle a l'intention de mettre le complexe en service entre 1998 et l'an 2000. Il aurait une puissance installée de 3060 mégawatts et comprendrait deux lignes de transmission à 735 kV

VOIR CRIS EN A 2

La loi 178 a provoqué la vague anti-francophone, selon D'Iberville Fortier

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, a minimisé hier l'importance de la vague anti-francophone qui a balayé l'Ontario au cours des derniers mois, estimant qu'il s'agit d'un phénomène plutôt régional et assez passager.

Il est d'avis que cette crise a notamment été provoquée par la loi 178 sur l'affichage au Québec et par le «climat d'incertitude et de contestation qui s'est établi au sujet de l'accord du lac Meech».

«Les Québécois francophones, dit-il, doivent songer au prix a payer pour la loi 178: la perte d'une part importante de la bonne volonté des anglophones du Québec et du Canada à leur endroit.» Il avait déclaré il y a deux ans que cette loi humiliait la minorité anglophone de la province, ce qui avait provoqué un tollé.

Présentant son rapport an-

VOIR LOI EN A 2

À PARTIR DE:
PARIS 399$
VOL ALLER-RETOUR
NATIONAIR 747
FLORIDE
FORT-LAUDERDALE
199$ VOL ALLER-RETOUR TAXES EN SUS
DÉPARTS EN AVRIL
PERMIS DU QUÉBEC
NOUVELLES FRONTIÈRES
288-4800
800 EST BOUL. DE MAISONNEUVE (MÉTRO BERRI)

SUITE DE LA UNE

FIRME

Une firme enquêtera sur chacun des 340000 assistés sociaux

d'enquête automatique pour l'ensemble des contribuables qui traitent avec le ministère du Revenu. Pourquoi traiter différemment les assistés sociaux?» a lancé la député de Hochelaga-Maisonneuve.

Dans son mémoire, la Commission d'accès se dit bien consciente qu'elle ne peut interdire formellement ce type d'activité en vertu de la loi, mais elle estime de son devoir de souligner que certaines d'entre elles peuvent constituer une atteinte à la vie privée, note l'avis obtenu par *La Presse* et auquel n'a pas répondu le ministre Bourbeau.

«Le ministère a peut-être raison de vouloir protéger les fonds publics, poursuit-on, mais bien au-delà de ces considérations de gestion, les conséquences d'une telle atteinte à la vie privée des gens préoccupent vivement la commission, d'autant plus qu'il s'agit de renseignements très délicats portant sur les personnes les plus démunies de la société.»

Aussi la commission estime-t-elle qu'une telle activité va à l'encontre de l'article 5 de la Charte des droits et libertés, qui accorde à toute personne le droit au respect de sa vie privée.

Même s'il aura accès à toutes les données sur ordinateur, le ministère s'engage à limiter «pour le moment» ses demandes aux opérations d'enquête — une promesse que juge beaucoup trop vague la commission.

Coupures: 70000 persones

Cette opération est déclenchée au moment où 70000 asssités sociaux sont susceptibles d'enregistrer des réductions de prestations, à compter d'août prochain, au moment de l'application de la réforme de l'aide sociale.

«Les prestataires devront alors agir s'ils veulent éviter une baisse de prestations: ceux qui sont aptes au travail devront s'inscrire à des stages, accepter un travail que nous leur proposerons ou se chercher un emploi», a déclaré hier M. Bourbeau, qui a par ailleurs confirmé les informations publiées par *La Presse* voulant que plusieurs fonctionnaires de l'aide sociale craignent une réaction agressive des bénéficiaires qui verront leurs chèques réduits à compter d'août. Ces mêmes fonctionnaires jugeaient impossible il y a un an cette réforme, qui est pourtant bien avancée, a-t-il toutefois rappelé.

M. Bourbeau dit ne pas avoir de chiffres précis sur le nombre de bénéficiaires qui verront leur chèque amputé le 1er août. Un calcul simple permet toutefois d'établir qu'au moins 70000 personnes tomberont dans cette catégorie. En décembre dernier, 35000 personnes bénéficiaient des «droits acquis», c'est-à-dire que leur dossier révisé indiquait que l'ancien régime leur était plus avantageux. Il s'agissait de 23 p. cent des 149000 dossiers alors «convertis». Comme le nombre total des dossiers est de plus du double, on peut estimer à 70000 le nombre des personnes qui étaient avantagées par l'ancienne loi, un calcul que l'on corrobore — faute de chiffres précis — au cabinet du ministre. Selon des fonctionnaires, le cas type du bénéficiaire coupé est un individu de plus de 30 ans qui refusera de participer aux stages. Il verra son chèque passer de 517$ à 450$ environ s'il partage son logement avec quelqu'un d'autre.

À *La Presse* hier, M. Bourbeau a toutefois indiqué qu'on prévoyait qu'en août, quelque 15000 bénéficiaires de plus seraient inscrits aux stages de formation — il sont actuellement 39000 — ce qui diminuera d'autant le nombre de ceux dont le chèque sera réduit. Par le passé, environ 20 p. cent des assistés sociaux acceptaient des stages en milieu de travail. «Maintenant, on prévoit un taux un peu inférieur, parce que l'incitation financière à la participation est moins grande avec la réforme. Il y a des pays comme la Suède qui coupent l'aide sociale à ceux qui refusent un emploi; nous, nous avons une pénalité de 100$», d'expliquer M. Bourbeau.

Québec réfléchit aussi à une réallocation de ses efforts à travers les 128 Centres Travail-Québec (bureaux d'aide sociale) de la province — 34 de ces bureaux ont moins de 1500 bénéficiaires et on pourrait songer dans ces cas à des points de service qui nécessiteraient moins de personnel.

Déjà, il faut prévoir que les 300 occasionnels supplémentaires embauchés pour l'année de transition de la réforme de l'aide sociale seront mis à pied, selon M. Bourbeau. □

PICOTTE

Picotte met son poste en jeu

dit Camille Rouillard, président de l'UMQ et maire de Valcourt.

Qualifiant le geste du gouvernement de «hold-up contre les Québécois, propriétaires et locataires», de «coup de la Brink's à l'envers, avec un camion qui ne contient que des factures et des responsabilités», et de «la pire dégueulasserie jamais vue en 30 ans de vie politique», M. Rouillard a annoncé le retrait de son organisme de tout comité ou table de concertation avec le gouvernement du Québec, comme *La Presse* le révélait hier.

Furieux, M. Rouillard, flanqué du maire de Charlesbourg et vice-président de l'UMQ, Frank Mercier, a déclaré que ces mesures devront être appuyées par l'assemblée générale de ses membres, en fin de semaine prochaine, et qu'il n'était pas question d'attendre le dépôt du prochain budget Levesque avant de les appliquer.

L'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ, 1300 municipalités) tiendra de son côté une réunion d'urgence de son comité exécutif vendredi, et de son conseil d'administration le 19 avril, afin d'adopter une stratégie qui sera soumise aux membres. Cet organisme s'apprête à emboiter le pas à l'UMQ et il s'est déjà retiré de deux comités, le premier étant la table de concertation sur l'habitation, lundi.

Pour suspendre les pressions qui seront engagées, M. Rouillard exige rien de moins qu'un engagement écrit du premier ministre Bourassa de négocier le nouveau pacte fiscal et le transfert des responsabilités qui s'ensuivent.

Picotte

Si l'UMQ attache plus ou moins d'importance à la porte ouverte, la semaine dernière, par le premier ministre Bourassa qui avait laissé entendre que le budget comporterait certaines mesures adoucissantes, la situation est différente pour le ministre Picotte qui voit dans ce propos un engagement de son chef.

M. Picotte, à son arrivée au caucus de son parti, hier au Parlement, ne s'est pas caché pour avouer que la situation était «fort agaçante» pour lui.

— Qu'est-ce qui vous agace? lui a-t-on demandé.

— Le fait que nous ne soyons pas assis à la table avec les unions municipales pour discuter du changement du pacte fiscal. Moi, je n'ai pas d'objection à ce qu'on change le pacte fiscal, si c'est la volonté du gouvernement, mais cela doit être discuté avec nos partenaires et c'est ce que j'ai toujours fait dans le passé, quand j'étais ministre aux Loisirs.

— Avez-vous l'impression d'être tassé dans le coin dans cette histoire?

— Pas nécessairement. Il y a des choses qu'il faut que mes collègues comprennent. Tout ça doit se faire autour d'une table, en discussion avec nos partenaires (les municipalités), de répondre le ministre.

«On ne peut demander à nos partenaires d'être là pour payer les factures et leur demander de ne pas y être quand il s'agit de changer les objectifs», d'enchainer M. Picotte, député de Maskinongé élu sans interruption depuis 1973.

S'en remettant à cette ouverture faite par le premier ministre, il ajoute: «Tant qu'il y aura cette possibilité, je suis disponible pour discuter avec les municipalités.» Pour lui, il est possible d'accomplir beaucoup de choses d'ici à deux mois et demi, soit d'ici à ce que soient normalement envoyés les comptes de taxe scolaire.

Le ministre Picotte reconnait avoir participé à des discussions avec les municipalités, concernant un effort financier de 75 millions$ qui leur était demandé, ce avec quoi il était d'accord. «On m'a assi parlé de discuter avec les unions de municipalités pour aller chercher 100 millions$ additionnels$. J'ai participé à des pourparlers relativement à une somme de 175 millions$», précise-t-il.

Manifestement, il ne semble pas avoir pris part à quelque autre stratégie du gouvernement pour faire absorber d'autres coûts par les municipalités, en particulier en matière de transport, comme la réduction de 67 millions$ du budget consacré à la construction de routes régionales et locales.

M. Picotte a également écarté toute responsabilité relativement à un document provenant du ministère des Finances selon lequel le gouvernement Bourassa caresserait, depuis 1987, le projet de transférer aux municipalités des responsabilités dont la valeur représenterait 1,4 milliard$ en dollars de 1990.

«En ce qui concerne ce genre de plan, j'éviterai de commenter un document qui, à mon point de vue, relève du ministère des Finances», a indiqué le ministre des Affaires municipales.

Le mandat sollicité par M. Picotte auprès du conseil des ministres devrait en principe être étudié aujourd'hui, et la réponse devrait suivre rapidement.

«À ce moment, ce n'est pas seulement le ministre des Affaires municipales qui devra négocier avec les représentants des municipalités. Le président du Conseil du trésor et le ministre des Finances devront aussi venir à la table», d'expliquer M. Picotte..

Le président de l'UMQ, quant à lui, estime que «le ministre Picotte a été tenu à l'écart de plusieurs discussions entre certains ministres», et qu'on a discuté dans son dos «des intentions cachées du gouvernement de transférer aux municipalités ses responsabilités en environnement, en entretien des routes, etc.»

L'UMQ, qui regroupe 276 municipalités et 42 municipalités régionales de comté sans compter les communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, en plus de se retirer de toute table de concertation suscitera l'appui de groupes opposés à la taxe foncière scolaire. Chaque municipalité membre sera appelée à proposer un plan d'action pour agir sur son propre terrain. Des conférences de presse seront multipliées pour expliquer la situation, et un budget spécial sera constitué à l'aide d'une cotisation pour financer la guérilla municipale.

Jean Doré et Jacques Parizeau

À Montréal, le maire Jean Doré a déclaré que si le gouvernement du Québec est en train de revoir les règles du jeu de son partenariat avec le monde municipal, il doit le faire avec ses partenaires. «Sans cela, nous serons incapable de remplir les mandats que nous confie la population et que le gouvernement nous demande de remplir», a-t-il dit.

Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, estime enfin qu'on «a placé M. Picotte dans une situation intenable, dangereuse pour lui quant au rôle qu'il joue auprès des municipalités».

En refilant une note de 320 millions$ aux commissions scolaires, c'est l'entente même de 1979 sur la fiscalité municipale et scolaire que le gouvernement libéral renie, soutient M. Parizeau, qui ne s'étonne pas que les municipalités se sentent flouées. □

CRIS

Les Cris veulent empêcher Hydro de construire la «Baie James 2»

afin d'acheminer l'électricité vers le sud.

La semaine dernière, la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, a lié ce projet à la construction de quatre alumineries. Les Cris, eux, lient le projet aux contrats d'exportation d'électricité au Vermont et à l'État de New York.

Le projet comporte le détournement de la Grande rivière de la Baleine, de la Petite rivière de la Baleine, de la rivière Nastapoca et de la rivière Boutin, la création de quatre réservoirs, la construction de digues, de barrages et de trois centrales connues sous les noms de GB-1, GB-2 et GB-3.

«Le projet inondera ou nuira à au moins 12 terrains de trappage et territoires de chasse et plus de 5000 kilomètres carrés de terre et d'eau, incluant les écosystèmes les plus productifs desdits terrains et des bassins hydrographiques de la Grande rivière de la Baleine et de la rivière Boutin», fait valoir la requête en injonction.

Les Cris soutiennent que le complexe aura des impacts néfastes sur le poisson dans les rivières et la Baie d'Hudson, sur les mammifères marins, les oiseaux migrateurs, les eaux navigables, l'accumulation de mercure, la qualité de l'eau, sur le climat et sur la vie traditionnelle des Cris.

«Le projet détruira les vallées, là où se concentrent la végétation et la faune», a déclaré Robbie Dick, chef de la bande de Whapmagoostui, un village situé à l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine.

Environ 500 des 11000 Cris du Québec habitent la région. Quelque 500 Inuit occupent aussi le territoire, mais ils ont décidé, pour l'instant, de ne pas se joindre à la demande d'injonction.

Réactions

La requête en injonction n'a pris personne par surprise, à Ottawa et à Québec, les Cris ayant indiqué depuis longtemps qu'ils prendraient tous les moyens nécessaires pour bloquer les projets d'Hydro-Québec.

«Je peux comprendre la frustration des Cris qui n'ont pas été impliqués dans les négociations (sur les procédures d'évaluation environnementale) entre Québec et Ottawa depuis maintenant près d'un an», a dit le ministre de l'Environnement du Québec, Pierre Paradis.

En 1973, le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure du Québec, avait accordé une injonction interlocutoire aux Cris et réclamé l'arrêt des travaux de construction de la première phase de la Baie James. Mais Hydro-Québec avait rapidement obtenu le renversement de cette décision devant la Cour d'appel.

Les Cris avaient de nouveau perdu en Cour suprême. «Nous avons alors signé la Convention de la Baie James, mais c'était le fusil sur la tempe», a dit l'avocat du Grand Conseil des Cris, Me James O'Reilly.

«Quinze ans plus tard, cependant, on s'aperçoit que les gouvernements n'ont pas respecté la Convention; ils n'ont pas fait ce qu'ils devaient en matière de logement, d'éducation, de santé, de développement économique.

«Quand un des deux signataires d'un contrat ne respecte pas ses engagements, ce contrat ne vaut plus rien. Et c'est ce que nous estimons par rapport à la Convention de la Baie James.»

Aucun traité n'a cédé les terres situées au nord du 48e parrallèle au gouvernement québécois, a ajouté Me O'Reilly. «La Convention de la Baie James reconnait que les peuples autochtones doivent pouvoir y jouir des ressources naturelles. Mais comment trapper sur des territoires inondés?»

Me O'Reilly prévoit que la Cour supérieure pourra entendre la demande d'injonction d'ici l'automne, juste à temps pour empêcher Hydro-Québec de commencer à construire une route entre LG-2 et le futur chantier de Grande Baleine.

Les Cris ont l'intention de harceler Hydro chaque fois que c'est possible, a-t-il ajouté. Cet hiver, ils ont demandé à l'Office national de l'Énergie d'interdire à la société d'État de signer des contrats fermes d'exportation d'électricité aux États-Unis. L'Office doit rendre sa décision ce mois-ci. Si l'Office donne le feu vert à Hydro, les Cris interjetteront appel devant la Cour fédérale, a dit Me O'Reilly.

Les Cris demanderont aussi des injonctions interlocutoires si Hydro-Québec entreprend ses travaux avant d'avoir obtenu les cinq ou six autorisations nécéssaires, a précisé M. Coon Come.

«Nous ne comptons pas seulement sur les tribunaux, a ajouté M. Coon Come... Si les tribunaux n'empêchent pas Hydro de faire les travaux, je ne peux pas assurer que les jeunes Cris ne vont pas prendre d'autres moyens, comme bloquer les routes.» □

CARDINAUX

Quatre cardinaux retrouvent leur «alma mater»

climat politique actuel au Canada pour dire comment il a toujours été bien accueilli au Grand Séminaire de Montréal. «Comme je déplore le genre de choses que l'on voit présentement dans ce pays!» a-t-il dit. Il a poursuivi en soulignant que jamais, au cours des 12 années qu'il a passées au Collège de Montréal et au Grand Séminaire, il ne s'est senti rejeté en raison de sa langue anglaise ou de son origine irlandaise. Et il a ajouté: «En remettant les pieds *ici aujourd'hui, je me sens reçu* exactement comme je l'ai été il y a plus de 50 ans: comme un frère, un ami, un de vous.»

Les cardinaux ont affirmé, parfois avec humour, que pendant leurs années de formation au Grand Séminaire de Montréal, l'idée qu'ils allaient devenir évêques et surtout membres du Sacré Collège ne les a jamais effleurés. «Quand je suis entré au Grand Séminaire, a souligné le cardinal Grégoire, ce n'était certainement pas pour être cardinal. Je voulais être un vrai prêtre, un prêtre du Christ, un prêtre du diocèse de Montréal.»

Quant au cardinal Gagnon, qui assume à Rome la présidence du Conseil pontifical pour la famille, il a rendu hommage à ses anciens professeurs du Grand Séminaire de Montréal en les remerciant pour tout ce qu'ils lui ont enseigné. Il leur a dit sa reconnaissance notamment pour avoir appris d'eux l'importance de la direction spirituelle, de la lecture spirituelle et des visites quotidiennes au Saint Sacrement.

Répondant à une question sur la formation des prêtres aujourd'hui, le cardinal Grégoire a souligné que c'est dans les textes de Vatican II que l'on peut trouver les meilleures réponses. Et après avoir dit toute la confiance que lui inspirent les responsables actuels du Grand Séminaire de Montréal, il a déclaré que les prêtres d'aujourd'hui et de demain doivent «avoir le sens de l'incarnation, de l'insertion dans la culture de l'an 2000.» □

LOI

La loi 178 a provoqué la vague anti-francophone, selon D'Iberville Fortier

nuel pour 1989 au cours d'une conférence de presse, M. Fortier n'a pas cru bon, dans ses remarques préliminaires, de mentionner le nom de Sault Ste. Marie ou de parler de la cinquantaine de municipalités ontariennes qui, depuis 1987, se sont proclamées unilingues anglophones.

Interrogé par les journalistes, M. Fortier a d'abord répondu que cette crise s'était produite au début de 1990 et qu'il ne pouvait la prévoir en préparant son rapport de l'année précédente.

Pressé de questions, il finit par déplorer vivement ces événements «assez scandaleux», s'empressant d'ajouter que la crise a atteint son apogée. Il note aussi la réprobation «assez générale» exprimée par l'opinion publique anglophone, les médias ontariens, certains syndicats et l'ensemble des partis politiques.

Comme tout acte d'intolérance, dit-il également, ces gestes ont causé un certain dommage, «qui peut être réparé par un sens des perspectives». Si le mouvement «devait durer et s'étendre, il faudrait peut-être en réévaluer la gravité et le sérieux».

Il note aussi que son mandat en matière municipale «n'est pas évident» sur le plan légal, tout en admettant qu'il a un rôle à jouer sur le plan moral.

M. Fortier estime qu'il n'y a rien de neuf dans les préjugés exprimés par les municipalités et par des organismes tels l'Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada (APEC). Ils rappellent, selon lui, le siècle dernier.

Il croit aussi qu'il ne faut pas blâmer les populations ontariennes en cause, qui sont souvent mal informées sur les politiques de bilinguisme de leur gouvernement provincial et qui, en ces temps d'incertitude économique, peuvent succomber à la peur et croire les non-sens répandus par l'APEC.

Avant même la crise ontarienne, le climat linguistique au Canada en 1989 était difficile, de dire le Commissaire, à cause du débat sur le lac Meech, la loi 178 et des lois linguistiques de l'Alberta et de la Saskatchewan. «Dans ce climat trouble, parfois survolté, la vie quotidienne des minorités a parfois été pénible».

M. Fortier affirme par ailleurs que le gouvernement conservateur manque de courage en retardant la mise en oeuvre de chapitres importants de la loi de 1988 sur les langues officielles. Il blâme notamment le Bureau du Conseil privé, qui est en quelque sorte le ministère du premier ministre, de ne pas avoir donné le coup de pouce nécessaire. «Si on craint les réactions négatives, ajoute-t-il, on a tort. Il faut avoir le courage d'y faire face». Selon le commissaire, la loi de 1988 n'a eu que peu d'effet dans au moins 80 p. cent des institutions fédérales.

Il note par ailleurs que le nombre de plaintes déposées auprès du Commissariat a augmenté de 25 p. cent en 1989. Phénomène nouveau, des plaintes venant d'Ontariens dénoncent l'existence de services bilingues. Il y en a eu moins provenant des francophones du Québec, «comme si, de dire M. fortier, leur attention s'était portée sur d'autres phénomènes».

M. Fortier révèle sur un autre plan qu'il n'y a que 6 p. cent de francophones à Énergie atomique du Canada. Au Conseil national de recherches, les francophones ne constituent que 15 p. cent des effectifs dans la catégorie «scientifique et professionnelle», et seulement 58,5 p. cent du personnel total de cet organisme à Montréal (71 p. cent au Québec). Le ministère de la Défense et la Gendarmerie royale du Canada traînent toujours de la patte en matière de langues officielles. □

Réactions

Le rapport de M. Fortier peut être considéré comme un document axés sur la paix, estime Claude Ryan. «Le commissaire aux langues officielles s'efforce d'aplanir certaines difficultés. Il rappelle ses principes et ses objectifs, mais il le fait d'une manière qui recherche sincèrement l'impartialité. Nous pouvons accepter la contradiction — elle fait partie de notre vie quotidienne d'hommes politiques. Mais lorsqu'elle est présentée de la façon appropriée, je pense qu'elle peut être édifiante.»

Pour Alliance Québec, le rapport du commissaire donne un compte rendu franc et intelligent de l'histoire récente du Canada en matière de langues officielles. L'organisme partage le point de vue de l'auteur selon lequel il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte de bien comprendre la Loi sur les langues officielles et se vouer fermement à sa mise en application. Si l'on veut concrétiser cette vision de deux langues officielles à l'échelle du Canada, il faut un leadership fédéral fort, et le rapport de M. Fortier constitue un appel judiucieux et réfléchi à ce leadership.

De son côté, la Fédération des francophones hors Québec s'associe au commissaire pour déplorer la lenteur constatée dans la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur les langues officielles, et le peu d'effet qu'elle exerce dans 80 p. cent des institutions fédérales. Selon elle, le gouvernement fédéral se doit, en cette période de tensions linguistiques, de passer aux actes en déposant dans les plus brefs délais un projet de réglementation et en élaborant une campagne d'information visant à mettre en valeur la dualité linguistique du Canada. □

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

● à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;

● à Saint-Laurent: Collège Vanier, annexe de la cafétéria, 821, boulevard Sainte-Croix, de 9 h 30 à 16 h;

● à Montréal: Patro Le Prévost, Gymnase, 7355, rue Christophe-Colomb, de 14 h 30 à 20 h 30;

● à Saint-Hyacinthe: Cégep Saint-Hyacinthe, Salle l'Évasion, no 1315, 3000, rue Boullé-Douville, de 10 h à 16h 30;

● à Maniwaki: La Sûreté du Québec, 161, boulevard Desjardins, de 14 h à 20 h.

UN HOMMAGE DE La Presse

Le Regroupement des centres de santé des femmes du Québec rejoint annuellement 20 000 femmes qui recherchent une approche moins médicalisée.(514-284-2657)

23

FEMMES EN TÊTE | COMPTE À REBOURS

La Quotidienne — Tirage d'hier
à trois chiffres 488
à quatre chiffres 5378

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 a 18h.
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSEES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

MERCREDI 4 AVRIL 1990
14-3-01

Conduire pour le Plaisir

CAHIER SPÉCIAL AUTO PRINTEMPS-ÉTÉ

Publié dans La Presse AUJOURD'HUI



La Presse

La CUM dévoile son plan pour faire face aux situations d'urgence

FLORIAN BERNARD

■ La Communauté urbaine de Montréal, les services publics, la police, les pompiers et les grandes corporations comme Bell Canada et Hydro-Québec sont maintenant prêts à faire face à toute situation d'urgence résultat d'une catastrophe naturelle ou accidentelle sur le territoire de l'île de Montréal.

Le président de la CUM, M. Michel Hamelin, a divulgué, hier matin, un plan global d'intervention des 29 municipalités dans l'éventualité d'un désastre majeur. Trois centres d'urgence sont maintenant opérationnels et possèdent les ressources humaines et techniques nécessaires pour faire face à toute situation de désastre.

Le premier centre est situé au sous-sol de l'usine d'épuration des eaux, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Le deuxième est logé au quartier-général du service des incendies de Montréal, tout près du centre-ville. Le troisième est établi dans l'ouest du territoire, au centre communautaire de la ville de Kirkland.

Dépendant de l'endroit où se produirait un sinistre, l'un de ces trois centres regrouperait l'ensemble des opérations et mobiliserait tous les effectifs du «task force» mis en place par le bureau central de coordination des mesures d'urgence de la CUM.

Ce «task force» comprend des délégués de divers intervenants majeurs, notamment Bell Canada, Ports Canada, les communications CN et CP, les compagnies ferroviaires, les médias d'information, les départements de santé communautaire, Gas métropolitain, les services gouvernementaux d'environnement, Hydro-Québec, les services d'incendie, la police de la CUM, la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, les hôpitaux, la STCUM, Transports Canada, les opérateurs de radio-amateur, les services des travaux publics des différentes villes du territoire, etc.

Il faudra toutefois encore trois ans avant que soit complétée l'harmonisation de l'ensemble de ces services et que leurs délégués aient reçu toute la formation requise. D'ores et déjà, cependant, la structure est en place et peut faire face à toute situation d'urgence qui pourrait survenir l'ensemble du territoire.

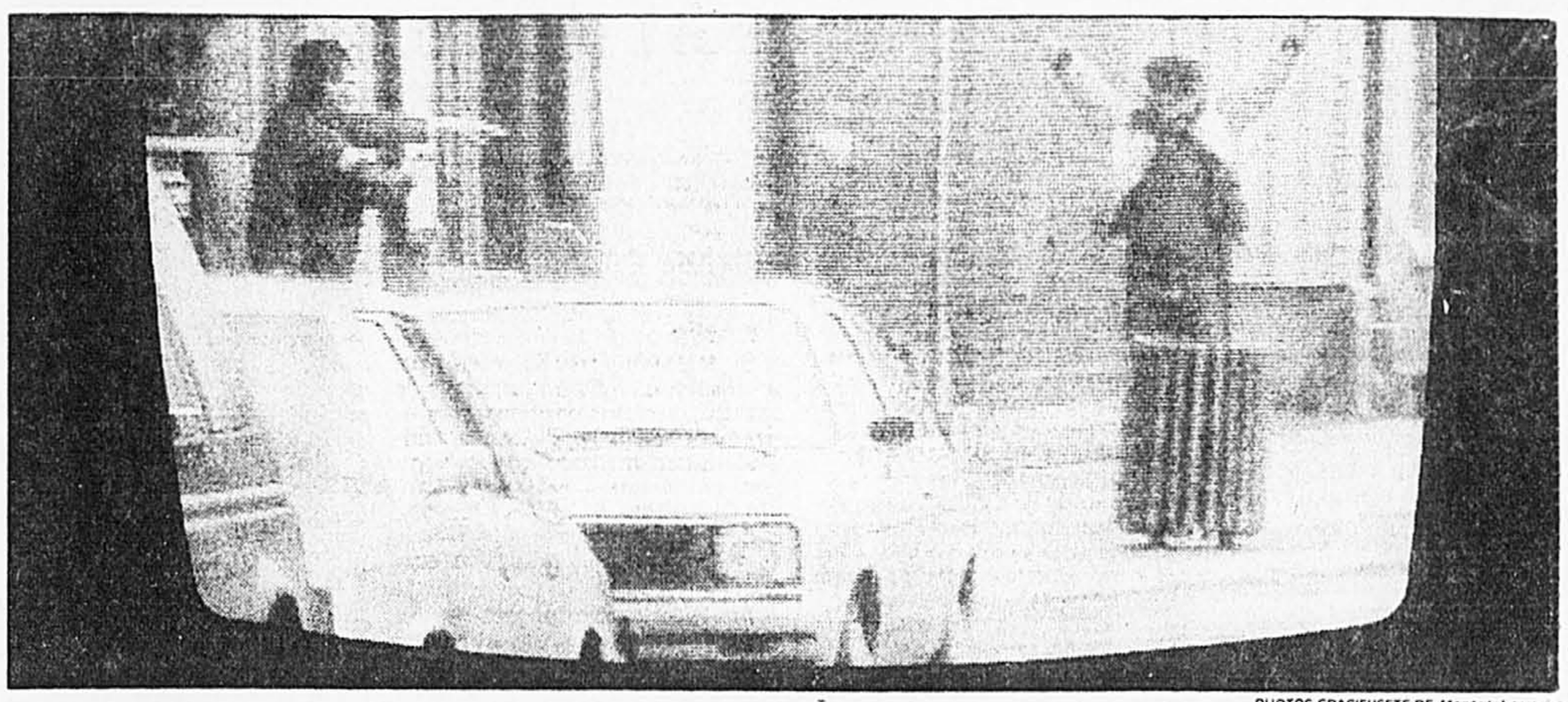
Les risques majeurs

Le plan de la CUM a identifié cinq types de désastres majeurs. Chacun de ces désastres exigerait une intervention particulière, selon sa nature. Les cinq grands risques identifiés par le bureau des mesures d'urgence sont:

* les matières dangereuses, fuites de produits toxiques, explosions, contamination massive de l'atmosphère, etc;
* la contamination de l'eau potable;
* les pannes majeures d'électricité;
* les chutes d'aéronefs dans une zone habitée;
* les désastres naturels, tornades, tremblements de terre, etc.

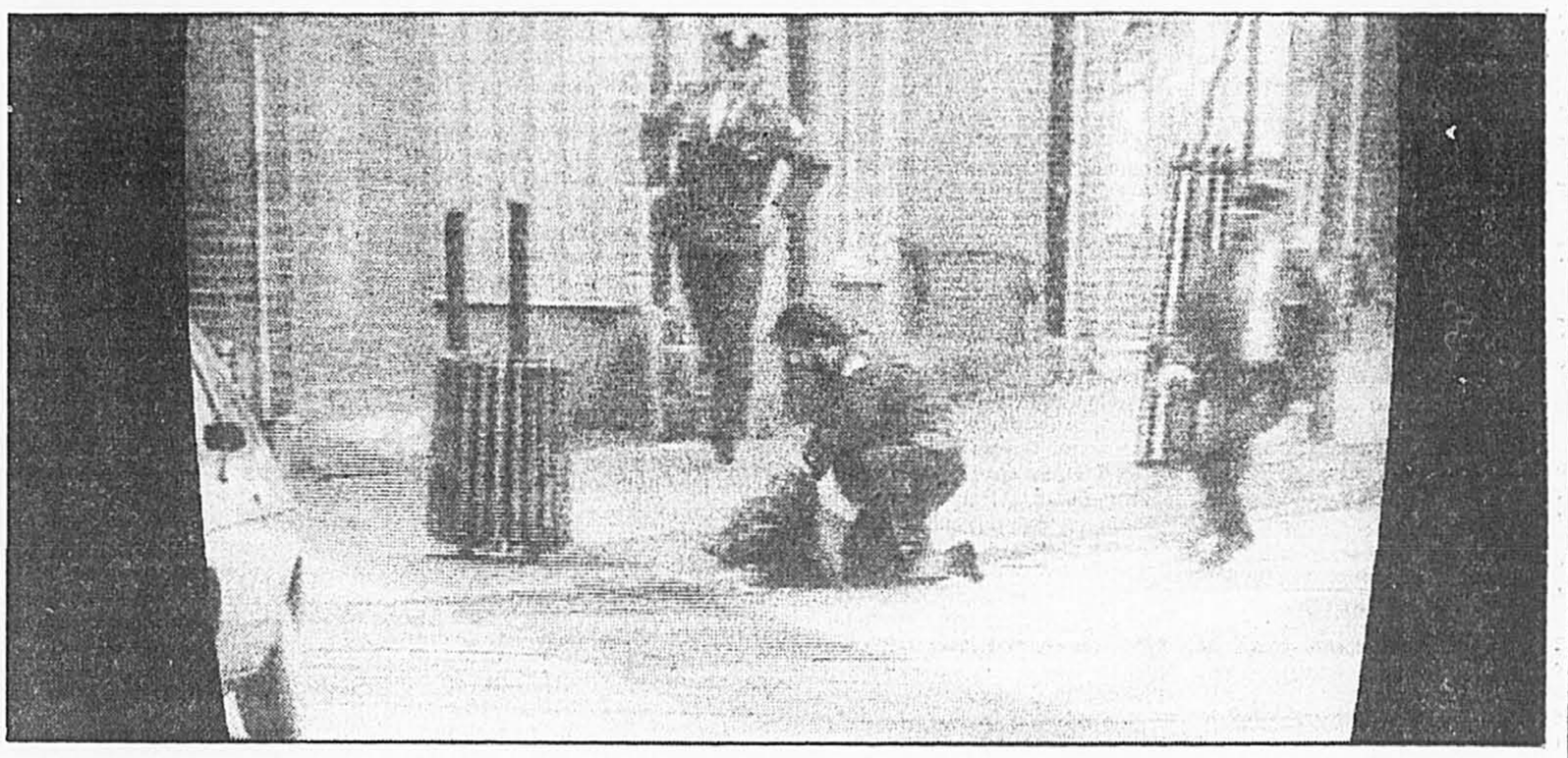
Le processus d'intervention du bureau des mesures d'urgence comprend trois phases. Le processus d'alerte n'est déclenché qu'à la requête des municipalités, lorsque l'ampleur d'un désastre réel ou appréhendé dépasse le niveau local. C'est le directeur du bureau des mesures d'urgence, M. Fernand Gagnon, qui a la responsabilité d'enclencher tout le système. Chacun des maires des municipalités touchées par le sinistre agit comme coordonateur principal auprès du bureau central.

Dès que l'alerte générale est donnée par le bureau central, tous les intervenants du secteur public ou privé sont appelés et mis à contribution, selon leur sphère de compétence et leurs responsabilités.



PHOTOS GRACIEUSETE DE *Montréal ce soir*

En haut, le suspect, sans arme, obéit aux directives des policiers. Plusieurs d'entre eux (dont un qu'on voit sur la photo) pointent leur arme vers lui. En bas, un policier a déjà violemment projeté l'homme sur le trottoir pendant que des collègues accourent.



Enquête sur un policier qui a fait preuve de rudesse lors d'une arrestation

FLORIAN BERNARD

■ Les policiers qui ont immobilisé l'auteur d'une prise d'otage dans une conciergerie du quartier Saint-Henri, lundi après-midi, ont procédé à l'encontre des directives du service et ont fait preuve d'une rudesse injustifiée.

L'un des policiers impliqué dans cet incident fait l'objet, depuis hier, d'une enquête disciplinaire.

Tels sont les commentaires formulés, hier soir, par le directeur du service de police de la CUM, M. Alain Saint-Germain, après qu'il eut visionné une copie du film diffusé sur les ondes de Radio-Canada, lundi soir.

Ce film illustre la manière peu orthodoxe utilisée par les policiers de la CUM pour arrêter et passer les menottes à un suspect qui sortait de la conciergerie, mains au-dessus de la tête, sans armes. L'un des policiers s'est littéralement jeté sur le suspect pour ensuite le projeter brutalement au sol.

Pourtant, le suspect avait décidé de se rendre sans opposer la moindre résistance.

«J'ai vu le film et j'ai immédiatement exigé une enquête. Ce que j'ai vu est contraire à ce qu'on enseigne à nos policiers. Le type d'intervention qui apparait sur ce film est tout-à-fait inutile. On aurait pu neutraliser beaucoup plus simplement et facilement le suspect», a dit, en substance, M. Saint-Germain.

Selon M. Saint-Germain, il s'agit d'un cas isolé qui, malheureusement, jette le discrédit sur l'ensemble du service de police. «J'espère que la population comprendra que tous nos policiers n'agissent pas de la sorte», a-t-il ajouté, en répétant que l'utilisation de la force brutale peut entrainer plusieurs journées de suspension ou d'autres sanctions encore plus sévères.

M. Saint-Germain n'a pas divulgué le nom des policiers impliqués. Il a dit que l'enquête a débuté hier après-midi et que, déjà, le suspect et le principal policier impliqué dans cette affaire ont été interrogés. Il a ajouté que les conclusions de l'enquête ne devraient pas tarder.

Enfin, M. Saint-Germain a écarté tout lien entre cet incident et la façon dont les policiers ont récemment réprimé les manifestations des étudiants. Il a affirmé que le service n'a émis aucune directive invitant les policiers à agir avec plus de fermeté.

L'affaire Davis a d'abord été classée «délit de fuite»

YVES BOISVERT

■ L'incident qui devait entrainer la mort du champion olympique Victor Davis a d'abord été classé comme «délit de fuite» par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Voilà ce qui est ressorti du témoignage de Jean-Claude Pinchaud, 44 ans, qui travaille comme remorqueur pour la ville de Montréal et qui a été interrogé hier après-midi à l'enquête du coroner Pierre Trahan, au palais de justice de Montréal.

C'est M. Painchaud qui, à la demande des policiers, a remorqué la voiture ayant heurté Victor Davis, dans la nuit du 11 novembre dernier, quelques heures après l'accident qui devait causer la mort de Victor Davis (le nageur de 25 ans est mort le 13 novembre, des suites d'une hémorragie cérébrale). M. Painchaud a reçu ordre de mener la voiture, sur le pare-brise de laquelle on avait appliqué un plastique, de Sainte-Anne-de-Bellevue jusqu'à Parthenais, où se trouve le laboratoire de police scientifique.

D'après les analyses, le pare-brise de la voiture a été «enfoncé» et fêlé, mais on n'a pas su encore si c'est un objet (la fameuse bouteille de jus que Davis a ou n'a pas lancé) qui a causé ces dommages, ou bien le corps de Davis, au moment de l'impact. Le policier Guy Gilmore, qui témoignait à ce sujet, n'a pu préciser quelle était la profondeur de l'enfoncement.

D'autre part, le docteur Gérard Mohr, 44 ans, neurologue à l'hôpital Notre-Dame, qui a traité Davis après son transfert de l'hôpital du Lakeshore (deux heures après l'accident), a affirmé catégoriquement que rien n'aurait pu sauver le nageur après cet accident. Les dommages au cerveau étaient tels que même si le blessé avait été transporté immédiatement à l'hôpital Notre-Dame, cela n'aurait rien changé: le jeune homme serait mort quand même.

Le policier Alfred Andoney, le premier à se rendre sur les lieux du drame avec son confrère Gérarld Martin, a quant à lui recueilli les témoignages des deux amies de Victor Davis, Donna Clavel et Jennifer Watt, quelques instants après l'accident.

Les deux jeunes femmes étaient sous le choc. Donna Clavel, la compagne du recordman olympique, était en retrait, «très nerveuse», pleurant, a dit l'agent Andoney, tandis que son amie était auprès de Davis, dont le corps était moitié sur le trottoir, moitié dans la rue.

Les policiers ont appelé une ambulance et un médecin d'urgence et l'agent Andoney s'est affairé à recueillir les témoignages des deux jeunes femmes.

Double meurtre: les cadavres d'un homme et d'une femme abandonnés le long de la 13

MARCEL LAROCHE

■ Les cadavres d'un homme et d'une femme retrouvés tôt hier matin, dissimulés dans un drap et dans un sac à ordures abandonnés en bordure de l'autoroute 13, à la hauteur de Laval, ont tous deux été abattus d'une balle dans la tête.

Le double assassinat, une autre affaire de règlement de comptes qui vient s'ajouter à une mystérieuse vague de violence que connait actuellement la région métropolitaine, a de toute évidence été perpétré dans les heures précédant la macabre découverte effectuée fortuitement par un inspecteur du ministère provincial des transports.

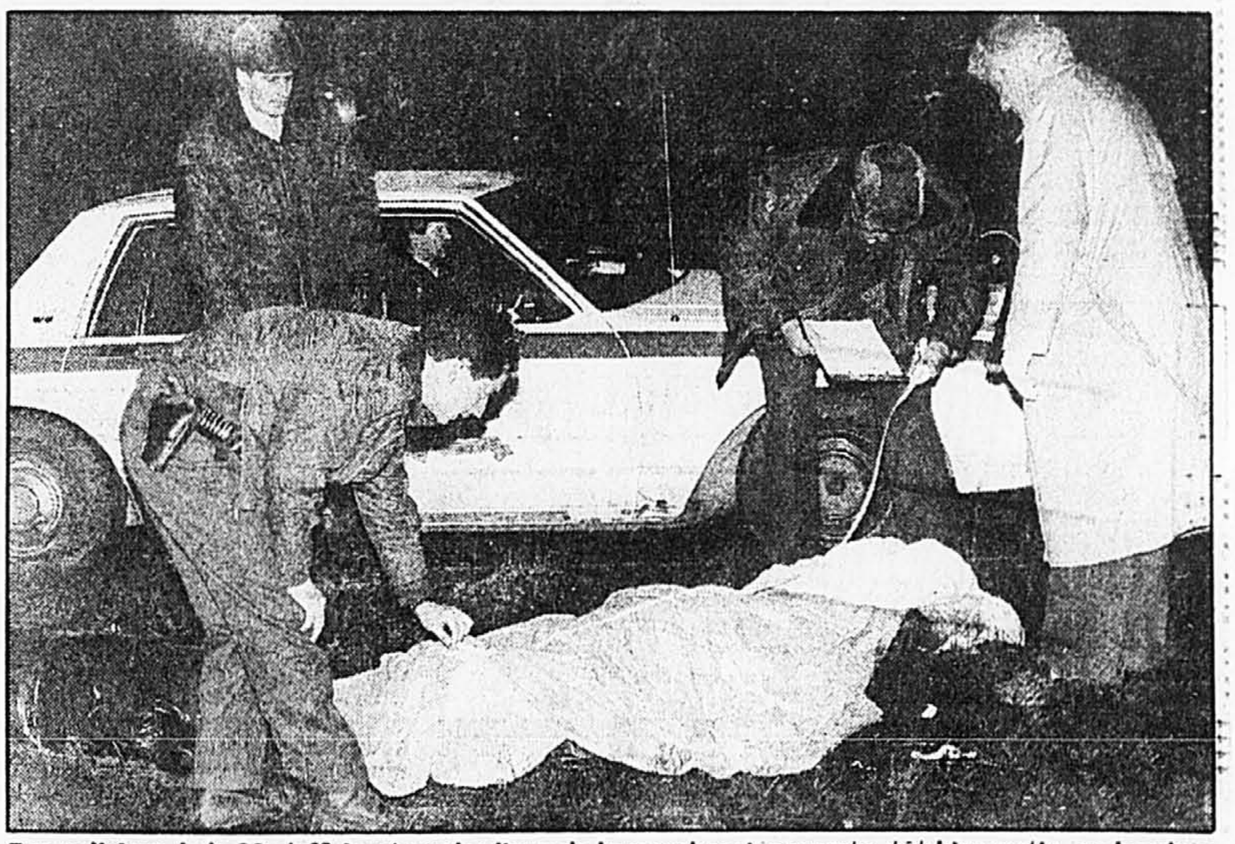
Au volant de sa camionnette, cet employé de la voirie circulait en direction sud sur l'autoroute 13, vers 3h45 hier matin, lorsqu'il a aperçu au kilomètre 15.2 deux masses insolites sur la pelouse, à quelques mètres de l'accotement de cette voie rapide.

Sans même descendre de son véhicule immobilisé sur la chaussée, l'employé a vu deux jambes humaines chaussées d'espadrilles blanches qui dépassaient de l'un des deux «paquets» placés l'un près de l'autre sur la pelouse.

Alertés par cet employé, des policiers de la SQ du détachement Montréal-Métro n'ont fait que surveiller les lieux en attendant l'arrivée d'une équipe d'enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal.

Après avoir examiné le cadavre de l'homme enroulé dans un drap de lit, mains et pieds attachés avec un fil électrique, les policiers ont découvert un deuxième corps, celui d'une femme dissimulé dans un sac à ordures.

Selon les premières constatations faites par un médecin d'Urgences-Santé appelé sur les lieux de ce double assassinat, la mort du couple remontait à moins de deux heures.



Des policiers de la SQ s'affairant sur les lieux de la macabre découverte, tôt hier matin, en bordure de l'autoroute 13, à Laval.

Photo *La Presse*

Ce n'est qu'un peu avant 7 heures hier matin, au grand désarroi des centaines d'automobilistes prisonniers d'un embouteillage sur l'autoroute 13, que les cadavres ont été acheminés vers la morgue de Montréal.

Une autopsie pratiquée plus tard par un pathologiste de l'Institut médico-légal de Montréal a démontré que le couple avait été abattu d'une balle chacun à la tête.

Les enquêteurs de l'U.C.C.P. de la SQ de Montréal auraient réussi à identifier l'une des victimes de ce règlement de comptes, un individu âgé d'environ 40 ans originaire de l'extérieur du Québec. Quant à sa copine, une femme âgée de 40 à 50 ans, les policiers tentaient toujours hier soir de découvrir son identité.

Le Québec rafle trois grands prix aux floralies du Japon

FLORIAN BERNARD

■ Ce fut une journée de gloire pour le Québec, hier, aux floralies internationales d'Osaka, au Japon. L'aménagement du jardin boréal québécois, réalisé par le Jardin botanique de Montréal, a remporté trois grands prix, dont celui décerné par le jury international.

Le jardin du Québec est situé à l'entrée du grand hall des floralies, dans la section consacrée aux exposants internationaux. Il illustre l'étroite relation entre l'homme québécois et la nature de son pays nordique. Conifères, plantes de la toundra, arbres, animaux naturalisés, point d'eau avec rochers illustrant la grande forêt boréale rappellent aux visiteurs l'ampleur des paysages du Québec.

La reconstitution à l'échelle d'un magnifique barrage rend hommage au génie québécois. Le coeur du pavillon est consacré à la promotion de Montréal, ville internationale et porte d'entrée du Québec.

En plus de remporter l'un des quatre grands prix internationaux, le Québec s'est mérité un prix d'argent pour la qualité générale de son exhibit et un prix de bronze pour la beauté de ses arrangements floraux.

Cahier SPÉCIAL

SAMEDI DANS La Presse

CMA

COMPTABLE EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉ

Au sein des entreprises, les comptables en management accrédités sont au coeur de l'action. Dans ce cahier, on traite du rôle des C.M.A., qui sont des professionnels de l'information financière et des décideurs, et du nouveau processus de formation des C.M.A. De plus, trois C.M.A. racontent leur cheminement professionnel, les services que la Corporation professionnelle des C.M.A. prodigue à ses membres.

La CEQ conclut une entente dans l'amertume

FRANÇOIS BERGER

■ C'est avec amertume que la direction de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a annoncé hier la conclusion d'une entente avec le gouvernement dans les longues négociations des secteurs public et parapublic.

Les 130000 membres de la CEQ, qui devront entériner le règlement lors d'assemblées syndicales au cours des prochaines semaines, constituaient le dernier groupe d'importance à n'avoir pas obtenu une entente avec l'État. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a conclu un accord il y a trois semaines, tandis que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et celle des infirmières l'avaient fait l'automne dernier.

«Tout ce qui pouvait être fait a été fait», a commenté la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, en regrettant que ces négociations aient été «difficiles et laborieuses» — elles ont duré plus de quinze mois — et surtout qu'elles aient donné lieu à un répression «extrêmement sévère» avec l'application de sanctions à la suite des grèves illégales de septembre dernier, en pleine campagne électorale.

Contre la loi 160

Même s'il y a entente, la CEQ entend relancer les démarches contre la loi 160, qui a coupé les salaires des grévistes, a privé les syndicats de la retenue des cotisations à la source et, surtout, a fait subir des pertes d'ancienneté importantes aux syndiqués.

Selon Mme Pagé, c'est un «lourd tribut» que doivent payer les syndiqués et la société québécoise dans son ensemble à cause de la loi 160. La perte de motivation du personnel dans le réseau de la santé est la principale conséquence des sanctions, qui «n'ont aucune commune mesure avec les actions menées par les syndiqués», a-t-elle déclaré.

Le règlement intervenu entre Québec et la CEQ est semblable à celui obtenu par les autres groupes syndicaux, mais il laisse dans l'insatisfaction quelque 12000 membres de la centrale travaillant comme professionnels dans le réseau scolaire et collégial et comme techniciens dans le réseau de la santé. Les fédérations syndicales représentant les professionnels et les techniciens n'ont pas entériné l'entente, mais elles la présenteront quand même à leurs membres. Si ces derniers rejettent le règlement, ils devront ouvrir de nouvelles négociations avec le gouvernement.

La CEQ n'est pas parvenue à faire relever les échelles de salaires des professionnels qui n'ont pas encore rattrapé la perte subie en 1982, lorsque le gouvernement péquiste avait décrété des coupures de salaires. Les autres salariés de l'État ont rattrapé cette perte. Chez les tehniciens de la santé, Québec n'a pas consenti à relever leurs échelles de salaires au niveau de celles des infirmières (l'écart est encore de près de cinq p. cent).

Les gains

Selon la présidente de la CEQ, les gains obtenus par les syndiqués consistent, outre l'indexation des salaires au taux d'inflation, en une «ouverture» du gouvernement sur les questions de l'équité salariale entre femmes et hommes et de la précarité de l'emploi. Le gouvernement a accepté d'entreprendre des négociations, sous forme de comités de recherche et d'étude, sur l'équité salariale, a indiqué Mme Pagé.

D'autre part, un millier de nouveaux enseignants seront ajoutés dans l'ensemble des commissions scolaires et des cégeps. On accordera aussi la priorité d'emploi aux enseignants qui ne sont pas embauchés à temps plein. À l'éducation des adultes et professionnelle, des contrats de travail seront dorénavant signés avec les enseignants à temps partiel. Dans le secteur de la santé, où la CEQ regroupe 13000 travailleurs, de nouveaux postes seront créés par la conversion des heures de travail de remplacement.

Les hausses de salaire sont de 4 p. cent pour 1989, 5,13 p. cent cette année, et 4 p. cent plus une indexation maximale d'un p. cent en 1991. En 1991, un montant forfaitaire équivalent au plus à un p. cent sera versé si l'inflation dépasse 5 p. cent. Il s'agit là du même règlement obtenu par les autres salariés de l'État.

Quant à la question des frais d'arbitrage des griefs, que le gouvernement voulait partager avec les syndicats, elle a été réglée par un compromis déjà fait par la CSN. La CEQ accepte l'introduction d'une formule de médiation arbitrale pour certains griefs. Le gouvernement assumera 70 p. cent des frais de l'arbitre, et le syndicat 30 p. cent.

Claudette Laberge réclame 800000 $ à son ex-employeur, Imperial Tobacco

Elle continue de soutenir qu'elle a été victime de harcèlement sexuel au travail

MARTHA GAGNON

■ Malgré ses défaites devant la Cour supérieure et la Commission des droits de la personne, Mme Claudette Laberge, 53 ans, ex- employée de la Société Imperial Tobacco à Montréal, appuyée par des groupes de femmes, continue de soutenir qu'elle a été victime de harcèlement sexuel au travail et réclamme 800000 $ à titre de dommages.

Depuis cinq ans, elle se bat contre l'entreprise Imperial Tobacco qui l'a congédiée en janvier 1986. «Après 23 années de service, on m'a jetée dehors parce que je me plaignais de harcèlement sexuel de la part d'un patron», a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse, au Palais de justice, hier.

Accompagnée de son fils, Christian, et supportée par une quinzaine de femmes de diverses associations, Mme Laberge a lancé: «Nous avons le droit de travailler en paix.» Des applaudissements et des cris d'encouragement se sont immédiatement faits entendre parmi le groupe: «Bravo Claudette, lâche pas.»

Loin d'abandonner la partie, Mme Laberge a décidé de porter sa cause devant la Cour d'appel.



PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Mme Claudette Laberge

«Je ne veux pas abandonner. Il y a trop de femmes qui se laissent écraser, humilier. Je refuse de me taire.» Récemment, la Cour supérieure a refusé d'entendre sa demande parce qu'elle a dépassé les délais prescrits pour intenter sa poursuite en dommages-intérêts. En dépit de cela, elle s'adresse à la Cour d'appel en espérant obtenir un jugement sur le fond de l'affaire.

L'ex-employée soutient avoir été harcelée sexuellement par son patron immédiat qui multipliait les demandes et les promesses. «Quand il a appris que j'avais porté plainte, il a proféré des menaces et tenté d'acheter mon silence.»

«Faiseuse de troubles»

Mme Laberge a cependant obtenu gain de cause devant la Commission des normes du travail qui a reproché à l'employeur de l'avoir congédiée sans pré-avis et sans raison suffisante. «À la suite de cette plainte, précise-t-elle, j'ai reçu près de 50000 $ en indemnités pour mon congédiement illégal.» Ce montant représentait deux années de salaire. Mais elle trouve que ce n'est pas assez.

«Depuis ce temps, j'ai de la difficulté à me trouver un emploi. Dès qu'on apprend mon histoire, on devient méfiant. Je suis étiquetée comme une faiseuse de troubles.»

Mme Laberge n'a pas digéré sa défaite devant la Commission des droits de la personne qui, en 1986, a rejeté sa plainte. «Plutôt que de défendre les droits des personnes, on protège les employeurs, surtout les gros employeurs. Je n'ai même pas eu le droit de faire entendre des témoins. On a cru la version du patron», dit-elle.

À la Commission des droits, on ne veut pas faire de commentaire. «Vous n'avez qu'à lire la décision», a répondu un représentant à *La Presse*, hier.

Dans un document de trois pages, la Commission des droits affirme que la plainte de Mme Laberge est non fondée, que son témoignage manque de crédibilité et qu'elle se contredit sur des faits essentiels.

Quant au patron, il a déclaré que Mme Laberge était parfaitement consentante, qu'elle répondait à ses avances, qu'elle lui a montré des photos où elle était presque nue et qu'elle avait accepté d'avoir des relations sexuelles avec lui.

Même si elle n'y croit pas absolument, la Commission ne rejette pas, pour autant, le témoignage de monsieur. «Ces déclarations, dit-elle, sont toujours concordantes et accompagnées de remarques ou de précisions quant aux dates ou gestes, et il ne peut s'agir d'inventions.»

On ignore la version de la compagnie Imperial Tobacco qui n'a pas répondu aux appels de *La Presse*, hier.

Code du travail: Gérald Larose enjoint au ministre Séguin de protéger les travailleurs

PIERRE GINGRAS

■ Gérald Larose est formel: si le ministre québécois du Travail, Yves Seguin, ne modifie pas les articles 45 et 46 du Code du travail, les travailleurs syndiqués du Québec seront plus que jamais à la merçi des dirigeants d'entreprises.

La situation est d'autant plus dramatique, selon le président de la CSN, que le libre échange entraine déjà une foule de fusions et de restructurations de compagnies qui ne peuvent que profiter aux hommes d'affaires aux dépens des syndicats.

Les articles 45 et 46 prévoient notamment le respect des droits du syndicat et des syndiqués lorsqu'une entreprise est vendue ou cédée à un autre propriétaire. Normalement, la convention collective doit être respectée intégralement par l'acheteur. C'est l'article de loi qui a été au centre de la célèbre affaire du Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

En décembre 1988, le juge Jean Beetz de la Cour Suprême du Canada interprétait les deux articles en donnant raison aux employeurs dans une cause impliquant la Commission scolaire régionale de l'Outaouais et le syndicat d'un sous-traitant. La commission scolaire avait décidé unilatéralement de mettre un terme à son contrat au moment où les syndiqués de l'entreprise était en grève, afin d'engager une autre firme.

Décisions disparates

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Larose a soutenu que depuis le jugement Beetz, les 14 juges du Tribunal du travail prenaient une foule de décisions disparates, la plupart du temps à l'encontre de l'esprit qui avait prévalu lors de l'adoption des articles 45 et 46. Il cite notamment le jugement rendu en décembre dernier qui mettait un terme aux espoirs des syndiqués du Manoir Richlieu.

En entrevue, M. Larose a confié que le code du travail devait être modifié par le gouvernement afin de vraiment protéger les travailleur et empêcher les abus des propriétaires d'entreprises. «Il faut protéger le droit d'association et le rendre indépendant aux changements de structure juridique des compagnies. Il est aberrant qu'un propriétaire d'une compagnie ne soit plus lié à un syndicat à cause d'un changement de la structure financière ou légale d'une entrepise. C'est au ministre du Travail de mettre un terme à cette situation».

Selon le président de la CSN, le ministre Séguin avait manifesté son inquiétude aux lendemains du jugement Beetz. «Mais il n'a rien fait, a t-il mentionné. Il faut dire, a-t-il poursuivi, que le Conseil du patronat joue des coudes pour qu'il ne fasse rien à ce sujet. Mais si les travailleurs ne sont pas protégés par le seul ministre qui doit le faire, rien ne va plus», soutient M. Larose.

Par ailleurs, le président de la centrale exhorte le gouvernement, et le ministre Séguin à mettre en vigueur la loi 30 afin de permettre une réforme administrative attendue du Code du travail. M. Larose souhaite notammnent que l'on mette sur pied, le plus rapidement possible, comme l'avait déjà proposé un rapport, une commission du travail qui aurait un pouvoir de médiation et d'ordonnance. Il estime que le ministre n'est pas réfractaire à cette idée mais qu'une fois de plus, «M. Séguin se laisse intimider par l'attitude rigide du Conseil du patronat».

La place

FERME DE PÂQUES

Venez visiter notre ferme de Pâques tous les jours jusqu'au 14 avril.

Plus d'une dizaine de variétés d'animaux de la basse-cour.

Animation avec Pistache le Clown.

Amenez les tout-petits et profitez de l'occasion pour venir voir les toutes dernières tendances mode printemps dans toutes nos boutiques.



la PLACE Vertu

3131 Côte Vertu
Sortie 62 de la Trans-Canadienne
ou l'autobus 121 ouest
de la station de métro Côte Vertu

200 MAGASINS ET SERVICES
SEARS PASCAL

Panasonic®

PLUS QUE JAMAIS, DES APPAREILS VIDÉO DE GRANDE VALEUR!

VHS



SI LÉGER ET SI FACILE À UTILISER!

- Objectif à focale variable 8:1 automatique
- Fonctionnement de la main droite ou gauche
- Photosensibilité élevée (3 lux)
- Tête d'effacement flottante
- Lumière d'enrichissement chromatique de 10 W fonctionnant sur la batterie de l'appareil
- Mise au point automatique et réglage automatique/manuel de l'équilibre du blanc
- Doublage audio/vidéo, repérage indépendant au montage
- Obturateur à pose ultra-brève (1/1 000, 1/500 s)
- Déclenchement à action différée/ enregistrement à temps échelonné
- Valise et bloc-batterie de 2 h fournis

PV-515K

Et plus encore pour seulement 1499,95$*



PV-4941K

QUATRE TÊTES ET SONORITÉ HAUTE FIDÉLITÉ MULTIVOIE. TOUJOURS PLUS POUR VOTRE ARGENT!

- Réception télé stéréo/deuxième voie son et sonorité haute fidélité (90 dB) • Programmation avec affichage à l'écran et enregistrement différé automatique • Pistage automatique et télécommande unifiée

C'est à voir! Seulement 649,95$*

PV-4904K

QUATRE TÊTES VIDÉO! UNE VALEUR INCROYABLE!

- Accord numérique au quartz de 155 canaux avec séquence de syntonisation automatique • Entrée/sortie et réglage silencieux audio/vidéo • Télécommande unifiée • Fonctions automatiques: mise en marche, mise hors contact en mode enregistrement, lecture, rebobinage, éjection, minuterie

À voir dès aujourd'hui! 449,95$*

*Les prix de vente peuvent être moindres.

Protégez vos droits et vos intérêts.

Achetez auprès d'un détaillant Panasonic agréé.

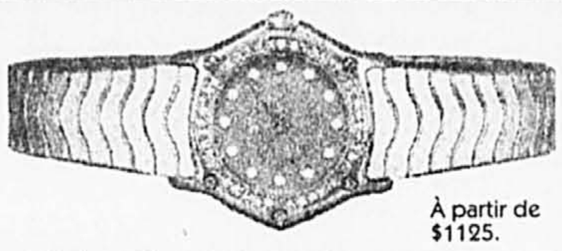
DIVERTISSEMENT VIDEO QUEBEC
247 E boul. d'Anjou
Châteauguay 691-8801
1 DE LA BAIE
Valleyfield 371-6468

LOUIS FILLION INC.
5730 Sherbrooke est
Montréal
254-6041

MATTEAU ÉLECTRONIQUE INC.
3945 boul. TASCHEREAU
St-Hubert 656-0061

LY ÉLECTRONIQUE
379 STE-CATHERINE OUEST
Montréal 844-1291

EBEL
Les Architectes du Temps



À partir de $1125.

Seulement chez: KAUFMANN
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954
2195, rue Crescent, Montréal H3G 2C1 Tél.: (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE ROLEX Cartier EBEL Chopard PIAGET BREITLING

Ford du Canada

AVIS à notre clientèle

Veuillez noter la correction suivante à notre annonce publiée en page A-11 du journal La Presse le 2 avril 1990:

Le taux de financement offert à l'achat d'une Ford Tempo ou d'une Mercury Topaz, en date du 2 avril 1990, est de 10,9% pour une période maximale de 48 mois.

***Ford du Canada** s'excuse auprès de sa clientèle de tout inconvénient qui aurait pu en résulter.*

PUBLICITÉ

POURQUOI ?



PHOTO : ANDRÉ BOURBONNAIS

Le Syndicat des professeurs du CEGEP du Vieux-Montréal proteste énergiquement contre la violence faite aux élèves la journée du 28 mars 1990, brutale conclusion aux interventions répétées de la police depuis le début de la contestation étudiante au collège.

Le «scandale» du Venus Club: le «coupable» est identifié

■ L'Association de paralysie cérébrale du Québec (APCQ) a attribué hier la responsabilité du «scandale du Venus Club» au directeur de la collecte de fonds pour le West Island, M. Donald Cameron. Selon M. Pierre Lanthier, président du chapitre de Montréal de l'APCQ, M. Cameron a négligé d'informer ses supérieurs que le Venus Club, où s'est tenu une collecte de fonds au profit du téléthon de la paralysie cérébrale, était un club de danseuses nues. L'Association refusera dans l'avenir les dons provenant de ce type d'établissement.

«C'est un problème de communication interne, a soutenu M. Pierre Lanthier. M. Cameron n'a pas fait son travail. C'est une histoire très désagréable.

M. Lanthier a indiqué qu'il n'était pas question de rembourser les 6549 $ amassés par les employés du Venus Club. Il a en outre précisé que l'APCQ ne pouvait pas associer son nom à un club de danseuses, parce que cela risquerait de choquer une partie de la population.

Deux jours de salaire

Les danseuses de l'établissement de Lasalle ont versé à l'association deux jours de salaire et les bénéfices d'une vente de macarons. Cette activité est tenue chaque année depuis 1985. Ce n'est que le 16 mars dernier que la directrice adjointe du chapitre de Montréal de l'APCQ, Mme Louise Provencher, a adressé un réprimande sévère à M. Donald Cameron.

De son côté, le propriétaire du Venus Club, M. Gilles Pelletier, a affirmé la semaine dernière que les organisateurs du téléthons «savaient parfaitement d'où provenait l'argent».

Dans un communiqué émis hier, l'APCQ a précisé que son refus d'accepter dans l'avenir les dons amassés au Venus Club ne mettait aucunement en cause la légalité ou la moralité du personnel de cet établissement.

Un comité de travail a été constitué par l'Association pour évaluer ses politiques internes dans ce domaine.

«C'est une très mauvaise publicité pour nous, mais c'en est une très bonne pour le Venus Club, a commenté M. Lanthier.



Gérald LeBlanc

Se passionner pour les ISP?

Avez-vous déjà entendu parler de l'ISP?

Si vous ne connaissez pas l'ISP, vous auriez trouver le temps long au Grand hôtel, où depuis trois jours ce mystérieux ISP est sur toutes les lèvres.

C'est lundi, vers 15 h 30, que j'ai atteint le point de saturation: je n'en pouvais plus d'entendre les gens parler de l'ISP, comme du dernier téléroman ou de la coupe Stanley.

Heureusement, les grands colloques, comme celui de l'aménagement du centre-ville, offrent plusieurs possibilités d'évasion. Il suffit d'avoir l'air pressé et préoccupé pour donner l'impression que des affaires urgentes vous appellent ailleurs.

Enfin libéré des ISP, on se promène dans les corridors, les coulisses de la rencontre, comme disent les journalistes. Et on rencontres d'autres gens, fatigués eux aussi de se faire casser les oreilles avec les ISP.

Je retrouve Jean Pelletier, le nouveau directeur du Publicité-Club, qui m'offre de rencontrer toute sorte de monde, dont Marion Howard, «une jeune anglophone très bien qui parle parfaitement le français et qui est directrice de l'association des promoteurs immobiliers».

Sur ces entrefaites, arrive un autre adepte de l'école buissonnière. C'est Pierre Marin, un urbaniste d'Ottawa, qui prépare aussi un plan directeur pour son centre-ville.

* * *

M. Marin m'explique que ça barde chez eux. On a dû retarder de six mois l'adoption du plan directeur, à la suite de l'affrontement de deux clans opposés.

Certains veulent qu'on profite au maximum du centre-ville, en y entassant les gratte-ciel; d'autres souhaitent conserver le caractère paisible de la capitale nationale.

Je nous croyais partis vers les ISP, mais heureusement M. Marin enchaine sur la guerre des chiffres qu'a entraîné le débat à Ottawa. La Ville a dû commander une nouvelle étude pour savoir exactement combien il restait de terrains disponibles au centre-ville. C'est important en effet de savoir s'il en reste pour cinq ou dix ans, avant qu'on ferme le chantier.

M. Marin était à Montréal, pour tirer profit de notre consultation sur l'aménagement du centre-ville. Errant dans les corridors, il semblait cependant un peu déçu. «Finalement quels sont ici les grands enjeux, les points chauds du débat?», me demande-t-il.

Après une pause de circonstance, j'ai dû lui répondre qu'il n'y en avait pas de débat passionné, pas de chicane entre clans ennemis, pas de grande guerre de l'aménagement.

* * *

Le visiteur venait de mettre le doigt sur un point important. Le débat fait rage à Ottawa, parce que les terrains y sont rares au centre-ville. On ne veut pas gaspiller les précieuses parcelles encore disponibles pour de nouvelles constructions.

«Mon cher M. Marin, c'est un peu le contraire à Montréal. Il y a tellement de terrains libres qu'on ne voit pas le jour où le centre-ville ne sera plus un damier de terrains de stationnement», que je lui ai dit.

Avec 20 p. cent du centre-ville en terrains vagues ou de stationnement, contre moins de 5 p. cent dans les autres grandes villes nord-américaines, comment sonner l'alarme de la mauvaise utilisation du territoire?.

«Peu importe ce qu'on bâtit, ce sera mieux que les trous et les stationnements qui déparent la ville», a-t-on envie de répondre à ceux qui parlent de l'urgence d'un plan directeur.

* * *

C'est finalement mardi, vers 10 h 30, que j'ai rencontré Marion Howard, la directrice générale de l'Institut de développement urbain, un regroupement des promoteurs immobiliers, qui étaient fort actifs au grand forum sur le centre-ville.

Elle était même accompagnée de deux jeunes loups de la promotion: Cameron Charlevoix, responsable des projets d'aménagement de l'immense territoire du CN à l'est de la rue Peel (en face de la brasserie O'Keefe où l'on pense construire le nouveau Forum de Montréal) et David Powell, spécialiste du droit d'aménagement urbain chez Martineau Walker.

C'est alors que j'ai compris comment ça pouvait être important l'ISP. Pendant que nous voyons des édifices couvrir les cicatrices de la ville bombardée, les promoteurs calculent les espaces de location. L'ISP se traduit alors en gros sous.

Si on bâtit un bungalow avec une belle grande cour, le rapport entre la superficie de la bâtisse et la superficie du terrain est très faible. Si, par contre, vous érigez une tour de 40 étages sur l'ensemble du terrain le rapport est très élevé.

C'est ça l'ISP, «l'indice de superficie de plancher». En d'autres mots, un bungalow de Brossard a un ISP de 0,5, comparativement à 11,8 pour la tour Marathon-IBM, en construction à l'angle de René-Lévesque et Stanley.

C'est ça le coeur de la négocition actuelle, entre les promoteurs et la Ville, sur les règles qui régiront l'aménagement du centre-ville.

(L'ISP est un calque de l'expression anglaise, qui régit l'industrie immobilière. En français, on devrait dire «coefficient d'occupation du sol».)

* * *

En conversant avec les promoteurs de l'Institut de développement urbain, j'ai compris la deuxième raison pourquoi l'aménagement du centre-ville soulève peu de vagues.

Au milieu des années 70, le journaliste Henry Aubin avait publié un livre-choc sur le centre-ville: «Les vrais propriétaires de Montréal — Who owns Montreal». Il y démontrait comment le centre-ville appartenait à des étrangers, incorporés jusqu'au Liechtenstein, peu intéressés à l'avenir de Montréal.

Face à cet insensible capital, on retrouvait l'autre clan: les groupes communautaires de locataires, d'amants du patrimoine et de design urbain.

Les choses ont bien changé. Il reste du capital étranger certes, mais c'est surtout un club d'une vingtaine de promoteurs montréalais qui contrôle maintenant le centre-ville.

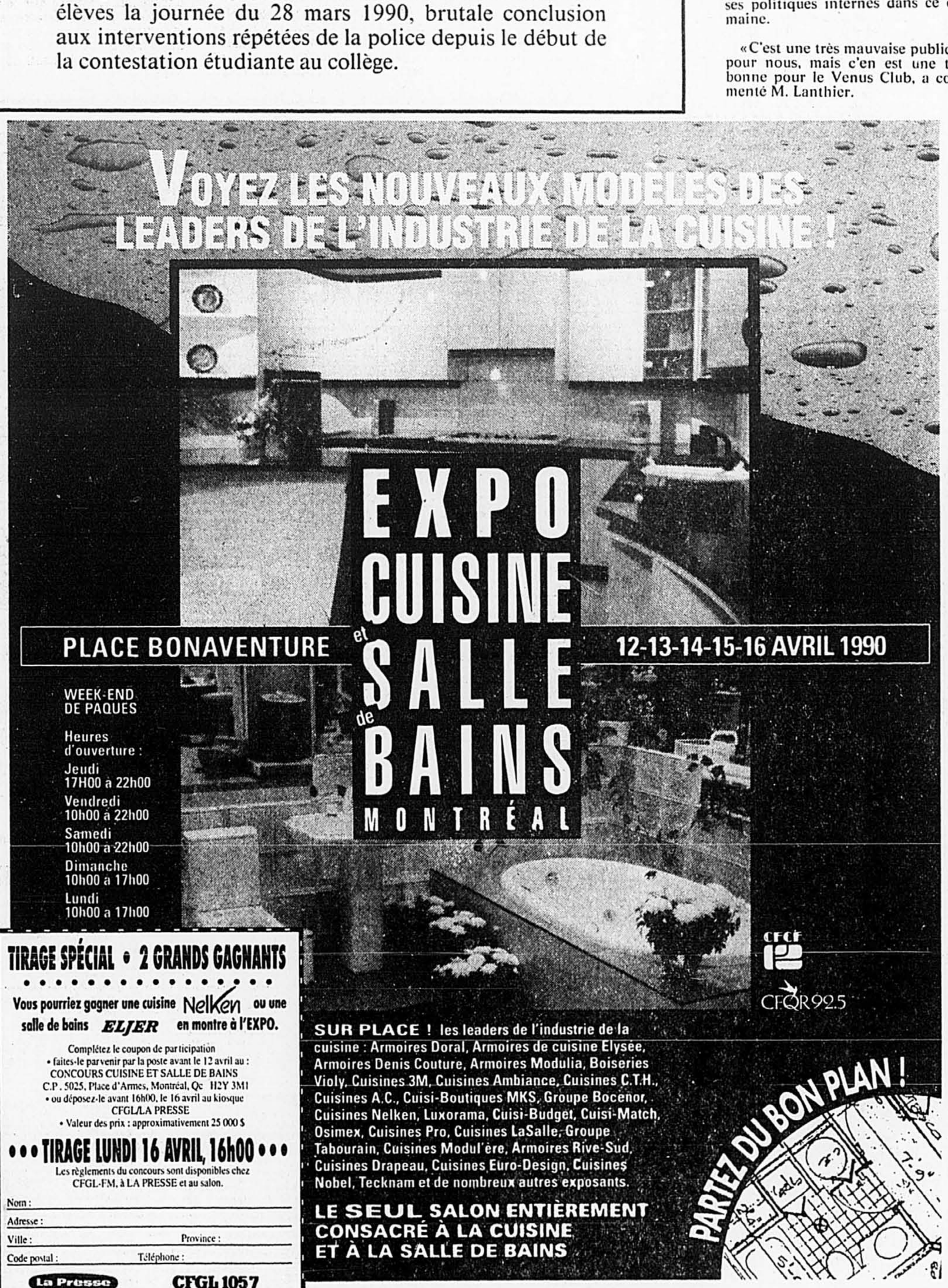
On y retrouve de jeunes urbanistes et designers, dont plusieurs anglophones qui ont refusé l'exode vers Toronto, qui ont misé sur Montréal.

Bref, la même génération et la même race de monde que celle du mouvement qui a porté le RCM au pouvoir à l'hôtel de ville. On pourrait dire la même chose des groupes communautaires, l'autre souche du RCM.

Ces gens se connaissent et parlent le même langage. C'est pourquoi la confection du plan directeur produit peu de chicane.

L'affrontement viendra, dans un an ou deux, lorsque le RCM devra choisir entre les deux familles.

VOYEZ LES NOUVEAUX MODÈLES DES LEADERS DE L'INDUSTRIE DE LA CUISINE !



EXPO CUISINE et SALLE de BAINS MONTRÉAL

PLACE BONAVENTURE — 12-13-14-15-16 AVRIL 1990

WEEK-END DE PAQUES

Heures d'ouverture :
Jeudi 17H00 à 22h00
Vendredi 10h00 à 22h00
Samedi 10h00 à 22h00
Dimanche 10h00 à 17h00
Lundi 10h00 à 17h00

CFGL FM CFQR 92,5

SUR PLACE ! les leaders de l'industrie de la cuisine : Armoires Doral, Armoires de cuisine Elysée, Armoires Denis Couture, Armoires Modulia, Boiseries Violy, Cuisines 3M, Cuisines Ambiance, Cuisines C.T.H., Cuisines A.C., Cuisi-Boutiques MKS, Groupe Bocenor, Cuisines Nelken, Luxorama, Cuisi-Budget, Cuisi-Match, Osimex, Cuisines Pro, Cuisines LaSalle, Groupe Tabourain, Cuisines Modul'ère, Armoires Rive-Sud, Cuisines Drapeau, Cuisines Euro-Design, Cuisines Nobel, Tecknam et de nombreux autres exposants.

LE SEUL SALON ENTIÈREMENT CONSACRÉ À LA CUISINE ET À LA SALLE DE BAINS

TIRAGE SPÉCIAL • 2 GRANDS GAGNANTS

Vous pourriez gagner une cuisine Nelken ou une salle de bains ELJER en montre à l'EXPO.

Complétez le coupon de participation
• faites-le parvenir par la poste avant le 12 avril au :
CONCOURS CUISINE ET SALLE DE BAINS
C.P. 5025, Place d'Armes, Montréal, Qc H2Y 3M1
• ou déposez-le avant 16h00, le 16 avril au kiosque CFGL/LA PRESSE
• Valeur des prix : approximativement 25 000 $

••• TIRAGE LUNDI 16 AVRIL, 16h00 •••

Les règlements du concours sont disponibles chez CFGL-FM, à LA PRESSE et au salon.

Nom :
Adresse :
Ville : Province :
Code postal : Téléphone :

La Presse CFGL 105,7

Jean Bergeron ne croyait pas que De la Boissière avait tué sa mère

GILLES ST-JEAN

■ Quand Michel De la Boissière lui a dit qu'il avait planté des couteaux dans les yeux de sa mère, Jean Bergeron a cru que son présumé complice faisait des blagues et lui a demandé de cesser.

C'est ce que le jeune homme de 23 ans accusé du meurtre au premier degré d'Alberte De la Boissière a raconté hier à Longueuil, au jury de dix femmes et deux hommes présidé par le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, qui devra le juger.

Selon l'accusé, la scène s'est passée dans sa voiture, sur le pont Champlain, au cours de la nuit du 30 janvier 1989, quelques heures après la mort d'Alberte et Gaston De la Boissière.

La Cour a entendu Jean Bergeron toute la journée d'hier.

Les deux jeunes hommes, qui avaient comploté pour voler des tableaux appartenant au couple, étaient allés garer la voiture d'Alberte De la Boissière dans une rue de Verdun, après s'être retrouvés au centre-ville de Montréal à l'issue du vol. Bergeron était censé assurer l'alibi de son présumé complice durant la fin de soirée.

De la Boissière, a raconté Bergeron, avait laissé son auto à Bouchervilie, à proximité d'une patinoire située près de chez ses parents. À deux reprises, selon Bergeron, De la Boissière est devenu carrément hystérique à l'idée qu'il pouvait avoir perdu ses clés et qu'on le soupçonne du vol.

Michel De la Boissière purge une sentence de 15 ans de prison à la suite de son procès qui a eu lieu à l'automne 1989. Il était le principal témoin à charge contre Bergeron. L'avocat de la défense, Me Serge Ménard, a tenté de détruire sa crédibilité, mais De la Boissière s'est montré catégorique dans ses accusations, à savoir que lui-même et Bergeron avaient planifié le meurtre de sa mère et avaient spéculé quant à celui de son père.

Le procureur de la Couronne, Me Jacques Pothier, a posé quelques questions embarrassantes à Bergeron, notamment pourquoi il n'avait pas réagi davantage aux propos de son présumé complice, sur le pont Champlain.

«J'ai jamais pensé qu'il y avait eu un meurtre», a-t-il affirmé.

Quant à savoir pourquoi il avait laissé De la Boissière détruire les tableaux volés, «le supposé objet du crime», à son appartement de Magog, Bergeron a dit que son présumé complice lui avait affirmé ne plus pouvoir les vendre.

«Pourquoi?», a demandé Me Pothier.

«Il était dans un état. J'ai tenté de le calmer, j'avais peur que mon père, qui était en-haut, ne l'entende crier. C'est Michel qui avait les contacts pour vendre les tableaux, pas moi, a dit Bergeron. Avec l'air qu'il avait, je n'ai pas voulu me mettre dans ses jambes.»

L'accusé a reconnu sa complicité dans le vol, et admet qu'il avait aidé De la Boissière à se confectionner un alibi, mais pour un vol. Il a dit que De la Boissière et lui, alors étudiants à temps partiel, espéraient retirer de 2000 à 5000 $ des tableaux évalués à 20 000 $, dans le but de donner un acompte sur un condominium.

«L'argent de l'assurance aurait permis à la mère de Michel de placer son père, malade», a dit l'accusé.

De la Boissière avait parlé carrément de toucher l'assurance sur la vie de sa mère, 20 000 $. Ce qui l'intéressait davantage,c'était d'administrer les biens en curatelle de son père. Il aurait partagé moitié-moitié avec son présumé complice.

Le contre-interrogatoire de Bergeron se poursuit ce matin.

Les avocats devraient ensuite faire leurs plaidoiries.



Un week-end BounceBack? Sautez sur l'occasion!



Vous travaillez toute la semaine en vue d'un repos bien mérité en fin de semaine. Et quand arrivent ces jours de congé, que faites-vous? Vous courez probablement partout, sauf vers la détente!

Alors sautez vite sur l'occasion de vous remettre sur pied en choisissant de vivre un Hilton BounceBack Weekend[SM] stimulant. Arrivez dès le jeudi, restez le samedi soir et profitez toute la fin de semaine de notre week-end BounceBack à tarif avantageux. Si les enfants vous accompagnent et partagent votre chambre, leur séjour est gratuit. Et *tout le monde* a droit, *chaque jour*, à un petit déjeuner continental gratuit.

Ne laissez pas la prochaine fin de semaine vous épuiser. Sautez dès maintenant sur l'occasion d'en profiter en appelant votre agent de voyages ou en composant le numéro de la ligne téléphonique BounceBack pour réserver ou demander plus de détails.

BounceBack

HILTON'S WEEKEND[SM]

1-800-268-9275

Plus de 250 Hilton participants dont:

CANADA (Prix fixés en dollars canadiens)
Halifax Hilton, $69
Saint John Hilton (N.B.), $79
Québec Hilton, $89
Montréal Bonaventure Hilton, $119
Montréal Aéroport Hilton, $99
Toronto Hilton, $89
Toronto Airport Hilton, $79
Windsor Hilton, $79
Edmonton Hilton, $89

UNITED STATES (Prix fixés en dollars américains)
FLORIDA
Daytona Beach Hilton, $85*
Fontainebleau Hilton Resort & Spa (Miami Beach), $155*
FLORIDA (Cont'd)
Hilton Inn (St. Petersburg Beach), $95*
Miami Airport Hilton & Marina, $95
Ocala Hilton, $65*
Sunrise Hilton Inn (Ft. Lauderdale West), $85/$65
Tampa Hilton at MetroCenter, $75
GEORGIA
Atlanta Airport Hilton, $65
Atlanta Hilton & Towers, $85
Hilton at Peachtree Corners (Atlanta/Norcross), $65
ILLINOIS
Chicago Hilton & Towers, $75
Hilton Suites-Chicago/Oakbrook Terrace, $79
Palmer House-A Hilton Hotel (Chicago), $75
INDIANA
Hilton-at-the-Circle (Indianapolis), $75
LOUISIANA
New Orleans Airport Hilton, $65
MASSACHUSETTS
Back Bay Hilton (Boston), $85*
Logan Airport Hilton (Boston), $105
MICHIGAN
Novi Hilton (Detroit), $65
NEW JERSEY
Hilton Gateway & Towers (Newark), $65
Parsippany Hilton, $65
NEW YORK
Corning Hilton Inn, $65
NEW YORK (Cont'd)
Hilton at Syracuse Square, $65
The New York Hilton & Towers, $145
Pearl River Hilton, $85
Rye Town Hilton, $85
Tarrytown Hilton, $85
Waldorf=Astoria & Towers (NYC), $175
OHIO
Hilton Inn West (Akron), $55
Quaker Square Hilton (Akron), $75
Terrace Hilton (Cincinnati), $65
VIRGINIA
Lynchburg Hilton, $65
McLean Hilton at Tysons Corner, $75

Les tarifs sont valables jusqu'au 30 avril 1990. Lorsque deux tarifs sont indiqués, le prix ne change que pendant la période valable de l'offre. Appelez le 1-800-268-9275 pour connaître le tarif applicable. Cette offre est valable les jeudis (avec séjour le samedi), vendredis, samedis et dimanches ainsi que tous les sours aux endroits designés (*). Le nombre de chambres étant limité, il est nécessaire de réserver à l'avance. Ces tarifs peuvent changer sans préavis; on ne peut s'en prévaloir à l'occasion de réunions d'affaires, de congres ou de séjours en groupe, non plus que concurremment avec d'autres offres promotionnelles. Les taxes et le service ne sont pas compris. Pour plus de détails à propos de cette offre ou de toute autre règlement nous vous invitons à vous presenter dans un des hôtels Hilton participants au Canada ou aux États-Unis.

Saisie de 300 kilos de haschisch: neuf accusés sont cités à leur procès

LISA BINSSE

■ Neuf personnes ont été citéesà leur procès hier par le juge Guy Fortier, de la Cour du Québec, sous des accusations de complot pour trafic de stupéfiants, trafic de stupéfiants et possession dans le but d'en faire le trafic relativement à la saisie, le 30 janvier, de 300 kilos de haschisch près de Saint-Hyacinthe.

Au terme d'une enquête préliminaire d'une semaine, qui s'est déroulée sous une ordonnance de non publication, Normand Hébert, 35 ans, propriétaire d'un magasin de jouets à Lachine et «personnage central» de toute cette histoire, Gilles Forget, 45 ans, le «second» en importance et Mario Spingola, 39 ans, ont été cités à leur procès sous une accusation de complot pour trafic de stupéfiants. Ce complot général serait survenu entre mars 1989 et janvier 1990.

Le juge Fortier a divisé ce complot général en deux sous- complots. Hébert, Forget, Spingola et Michel Régimbald, 41 ans, ont aussi été envoyés à leur procès sous une accusation de complot pour trafic de stupéfiants relativement au premier sous-complot, entre le 1er juillet et le 8 septembre 1989.

Dans le deuxième sous-complot, entre le 18 septembre et le 30 janvier 1990, les trois accusés cités à leurs procès, encore sous une accusation de complot pour trafic, sont Hébert, Forget et Louis Daze, 36 ans.

Régimbald devra aussi répondre à deux chefs d'accusation de trafic de stupéfiants d'une valeur d'environ 115 000 $.

Hébert a été cité la semaine dernière à son procès sous une accusation de complot d'importation de 1953 kilos de haschisch en provenance des Indes.

Pierre Emery, 42 ans, comptable du magasin de jouets de Hébert, a été libéré par le juge des accusations portées contre lui relativement à la saisie de stupéfiants. Par contre, Emery et Hébert sont accusés d'avoir eu en leur possession et d'avoir utilisé des sommes d'argent sachant qu'elles provenaient de la commission d'un crime. Ils attendent toujours de subir leur enquête préliminaire sous ces deux accusations.

Il était ressorti à l'enquête de mise en liberté sous caution d'Emery, une des treize personnes arrêtées relativement à cette affaire, que d'importantes sommes d'argent avaient été blanchies. Ces sommes ont par la suite servi notamment à l'achat de voitures de luxe, dont une Ferrari d'une valeur de 240 000 $.

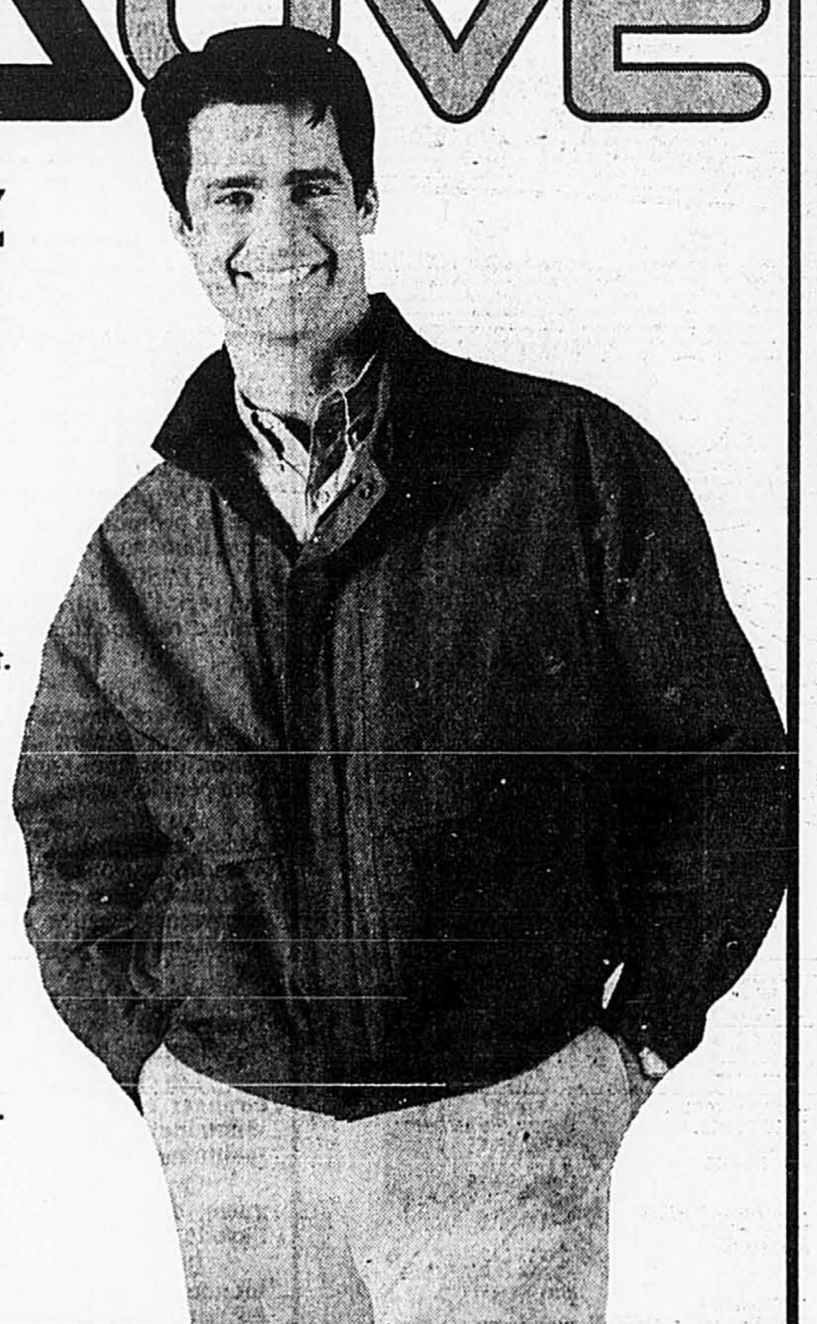
Les autres personnes citées à leurs procès sont Fernand Sauvé, 48 ans, Jacques Robillard et Michel Matte, 35 ans. Sauvé et Robillard devront répondre à des accusations de possession pour fin de trafic et trafic de 20 kilos de haschisch. Matte devra subir son procès pour les mêmes accusations, mais dans son cas seulement cinq kilos sont en cause.

Huguette Laprise-Lapointe a été citée à son procès la semaine dernière sous une accusation de possession de 520 livres de haschisch (environ 230 kilos«, dans le but d'en faire le trafic.

Trois personnes ont été libérées de toute accusation.

SAUVÉ

ÉPARGNEZ 22%



LE BLOUSON
Très beau blouson en 100% coton de première qualité. Gris ciment et vert.
Tailles 36 à 46.
PRIX COURANT 45$
SOLDE 34,99

PANTALON
100% polyester lavable.
Bleu, brun, beige, marine.
Tailles 28 à 44.
PRIX COURANT 40$
SOLDE 24,99

SAUVÉ TOUT POUR LUI, À BON PRIX.

Galeries d'Anjou 351-6810
Centre Laval 688-6292
Carrefour Laval 681-9213
Complexe Desjardins 281-1611
Place Ville-Marie 861-3990
Carrefour Angrignon 365-1070
Plaza St-Hubert 273-6392
6554 rue St-Hubert
Stationnement à l'arrière du magasin, rue Châteaubriand.

** Retouches moyennant léger supplément sur les vêtements en solde.

Beaubien



La base de votre succès

Le système de gestion de base de données relationnelle (SGBDR) ORACLE est devenu la fondation des systèmes d'information des entreprises à l'échelle mondiale. Apprenez comment votre organisation peut utiliser ORACLE pour améliorer la gestion de l'entreprise et répondre au défi grandissant de la concurrence. Venez assister à une des conférences gratuites sur les SGBDR données par Oracle Canada.

Venez découvrir de nouvelles techniques de gestion de l'information illustrées par des démonstrations interactives de la technologie relationnelle.

Venez apprendre comment développer des applications plus rapidement et les exploiter sur des réseaux de façon transparente. Voyez comment vous pouvez utiliser SQL, le langage de bases de données relationnelles standardisé par ANSI, pour construire le système de gestion d'information le plus puissant disponible aujourd'hui.

Le nombre de sièges étant limité, enregistrez-vous maintenant pour garantir votre place à la prochaine conférence d'Oracle.

Appelez le **843-6762** aujourd'hui!

ORACLE
La logiciel qui transende le matériel

Mercredi, le 11 avril 1990 à 9:00 a.m. Conférence SGBDR
Le Grand Hôtel, 77 rue University, Montréal, Québec

Montréal maintiendra le gel des permis d'occupation même si c'est illégal

MARIANE FAVREAU

■ Pour la troisième fois en quelques semaines, la Cour supérieure rappelle à la ville de Montréal qu'elle n'a pas tous les droits, et ne peut outrepasser sa juridiction.

Cette fois, le juge Danielle Grenier déclare «illégale et ultra-vires» le gel de permis décrété par le comité exécutif de la ville le 10 janvier dernier. L'exécutif suspendait alors «l'émission de tout permis qui contreviendrait aux objectifs» d'un projet modifiant le règlement sur la protection du patrimoine résidentiel (5241).

L'administration Doré ne porte pas ce jugement en appel, mais maintient son gel des permis à partir du 10 janvier 1990, a appris *La Presse*. Et cela, même si le juge Grenier est claire: «La décision du 10 janvier est illégale et ultra-vires».

Le gel sera en vigueur jusqu'à l'adoption des amendements au règlement 5241, probablement le 9 avril, indiquait hier M. John Gardiner, membre du comité exécutif. Il estime que seuls les permis refusés avant le 10 janvier sont touchés par le jugement.

Entre temps, la partie requérante, Château Royal Hotel Apartment Inc. obtiendra le permis d'hôtel qu'elle réclamait. Mais le jugement pourrait s'appliquer à d'autres citoyens qui ont essuyé un refus de permis en vertu de la même décision illégale.

Les propriétaires de Château Royal réclamaient un permis d'hôtel pour leur immeuble de la rue Crescent utilisé, depuis mai 1989, comme hôtel-appartement. Leur demande du 14 septembre 1989 indique qu'aucune modification des lieux n'est requise.

Mais le permis n'a jamais été émis et le comité exécutif suspendait, le 10 janvier 1990, «l'émission de tout permis qui contreviendrait aux objectifs» du projet d'amendement du règlement 5241.

Dans un jugement du 16 mars dernier, le juge Danielle Grenier se rend aux arguments du Château Royal voulant que la décision de l'exécutif soit nulle et uitra vires en regard de la charte.

Château Royal alléguait aussi que la décision de l'exécutif est vague et imprécise, gelant l'émission de permis contrevenant «aux objectifs» non énoncés d'un projet de règlement. La décision d'accorder les permis devient donc discrétionnaire et arbitraire.

La charte de Montréal (art. 106) permet le gel des permis d'occupation dans un secteur qui fait l'objet d'un projet de règlement de zonage, constate le juge. Ou encore, des permis dont l'émission serait prohibée par un projet d'amendement de zonage ou de construction.

Or, le règlement 5241 sur la protection du patrimoine résidentiel n'est pas un règlement de zonage ou de construction visé par l'article 106 de la charte: son but est d'abord de contrôler la démolition des bâtiments, constate le juge.

L'article 106 qui permet le gel des permis en attendant un nouveau règlement «ne s'applique qu'à la suspension des permis pour des bâtiments situés dans un secteur particulier et pour cause», écrit le juge.

«Interprété autrement, il conférerait à la ville le pouvoir de suspendre l'émission de tout permis de construction, de réparation, d'agrandissement ou d'occupation sur tout le territoire qu'elle régit.»

De plus, selon le juge Grenier, le projet d'amendement au règlement 5241 ne contient aucune disposition prohibitive qui justifierait un gel des permis autorisé par la charte.

Un autre conseiller au Parti municipal

MARIANE FAVREAU

■ Un autre conseiller municipal joint les rangs du Parti municipal de Montréal, portant à cinq leur nombre au conseil municipal. La nouvelle doit être annoncée officiellement demain et prendre effet à l'assemblée du conseil municipal de lundi prochain.

Selon ce que *La Presse* a appris, il s'agit de M. Pierre Bastien, conseiller municipal d'Ahuntsic. Elu en 1986 comme membre du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Bastien quittait cette formation l'an dernier. Il siégeait depuis à titre d'indépendant au conseil municipal.

Le Parti municipal de Montréal n'existait pas encore au dernières élections municipales. Il s'est fait connaitre au moment de l'élection partielle du district de Sault-au-Récollet, avant de remporter celle de Parc-Extension avec Stavros Zagakos.

Depuis, deux ex-conseillers du Parti civique lui sont arrivés en renfort, MM. Nick Auf der Maur et Serge Sauvageau. Puis, un ancien du RCM devenu indépendant, Frank Venneri, a fait de même plus récemment.

Le président du conseil municipal de Montréal, M. André Berthelet, n'aura donc pas à se creuser la cervelle encore longtemps pour décider quel est le parti qui représente l'opposition officielle au conseil.

Avis Avis Avis Avis Avis Avis

L'UQAM invite ses étudiants à reprendre leurs cours sans délai

La Commission des études de l'Université du Québec à Montréal a fixé les conditions qui permettent d'assurer la validation de la session, conformément au règlement universitaire qui stipule qu'une session doit compter **au moins 12 semaines** d'enseignement pour être valide.

Les activités d'enseignement qui ont été perturbées pendant moins de trois semaines devront être consolidées. Quant aux cours qui ne compteront pas 12 semaines le 27 avril, date prévue de la fin de la présente session, ils devront être prolongés d'une durée égale au nombre de jours perdus.

Les étudiantes et les étudiants concernés doivent donc se présenter **sans délai** à leurs cours en vue d'assurer la validité de leur session.

Université du Québec à Montréal

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS

6 personnes par classe Semaine ou fin de semaine

- Introduction au PC (DOS) 7 avril ou 10 avril ou 16 avril
- WORDPERFECT 5.0 7, 8 avril et 21, 22 avril - 9, 10 avril et 19, 20 avril
- LOTUS 1-2-3 3, 4 avril et 11, 12 avril
- DBASE III PLUS 24, 25 avril et 3, 4 mai

Séminaires déductibles d'impôt



Autres dates disponibles en avril, mai et juin.

ISI International (Québec) Inc. 1055, côte du Beaver Hall 878-9188 poste 38 MÉTRO

YMCA MONTRÉAL

- ANGLAIS
- FRANÇAIS
- DACTYLO SUR ORDINATEUR

DÉBUT: LE 9 AVRIL
DURÉE: 3 SEMAINES
INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT: LES 3 et 4 AVRIL
DÉBUT: LE 7 MAI
DURÉE: 7 SEMAINES
INSCRIPTION: LES 24, 25, 26 AVRIL et 1er, 2, 3 MAI

1450, rue Stanley (métro Peel) SUCCURSALE CENTRE-VILLE 849-8393 postes 712 et 732

RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉS

Cité Résidence Rive des Prairies

Administré par: GESTION MULTI-COMPLEX et CAREX PROMOTEURS ET PROPRIÉTAIRES

PHASE II MAINTENANT EN LOCATION

LA VILLE À LA CAMPAGNE
située sur les rives de la rivière des Prairies

VENEZ BIEN VIVRE en toute sécurité car nos appartements sont munis de gicleurs automatiques, de détecteurs de fumée et de systèmes d'appel d'urgence. En plus, nous avons un service de gardiennage et la télévision en circuit fermé fonctionnant 24 heures sur 24.

Aussi, afin de répondre à vos besoins, vous y trouverez: salon et salle communautaire, piscine, sauna, bain à tourbillons, salle de conditionnement physique ainsi qu'un étage commercial complet.

Chaque logement comprend un balcon verrière avec fenêtres coulissantes. Laveuse et sécheuse sur chaque étage.

Possibilités: 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 pièces

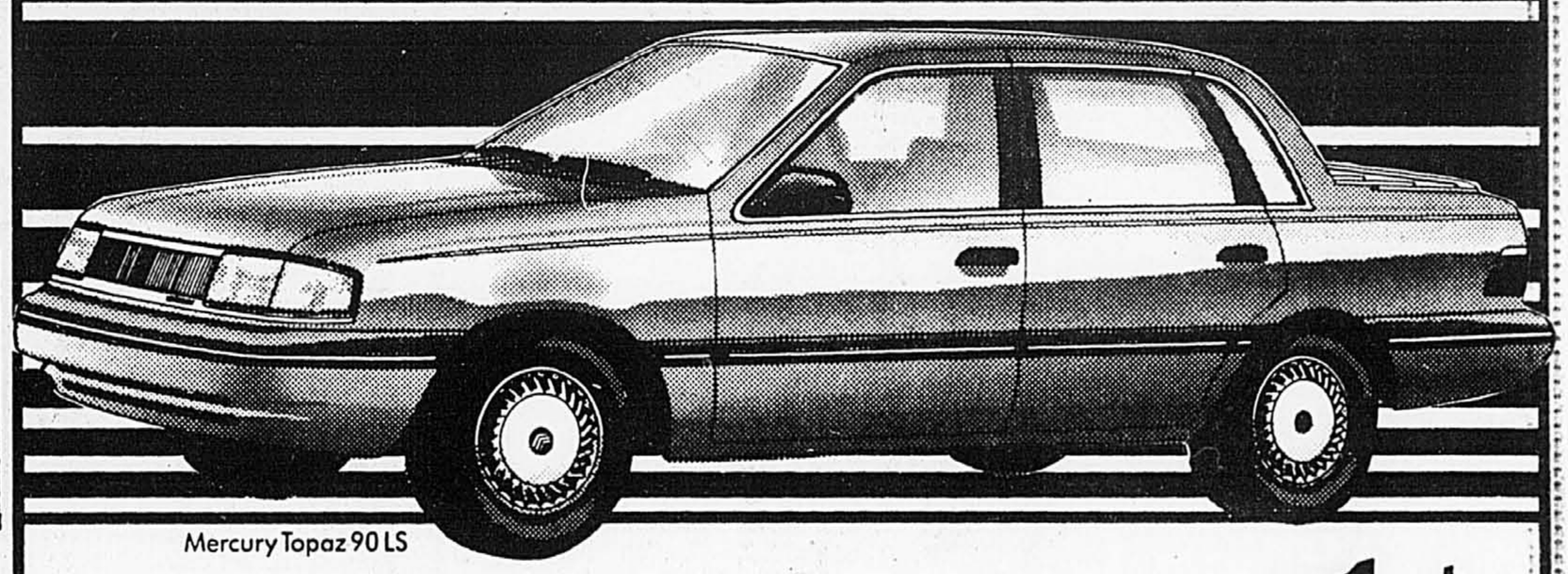
POUR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
COMPOSER LE (514) 329-3821
NOUS ACCEPTONS LES FRAIS VIRES.
HEURES D'OUVERTURE: 7 JOURS SUR 7, DE 10 h à 16 h30
ET SUR RENDEZ-VOUS JUSQU'À 21 h
7095, boul. Gouin est, Montréal

VOUS RECHERCHEZ UNE VOITURE ÉCONOMIQUE, ENTIÈREMENT ÉQUIPÉE,

ALORS LISEZ BIEN CE QUI SUIT...

Le concessionnaire Mercury de votre région vous offre la **Mercury TOPAZ 90** à partir de seulement **11 635$.**
Mais ce n'est pas tout car pour **660$** de plus, vous obtenez le climatiseur, la transmission automatique et la radio am/fm stéréo.
Oui, oui, une **Topaz 90** à partir de seulement **11 635$**.
N'attendez plus, voyez dès maintenant le concessionnaire Mercury de votre région et faites le test de l'économie Mercury

...LA MERCURY TOPAZ 1990



Mercury Topaz 90 LS

Faites le test Mercury

11635$

MERCURY LINCOLN

Ford Garantie 6 ans: Protection de 100 000 km du groupe moto propulseur; Protection de 160 000 km contre la corrosion

- Le concessionnaire peut vendre à prix inférieur.
- Taxes applicables et transport en sus.
- Tous les détails chez votre concessionnaire.

CARTIERVILLE CHÂTEAU AUTOMOBILE (514) 331-4020
CHARLEMAGNE PAPIN MERCURY (514) 654-3322
CHÂTEAUGUAY LEBLANC MERCURY (514) 691-4130
GRANBY CONSTELLATION AUTOMOBILE (514) 378-1217
GREENFIELD PARK AUTOMOBILE P. BRAULT (514) 671-6115
JOLIETTE JOLIETTE LINCOLN MERCURY (514) 755-1123
LAVAL DESLAURIERS AUTOMOBILE (514) 667-7330
LAVAL STE-ROSE LINCOLN MERCURY (514) 686-9555
McMASTERVILLE BELOEIL MERCURY (514) 467-3396
MONTRÉAL COITEUX LINCOLN MERCURY (514) 526-3363
MONTRÉAL OVALE LINCOLN MERCURY (514) 489-3831
MONTRÉAL-NORD CIRCUIT LINCOLN MERCURY (514) 325-4700
POINTE-AUX-TREMBLES CASTEL MERCURY (514) 645-7441
POINTE-CLAIRE FAIRVIEW LINCOLN MERCURY (514) 697-2211
RICHELIEU AUTOMOBILE OSTIGUY (514) 658-1717
ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES MERCURY DES LAURENTIDES (514) 435-9456
STE-AGATHE AU ROYAUME MERCURY (819) 326-3887
STE-CATHERINE MORAND LINCOLN MERCURY (514) 632-1340
ST-EUSTACHE MARINEAU AUTOMOBILE (514) 473-6861
ST-HYACINTHE AUTOMOBILE JÉRÔME (514) 359-0047
ST-JEAN RICHELAIN LINCOLN MERCURY (514) 359-0047
ST-NORBERT AUTOMOBILE R. LAPORTE (514) 836-3783
TERREBONNE SOMMET LINCOLN MERCURY (514) 492-2260
TRACY AUTOMOBILE DUCLOS (514) 743-0024
VALLEYFIELD POIRIER AUTOMOBILE (514) 455-1005
VARENNES MARIE-VICTORIN LINCOLN MERCURY (514) 652-9828
VAUDREUIL VAUDREUIL LINCOLN MERCURY (514) 455-3338

Mercury

Les concessionnaires Lincoln Mercury de votre région

C'est le printemps.
C'est le réveil de la nature.
Pour les petits et les grands,

DU 2 AU 14 AVRIL

VENEZ VOIR
NOTRE FERME DE PÂQUES :
LAPINS, MOUTONS, POUSSINS, ETC...
PLUS DE 35 ANIMAUX
QUE VOUS POUVEZ NOURRIR.



FERME DE PÂQUES

la Baie PASCAL ET 75 BOUTIQUES BOUL. PIE IX ET JEAN-TALON

LE BOULEVARD

BAS PRIX À TOUT PRIX!





Limite de 3 par client

ÉCONOMISEZ PLUS DE 35%

Solde 4.99 le sac

Tourbe de sphaigne
Ravive le sol & développe les plantes! 4 pi. cu. comprimés.
No 4055802.....Notre prix 7.99



Solde 1.69 le sac

Terre noire d'extérieur 30 L
No 1030612.....Notre prix 1.99



ÉCONOMISEZ PLUS DE 25%

Solde 4.99 la bte

Sacs à ordures Pascal
40 sacs résistants de 26 x 36".
No 0884758.....Notre prix 6.99

ARMOR ALL

Solde 2.49 la bout.

Protecteur Armor All
Protège & embellit le cuir, le vinyle, etc. 125 mL. No 0403253.....Notre prix 2.79

Solde 1.49 le pqt de 4

Ampoules Pascal
60W ou 100W. Pqt de 4. No 0244031, 0244058....Notre prix 1.59

TDK



Cassette audio vierge 60 min.
Notre prix 1.49 ch.
No 0634077

90 min. (non illus.) No 0634085 Notre prix 1.79 ch.



Solde 1.59 ch.

ÉCONOMISEZ PLUS DE 35%

Lubrifiant WD-40
Protège le métal & arrête les grincements! 170 g. No 0224502.....Notre prix 2.59



Solde 1.09 le pqt de 4

Papier hygiénique
"Imagination". 2 plis. Pqt de 4. No 1001337.....Notre prix 1.25

ÉCONOMISEZ PLUS DE 45%



Solde 99¢ le pqt de 3

Savon Ivory^MD
270 g. Paquet de 3. No 0742899.....Notre prix 1.85



Notre prix 10.98 ch.

Chaise pliante en bois
Facile à ranger!.....No 0239135 0239143

VALVOLINE



Solde 1.49 le litre

Huile à moteur 10W-30
Huile à moteur pour tous les climats! 1 L. No 0887943.....Notre prix 1.69

CENTRES COMMERCIAUX
- Place Versailles — 7275 est, rue Sherbrooke.....353-1150
- Boulevard Pie IX — 4250 est, rue Jean-Talon.....722-4681
- Galerie Normandie — 2670 boul. de Salaberry.....334-6311
- Les Jardins Dorval — 400 av. Dorval.....631-4291
- Fairview Pointe-Claire — 6728 Trans-Canada.....695-6655
- Greenfield Park — 473 boul. Taschereau.....672-1771
- Le Carrefour Laval — 3055 boul. Carrefour.....687-1220
- Carrefour Angrignon — 7075 boul. Newman.....364-4442
- La Place Vertu — 3305 Côte Vertu.....745-4220

MAGASINS
- 6825 Côte des Neiges.....735-2534
- 301 ouest, rue St-Antoine.....878-5574
- 5742 av. du Parc.....878-5600
- 4833 ouest, rue Sherbrooke.....878-5605
- 4050 Wellington, Verdun.....878-5611

NOTRE NOUVEAU MAGASIN:
- Place Pierre Caisse — 645 rue Pierre Caisse St-Jean-sur-Richelieu.....359-1666

Ces prix sont en vigueur jusqu'au sam. 7 avril. "Notre prix" indique notre prix de tous les jours.

PASCAL

Le syndic du Barreau recommande la radiation à vie de Jean-Marc Béliveau

YVES BOISVERT

■ «Personne n'est au-dessus des lois, surtout pas les avocats. Si les avocats veulent mériter la confiance du public, nous devons être sévères.»

C'est par cet appel à la sévérité que Me Pierre Michaud, syndic adjoint du Barreau du Québec, a appuyé, hier, sa demande de radier pour toujours Jean-Marc Béliveau de la profession d'avocat en plus de le condamaner à 15 000 $ d'amende.

Me Béliveau, 55 ans, est radié provisoirement du Barreau depuis le 4 décembre et il a été reconnu coupable le mois dernier d'une demi-douzaine d'abus de confiance. Me Béliveau, avait conclu le comité de discipline, se servait de son titre d'avocat pour faire des emprunts importants à de nombreuses personnes. Il tardait à remettre l'argent, et à ce jour, une des personnes qui ont porté plainte contre lui n'a toujours pas été remboursée.

Le comité de discipline entendait hier les suggestions des avocats au sujet de la sanction qu'ils doivent imposer à l'ancien chef de l'Union nationale.

Selon le syndic adjoint, la répétition des gestes reprochés (entre 1978 et 1989), la personnalité des victimes (des personnes âgées, souvent sans ressources et sans instruction), le temps mis à les rembourser, l'expérience de l'avocat, la gravité de ces abus de confiance (qui représentent un total de 129 000 $ d'emprunts) militent en faveur d'une sanction sévère.

«Les fautes de Me Béliveau attaquent la nature même de la profession d'avocat, qui repose sur la confiance, l'intégrité», a souligné Me Michaud.

Me Jean-Claude Hébert, qui représente l'avocat fautif, a pour sa part dénoncé la «dramatisation» faite par Me Michaud.

«On vous demande la sanction la plus grave. En principe, on devrait pouvoir prouver que Me Béliveau a commis la pire infraction pour un avocat: ce n'est pas le cas. Me Béliveau n'avait aucune intention frauduleuse. S'il empruntait de l'argent, c'était pour le fond de roulement de son bureau d'avocat et pour ses entreprise, au sujet desquelles il y a eu négligence, c'est vrai. Mais Me Béliveau n'a jamais caché à ses créanciers ses problèmes financiers!»

Me Hébert a aussi fait valoir que l'avocat, qui a 28 ans de pratique derrière lui, n'a aucun dossier disciplinaire et que l'examen de ses comptes en fidéicommis (où est déposé l'argent des clients) ne révélait aucune irrégularité.

Me Hébert a donc demandé au comité de tenir compte des quatre derniers mois, au cours desquels Me Béliveau n'a pas pratiqué, et a suggéré une radiation supplémentaire... d'un jour.

Le comité tranchera d'ici quelques semaines.

Une livraison «contrôlée» de cocaïne aux hommes du cartel de Medellin...

■ Deux des trois personnes accusées relativement à un important complot du cartel de Medellin d'importer 500 kilos de cocaïne au Canada ont reçu la majorité de la cocaïne des mains d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada vers 20 h, le 5 avril 1989. Le transfert s'est fait sur la rue Drummond.

C'est ce qui est ressorti hier du témoignage d'un agent de la police fédérale, Jean-Marc Sirois, qui faisait partie de l'équipe de la GRC affectée à la surveillance des trois accusés, Richard Delgado-Marquez, 23 ans, du Bronx, à New York, Flor Emilse Mery-Correa, 31 ans, et Fernando William Mendoza-Salazar, 27 ans, tous deux de Medellin, en Colombie.

Les trois accusés subissent depuis le début mars leur procès en Cour supérieure sous des accusations de complot pour importation, exportation et trafic ainsi que de possession de cocaïne dans le but d'en faire le trafic. Ils ont été arrêtés le 5 avril 1989, quelques heures après la livraison «contrôlée» des stupéfiants saisis deux jours plus tôt par la GRC au Nouveau-Brunswick.

M. Sirois et l'équipe dont il faisait partie ont pris les trois accusés en filature le matin du 5 avril et les ont suivis toute la journée. Vers 20 h, M. Sirois a pris en filature une Ford Taurus blanche que conduisait Delgado-Marquez. Il était accompagné de Mendoza-Salazar. Les deux hommes se sont rendus rue Drummond, entre boulevard René Lévesque et Sainte-Catherine. Quelques minutes plus tard, une camionnette rouge, une Dodge Caravan, conduite par un agent de la GRC, Wayne Umansky, s'est stationnée en biais.

Toujours selon M. Sirois, Mendoza-Salazar est alors sorti de la Ford Taurus et, après avoir échangé quelques mots avec l'agent de la GRC, a pris le volant de la camionnette qui transportait les stupéfiants. M. Umanski a pris la place du passager dans la camionnette. Mendoza-Salazar s'est alors dirigé vers le nord, sur la rue Drummond. C'est à ce moment qu'a pris fin la filature de M. Sirois.

Le procès, présidé par le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

Coupable d'agressions sexuelles sur de jeunes handicapés

■ André Richard, chauffeur d'autobus d'écoliers âgé de 65 ans, a plaidé coupable hier devant le juge Claude Millette, de la Cour du Québec, à quatre chefs d'accusation d'agression sexuelle sur quatre mineurs, des handicapés mentaux.

Les agressions sexuelles sont survenues entre le 31 août 1987 et le 30 juin 1988. Richard a agressé sexuellement les adolescents, âgés de 13 et 14 ans, fréquemment pendant l'année scolaire, alors qu'il les conduisait de leurs domiciles à l'école. Il stoppait l'autobus d'écoliers dans un endroit isolé et les agressait. Il n'y a pas eu de pénétration. Il faut taire l'identité des quatres victimes et de tout fait qui pourrait les identifier.

Richard, qui avait été cité à son procès sous 18 chefs d'accusation, devra revenir devant le tribunal le 29 mai.

N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX



DONNEZ DE TOUT COEUR DÈS AUJOURD'HUI!

FONDATION DES MALADIES DU COEUR

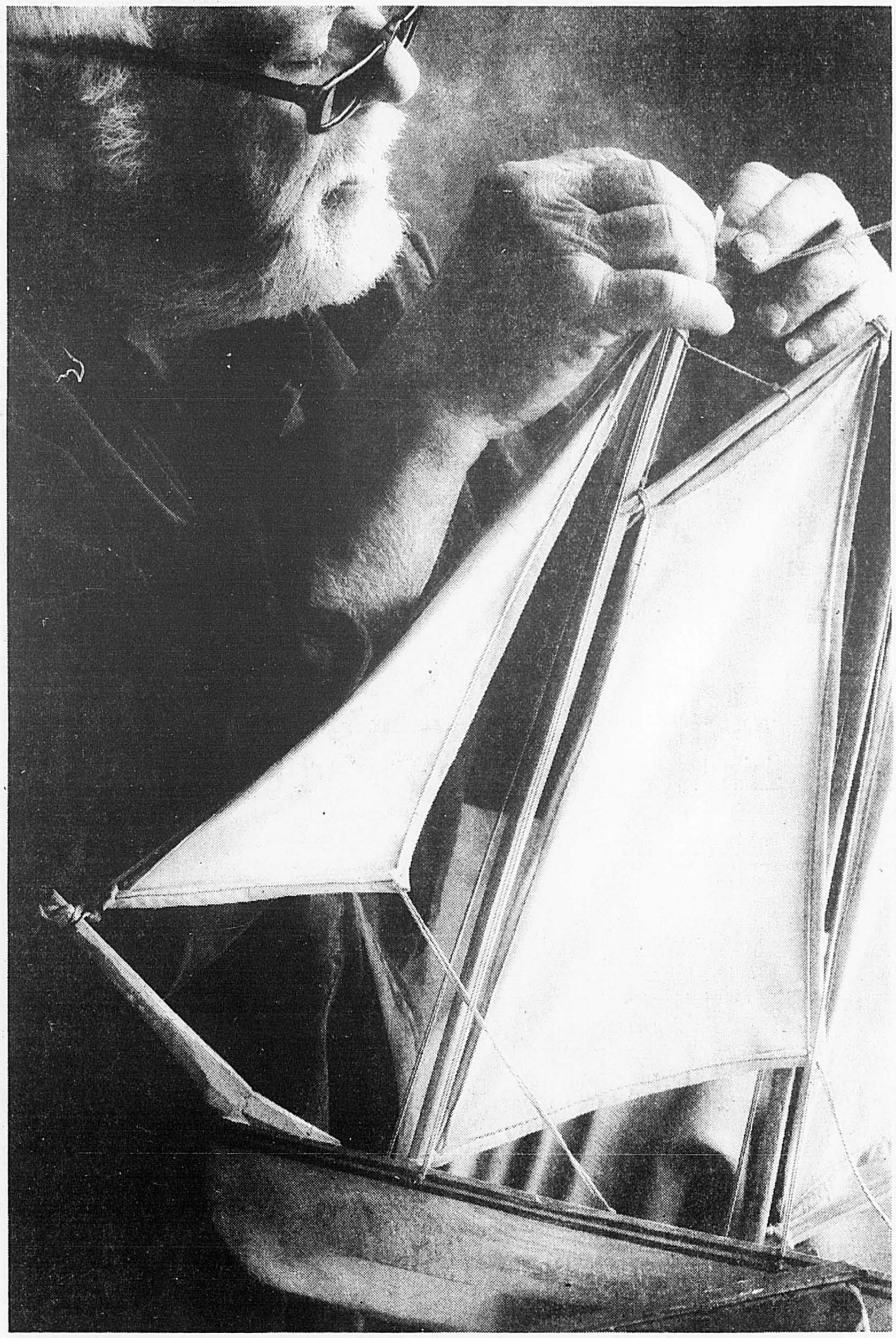
AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA

440, boul. René-Lévesque ouest,
Bureau 1400,
Montréal, Québec, H2Z 1V7
871-1551, 1-800-361-7650,
Fax:871-1464

LA NOUVELLE EUROPE

La Presse publiera le premier d'une série de deux cahiers thématiques grand format dont le sujet touristique est l'Europe. Ce cahier sera fait en collaboration avec la Commission européenne de tourisme.

Publié dans La Presse le samedi 7 avril 1990



TROP OCCUPÉ POUR PENSER À LA MORT, LA VÔTRE OU CELLE DES AUTRES? VOUS AVEZ BIEN RAISON. MAIS PUISQUE C'EST UNE CHOSE À LAQUELLE VOUS DEVREZ INÉVITABLEMENT FAIRE FACE UN JOUR, LA MEILLEURE FAÇON POUR VOUS DE NE PLUS AVOIR À Y PENSER C'EST EN PRENANT DES DISPOSITIONS DÈS AUJOURD'HUI AVEC LES GENS QUI SONT LÀ POUR Y PENSER POUR VOUS. URGEL BOURGIE 932.2225. PARCE QU'APRÈS TOUT, VOUS AVEZ TOUTE LA VIE DEVANT VOUS.

SENTEZ-VOUS LE BESOIN D'ÊTRE PLUS ÉCLAIRÉS SUR LA RÉFORME DU CODE CIVIL?

La judiciarisation excessive, c'est inquiétant pour le citoyen, paralysant pour la société!

Présentement, 80 % des citoyens abandonnent leurs droits de recours en cours de procès faute de temps ou de ressources financières. Et pourtant, les tribunaux ne suffisent pas à la tâche.

Or, les analyses du projet de réforme du Code civil révèlent que le nombre d'interventions des tribunaux dans la vie privée des individus augmentera de façon substantielle.

De toute évidence, on ne tient pas compte de l'expérience qui prouve que la multiplication des recours aux tribunaux réduit en fait l'accès à la justice.

Dans certains pays comme les États-Unis, on commence à mesurer les effets négatifs de la judiciarisation excessive : leadership politique et industriel étouffé, innovations technologiques freinées, créativité paralysée et perte de compétitivité sur les marchés mondiaux.

D'autres pays, dont le Japon, ont su éviter la judiciarisation excessive et sont parmi les plus productifs, innovateurs et concurrentiels.

Quel modèle de société voulons-nous?

Le citoyen déresponsabilisé

Citoyen ordinaire ou chef d'entreprise, un tel Code civil vous enlèvera l'ultime responsabilité des négociations, ententes et accords que vous signerez. À la demande de l'une ou l'autre partie, les tribunaux pourront intervenir pour modifier, réduire et même annuler les obligations contractées.

Peu importe la forme de l'entente entre partenaires d'affaires, entre époux, entre parents et enfants, la loi permettra aux tribunaux d'intervenir dans les termes de toute convention.

Il est encore temps d'agir!

Il faut dire non à l'inflation judiciaire. En exigeant que la réforme du Code civil mette davantage l'accent sur la prévention et l'harmonie au lieu de gérer les conflits. D'ailleurs, dans un récent sondage, 80 % des Québécois considèrent que, dans la société d'aujourd'hui, on a beaucoup trop souvent recours aux tribunaux. Dans la même proportion, ces derniers préconisent plutôt l'entente à l'amiable.

On veut un Code civil qui favorise le droit de s'entendre et non le recours aux tribunaux.

INFORMEZ-VOUS CHEZ VOTRE NOTAIRE.

Chambre des notaires du Québec

Les commissaires majoritaires à la CECM fondent un parti

ANDRÉ PRATTE

■ Les commissaires de la CECM favorables au maintien des structures scolaires confessionnelles viennent de former un parti politique, le Regroupement scolaire confessionnel, en vue des prochaines élections scolaires.

Sont membres du Regroupement 12 des 19 commissaires élus aux dernières élections, dont onze avaient reçu l'appui du Mouvement scolaire confessionnel, mouvement qui lutte depuis des années pour sauvegarder les commissions scolaires confessionnelles. Deux autres commissaires qui avaient reçu l'appui du Mouvement mais qui par la suite n'ont pu faire bon ménage avec leurs collègues ne font pas partie du groupe présidé par le président de la CECM Michel Pallascio.

C'est la loi 106, adoptée en juin dernier, qui a poussé les «confessionnalistes» à fonder un parti. Cette loi prévoit, pour la première fois au niveau scolaire, la reconnaissance de partis politiques.

Le Regroupement Scolaire Confessionnel n'a pas encore de programme, mais il a rendu public hier un document faisant état de ses orientations. Soulignant que «nos pères ont su conserver leur autonomie tout au long de l'histoire de notre pays parce qu'ils ont su préserver les caractéristiques fondamentales de notre peuple: sa langue, sa religion et ses traditions», le document fait du maintien de cet héritage la mission principale de l'école.

«La CECM est une institution dont les responsables ont pour mandat de perpétuer et de promouvoir cette culture. En conséquence, la pensée de l'Église catholique doit inspirer les projets éducatifs de chacune des écoles faisant partie de son réseau.»

Le document note aussi que les jeunes d'aujourd'hui cherchent une voie, et la trouvent de plus en plus du côté de valeurs chrétiennes telles la justice sociale et la paix dans le monde.

Les commissaires du Regroupement croient toujours qu'il n'y a pas de place à la CECM pour des écoles neutres. «Les tribunaux ont décidé que la CECM ne peut gérer que des écoles confessionnelles», a rappelé M. Pallascio en conférence de presse. «Ceux qui ne sont pas à l'aise dans ce système peuvent créer d'autres écoles. Nous sommes prêts à les aider dans leurs démarches.»

Autres orientations proposées par le Regroupement scolaire confessionnel: «défendre et promouvoir un enseignement de qualité du français», «travailler plus fermement à initier les allophones à la culture canadienne-française», venir en aide aux élèves en difficulté «sans négliger les plus doués», «améliorer l'enseignement de la langue seconde».

Aux élections du 18 novembre prochain, l'équipe de M. Pallascio se mesurera aux candidats du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), qui avait fait élire quatre de ses candidats il y a trois ans. On sait que dans l'espoir de se défaire de leur image «anti-religieuse», les dirigeants du MEMO ont rencontré récemment Mgr Jean-Claude Turcotte, nommé depuis Archevêque de Montréal. Ils lui ont expliqué qu'ils ne prônaient pas l'école neutre, mais simplement le respect des droits des élèves non-catholiques dans l'école catholique.



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

M. Michel Pallascio.

Robert Dokis capturé à l'Institut Pinel, à Montréal

■ Recherché par la police depuis son évasion d'une institution psychiatrique de Beauport, en banlieue de Québec, Robert Dokis a finalement été capturé vers 19 h45 hier soir, à l'Institut Louis-Philippe Pinel, dans le nord-est de Montréal.

Dokis, un individu de 23 ans, a semé tout un émoi dans un motel de Beauport, dimanche après-midi, en menaçant d'un couteau son amie de coeur de 28 ans qu'il soupçonnait d'infidélité.

Au terme d'un siège de près de trois heures et l'intervention d'un psychiatre du centre hospitalier Robert-Giffard de Beauport, le forcené s'était rendu sans résistance aux policiers après avoir libéré son otage saine et sauve.

Placé sous surveillance médicale, Dokis avait réussi à s'évader de cette institution psychiatrique, en fin de soirée de dimanche, pour prendre la direction de la métropole en faisant de l'autostop.

Réfugié depuis quelques heures à l'Institut Louis-Philippe Pinel, le jeune homme n'a offert aucune résistance lorsque des policiers de l'Unité d'urgence de la SQ sont allés le cueillir hier soir pour le conduire au centre de détention Parthenais.

ENCAN PUBLIC

ENCAN

LITS EN LAITON
Le samedi 7 avril,
à 12h00 (midi) précises
Inspection le samedi à compter de 9h.
au: 2111, BOUL. ST-RÉGIS
DOLLARD-DES-ORMEAUX
(Direction: Transcanadienne, sortie des Sources nord, droite sur Brunswick, droite sur Deacon, gauche sur St-Régis.



LITS EN LAITON
● TABLES DE NUIT ●
ENSEMBLES DE SOMMIERS ET MATELAS
● CHEVALETS
● PORTE-COUVERTURES
● MEUBES EN ROTIN:

PLUS DE 50 ÉCHANTILLONS DE PLANCHER À ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS, TELS QUE: TOUS GARANTIS EN LAITON PUR
(2) Grandeur «King», (10) Queen, (7) Doubles, (3) Simples, sofa-lit, chevalets, tables de nuit, porte-couvertures, sommiers et matelas.
PLUS: Meubles en rotin, ensembles pour dinette, salon, chaises de jardin, paniers, etc...
- A ÉTRE VENDU ITEM PAR ITEM selon les conditions affichées.
- DEPÔT DE 20% avec mise durant l'encan
- SOLDE COMPTANT, M/CARD, VISA OU CHÈQUE VISÉ.

LES ENCANS BELEC AUCTIONS INC 683-0661

ENCAN PUBLIC

ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC • ENCAN PUBLIC •

CAMPAGNE PENSEZ À NOUS

"S.V.P. Pensez à Nous! Au nom des enfants handicapés, Merci."

Carl Marotte
Porte-parole



SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (QC) H3H 2R5

Le mouvement de grève s'effrite

Dans la région de Montréal, seuls les étudiants de l'UQAM et du cégep du Vieux-Montréal ont voté pour la poursuite des débrayages

ANDRÉ PRATTE

■ Les étudiants de sciences humaines, arts et lettres de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et ceux des cégeps du Vieux-Montréal et de Saint-Laurent ont voté hier en faveur de la poursuite de leur grève contre le dégel des frais de scolarité.

Mais ce matin, ces étudiants se retrouvent pratiquement seuls sur les piquets de grève, les étudiants de cinq cégeps, de même que ceux de formation des maîtres à l'UQAM, ayant voté au cours de la journée d'hier de mettre fin à leur débrayage. Il ne reste donc plus dans toute la province que trois cégeps, le tiers de l'UQAM et quelques départements de l'Université de Montréal en grève.

Au cégep du Vieux-Montréal, les étudiants ont fait fi de la publicité faite par la direction dans les journaux de fin de semaine les avertissant que leur session serait en péril s'ils décidaient de continuer. Le vote a été extrêmement serré: 676 pour, 669 contre, 26 abstentions.

Ce résultat a provoqué le délire chez les grévistes. «Ça va encourager d'autres associations à se joindre au mouvement de grève», a soutenu Cassandra Carette, une des organisatrices de la grève. «Je suis convaincue qu'on a des grosses chances de gagner le maintien du gel des frais de scolarité avant la fin de la semaine. Et si c'est pas le maintien du gel, ça va être de grosses concessions.»

(Au moment où les étudiants du Vieux ont voté, les assemblées générales dans les autres collèges n'avaient pas encore eu lieu.)

Le vote a aussi fait des mécontents. «Voir si tu peux embarquer sur une grève avec une majorité de sept votes!», s'est exclamé à sa sortie de l'assemblée Dany Lesage, étudiant en génie mécanique. «Les leaders 'boostent' le monde dans les assemblées, les gens ne réalisent même pas qu'on est en train de perdre notre session! Je reviens au cégep après dix ans sur le marché du travail, je n'ai pas de temps à perdre avec des grèves!»

À la suite de l'assemblée, la direction de l'établissement a annoncé que les portes du collège resteraient fermées aujourd'hui. «De toute façon, a expliqué le directeur général André Legault, les professeurs ont annoncé qu'ils ne franchiraient pas les lignes de piquetage. Et je ne veux pas me retrouver avec de la violence aux portes.» On sait que la semaine dernière, le collège a tenté de dispenser les cours malgré la grève en faisant appel à la police. Après que des interventions musclées de l'escouade anti-émeute eurent provoqué l'indignation des étudiants, la direction a dû se résigner à barrer les portes.

Selon M. Legault, l'administration travaille présentement à trouver des moyens pour que la session puisse avoir la durée minimale exigée par le ministère de l'Enseignement supérieur (82 jours). Le calendrier envisagé avant le vote d'hier midi prévoyait que la session prendrait fin le 14 juin, les journées de jeudi, vendredi et lundi Saints étant transformées en journées de cours.

Le vote d'hier forcera le collège à repousser la fin de la session encore davantage, ce qui aura un impact sur le calendrier des sessions d'automne 1990 et d'hiver 1991.

À l'assemblée générale des étudiants des sciences humaines, arts et lettres de l'UQAM hier soir, le responsable général André Gagnon a soutenu que la grève devait se poursuivre, malgré le retrait de plusieurs cégeps. «Il est hors de question de laisser seuls dans la rue une association étudiante comme celle du Vieux-Montréal qui a mis sa session en jeu pour défendre cette cause! Et il faut déclarer par notre vote qu'on ne reculera pas devant les menaces et les injonctions!»

Parmi les étudiants qui ont pris la parole contre la grève, Nathalie Brasseur, une étudiante d'économie a souligné qu'«au début de la grève, on débrayait pour avoir l'appui des autres collèges et universités. Mais maintenant, tout cela s'effrite. En retournant à nos cours, ça prouverait qu'on tient à notre éducation.»

Le vote a été relativement serré: 844 étudiants ont voté pour la poursuite de la grève jusqu'à lundi prochain, tandis que 670 ont voté contre et 61 ont signifié leur abstention.

VENTE SURBOUM SINGER DU PRINTEMPS

Prix spécial de présentation 449$

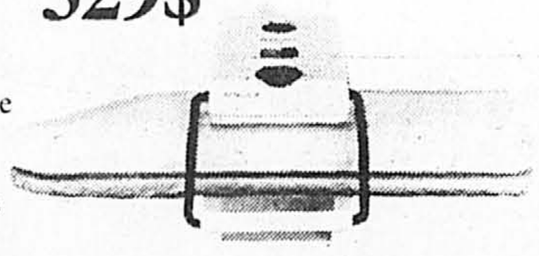


C'est le printemps! Et c'est le temps des économies sur une foule d'appareils Singer. Par example, la toute nouvelle Singer Super Elegance,™ modèle 9416. La 9416 coud 17 points polyvalents incluant les points utilité et extensible, enfilage parfait en six secondes, dispositif à boutonnières en deux étapes et commande électronique de vitesse. Et comment résister au prix de présentation? 449$ seulement! Une épargne de 330$, parce que le prix de liste suggéré du manufacturier après la promotion sera de 779$.

D'autres prix imbattables vous attendent pendant la vente Surboum Singer du printemps.

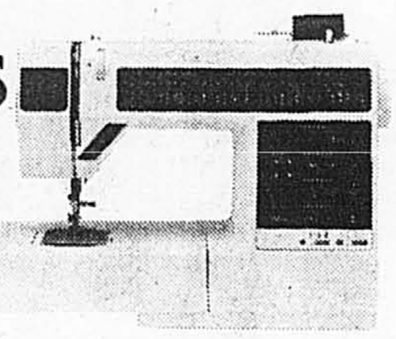
Appareil de pressage Magic Press™
Modèle MP4 329$

- Réduit de moitié le temps de pressage
- Interrupteur automatique sécuritaire
- D'usage facile
- Résultats professionnels



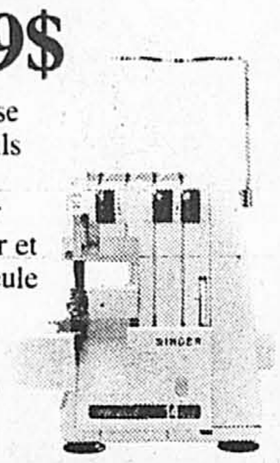
L'Athena™
Modèle 2210 999$

- Plus de 100 points incorporés
- Panneau de commandes au toucher, remplace boutons et cadrans
- Alphabet incorporé
- Dispositif électronique pour des boutonnières parfaites chaque fois



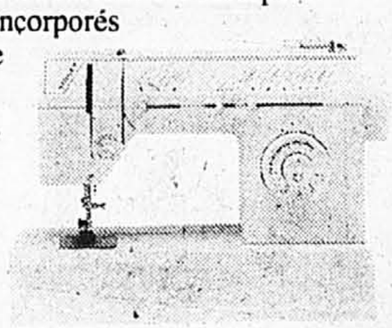
Ultralock™
Modèle 14U32
429$

- Cette surjeteuse Singer à 2-3 fils a tout ce qu'il vous faut pour coudre, rogner et finir en une seule opération.



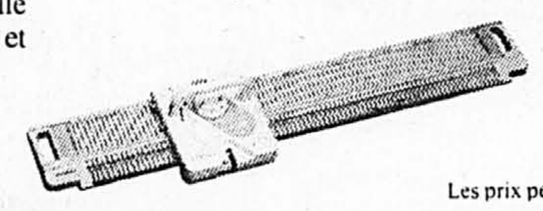
La Debutante™
Modèle 5805 299$

- Dispositif à boutonnières incorporé.
- 5 points incorporés
- Bras libre



Tricoteuse LK100
199$

- Points gaufré, câble, mousse et effets dentelle
- Comprend six patrons et instructions sur vidéo
- D'usage facile, possibilités multiples
- Légère et compacte



La vente se termine le 28 avril 1990

Les prix peuvent varier chez les concessionnaires.

SINGER Concessionnaire autorisé

LES MACHINES À COUDRE PRÉFÉRÉES DANS LE MONDE ENTIER

MONTRÉAL

CENTRE ROCKLAND, Mont-Royal, Tél.: 341-1193
CENTRE COMMERCIAL FAIRVIEW, 6801, Transcanadienne, Pointe-Claire, Tél.: 694-4014
CENTRE D'ACHAT BOULEVARD, Jean-Talon coin Pie-IX, Tél.: 729-1809
CENTRE COMMERCIAL DOMAINE, Rue Sherbrooke, coin Langelier, Tél.: 253-0426
PLAZA ALEXIS-NIHON, Métro Atwater, Tél.: 935-9492
6974, Saint-Hubert, Montréal, Tél.: 270-1196
CARREFOUR ANGRIGNON, 7707, boul. Newman, Ville LaSalle, Tél.: 365-4993
7074 Saint-Hubert, Montréal, Tél.: 271-2844

LAVAL/RIVE-NORD

CENTRE LAVAL, 1600, Le Corbusier, Chomedey, Tél.: 681-6442
509, Notre-Dame, Joliette, Tél.: 756-6100
CARREFOUR DU NORD, 900, boul. Grignon, Saint-Jérôme, Tél.: 438-3351

RIVE-SUD

CENTRE D'ACHAT TROIS-RIVIÈRES OUEST, 4550, boul. Royal, Trois-Rivières, Tél.: 379-6040
CORNWALL, EAST COURT HALL, 1380, 2e Rue est, Tél.: 932-6802
LAVAL, 359, boul. des Laurentides, Tél.: 669-5009
PLACE LONGUEUIL, 825, Saint-Laurent, Tél.: 677-8943
CHÂTEAUGUAY, 93, boul. d'Anjou, Tél.: 698-0043
SAINT-BRUNO, Promenades Saint-Bruno, Tél.: 653-6861
68, Saint-Grégoire, Saint-Jean, Tél.: 348-3712
GALERIES DRUMMOND, Drummondville, Tél.: 472-2703
CHAMBLY, 24, Place Chambly, Tél.: 658-4071
350, Saint-Jacques, Granby, Tél.: 375-1821
SOREL, 37, rue Augusta, Tél.: 742-9729
COWANSVILLE, 29, rue Sud, Tél.: 263-5607

PENSEZ PRIX DE GROS!

VÊTEMENTS EUROPÉENS 100% LIN POUR DAMES

BLAZERS DOUBLÉS, 8 couleurs. Tailles 5 à 15, * rég. 200 $ — 65 $
JUPES DOUBLÉES, 8 couleurs. Tailles 5 à 15, * rég. 90 $ — 36 $
SHORT, 8 couleurs. Tailles 5 à 15, * rég. 85 $ — 36 $
ROBES, 8 couleurs. Tailles 5 à 15, * rég. 165 $ — 75 $
CHEMISES HABILLÉES POUR HOMMES, Signées Movado, * rég. 45 $ — 15 $
CHEMISES 100% COTON POUR HOMMES, 100% coton — 8 couleurs, * rég. 30 $ — 8 $
SHORT DE COTON POUR HOMMES, * rég. 35 $ — 16 $
CHEMISES DE SOIRÉES POUR HOMMES confectionnées dans de fins tissus européens — imprimés Exotil — * rég. jusqu'à 125 $ ch. — 32 $ - 40 $

*prix de détail suggéré

Le nouveau Cohoes

Le Nec Plus Ultra À Bon Prix!

VIEUX MONTRÉAL♦ 409, Notre-Dame Ouest, 849-1341 - OUVERT LE DIMANCHE
CÔTE SAINT-LUC ♦ Centre d'achats Côte Saint-Luc, 489-3807
RIVE-SUD ♦ Mail Carnaval, 999, Taschereau, 671-0041
SAINT-LAURENT♦ Centre de rabais Le Bazar, 334-6410
CENTRE-VILLE ♦ 36, Sainte-Catherine Ouest, 875-2091
ANJOU ♦ Centre d'achats Place Versailles, 355-8410
LAVAL♦ 1787 Saint-Martin Ouest, 682-7424
OUVERTURE BIENTÔT - LES PROMENADES DE LA CATHÉDRALE

PENSEZ PRIX DE GROS!

CONSULTEZ LE CAHIER SPÉCIAL SAMEDI

Avril Mois de la maison neuve

Qualité de vie nouvelle!

- les nouveaux intérieurs
- un quartier bien structuré
- prêt hypothécaire : question d'équilibre
- guide-conseil d'achat

présenté conjointement par: APCHQ et

PUBLIÉ DANS La Presse LE SAMEDI 7 AVRIL

L'avenir du centre-ville provoque des inquiétudes

AGNÈS GRUDA

■ Quelques craintes, une série de suggestions, mais aussi la satisfaction d'avoir amorcé un dialogue : tels sont les fruits de trois jours de discussions sur l'avenir du centre-ville de Montréal.

Ces discussions avaient lieu dans le cadre du Forum organisé par la ville de Montréal autour du plan directeur d'aménagement de l'arrondissement Centre.

Plus de 400 personnes ont participé à ce vaste rassemblement urbain qui a abordé plusieurs aspects très techniques de l'aménagement du centre-ville.

Mais, au-delà des questions de hauteur et de densité, la rencontre a permis de mesurer l'inquiétude des milieux d'affaires devant les normes auxquelles l'administration municipale entend soumettre le développement du centre de Montréal.

Ainsi, les participants au forum ont estimé que les exigences du plan directeur dans certains secteurs du centre-ville pourraient mettre en cause la rentabilité d'éventuels projets immobiliers.

Mais l'inquiétude se manifeste surtout à l'égard des nouvelles procédures de révision des projets, qui doivent entrer en vigueur en janvier 1991, et qui ont été rendues publiques hier dans le cadre du forum.

Ces nouvelles procédures risquent d'être « très lourdes », pas nécessairement « praticables », et n'éliminent pas entièrement l'arbitraire dans l'octroi des permis de construction, a noté hier un des participants au forum, M. Cameron Charlebois, responsable des projets de développement chez Canadien National.

Le plan directeur, c'est bien beau, mais encore faut-il le jumeler à une stratégie de développement économique, a-t-on également fait valoir dans plusieurs ateliers.

« On aura l'occasion d'en reparler au cours des prochains mois », a promis le maire Jean Doré, répondant à ce reproche dans une brève allocution hier après-midi.

Réunis en huit ateliers thématiques, les participants ont également fait un certain nombre de suggestions concrètes à la ville : attribuer au centre-ville le statut de « zone touristique », ce qui permettrait d'y prolonger les heures d'ouverture des magasins ; améliorer la signalisation touristique ; ou encore mettre en place des mesures « d'allégement fiscal » pour favoriser certains types d'activités.

Mais, dans l'ensemble, les participants au Forum ont retenu les grands objectifs poursuivis par le plan directeur. Car ainsi que l'a noté un conférencier, M. André Saumier (qui a présidé il y a deux ans les consultations sur l'arrondissement Centre), au-delà de ses lacunes, le plan « a la très grande et rare vertu d'exister... »

Une autre conférencière, Mme Lorraine Guay, organisatrice communautaire, a souhaité que les populations pauvres ne deviennent pas les laissés pour compte du développement du centre-ville.

À l'issue du Forum, l'administration municipale devra apporter un certain nombre de modifications au plan directeur, qui sera soumis à l'étude publique au comité-conseil de l'arrondissement ce printemps, à l'occasion de cinq assemblées publiques, en mai prochain.

BUFFET

Vous êtes cordialement invités au somptueux buffet de la salle à manger Les Filles du Roy, située au 415, rue Bonsecours (continuation de la rue Saint-Denis dans le Vieux-Montréal).

NOTRE BUFFET EST SERVI DU LUNDI AU VENDREDI DE 11 H 30 À 14 H 30

RESERVATIONS: 849-3535

Salle à manger LES FILLES DU ROY 415, rue Bonsecours, Vieux-Montréal

8,95 $

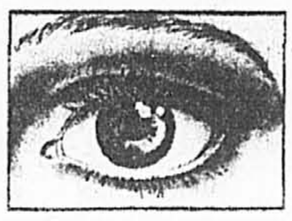
NOUS AVONS AUSSI DES REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES ET À LA CARTE.

SEARS Centre d'optique

AVRIL LE MOIS DES VERRES DE CONTACT CHEZ SEARS...

DES PRIX AUSSI BAS QUE:

PORT QUOTIDIEN marques réputées 109$* ch. Ord. 255$



PORT PROLONGÉ à partir de 109$* ch. Ord. 255$

*Valide à l'achat d'un plan de service.

Offre en vigueur jusqu'au 28 avril 1990

SEARS vous en avez pour votre argent...et plus

Ville St-Laurent: la Place Verty, 335-7770; Brossard: Mail Champlain, 465-1000; Anjou: Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval: Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle: Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme: Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean: Carrefour Richelieu, 349-2651, Ste-Marthe-sur-le-Lac: Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1990. Sears Canada Inc.



ALLURE DÉCONTRACTÉE DU PRINTEMPS

L'IMPER trench qui vous apportera tout le confort essentiel en cette saison printanière. Vous serez séduit par ses lignes harmonieuses et élégantes tout en éprouvant beaucoup de satisfaction à le porter. En nylon texturé, couleur vison ou bleu nuit. Tailles courtes 36 à 46 ou moyennes 38 à 46. 195 $

(Non illustré). IMPERS en coton froissé kaki ou noir pour tailles élancées 40 à 52 ou tailles fortes 48 à 56. 165 $ et plus

LE BLOUSON de coton est un des vêtements de printemps les plus agréables à porter. Celui-ci est en coton brossé, écru ou vert forêt. Tailles 36 à 46 110 $

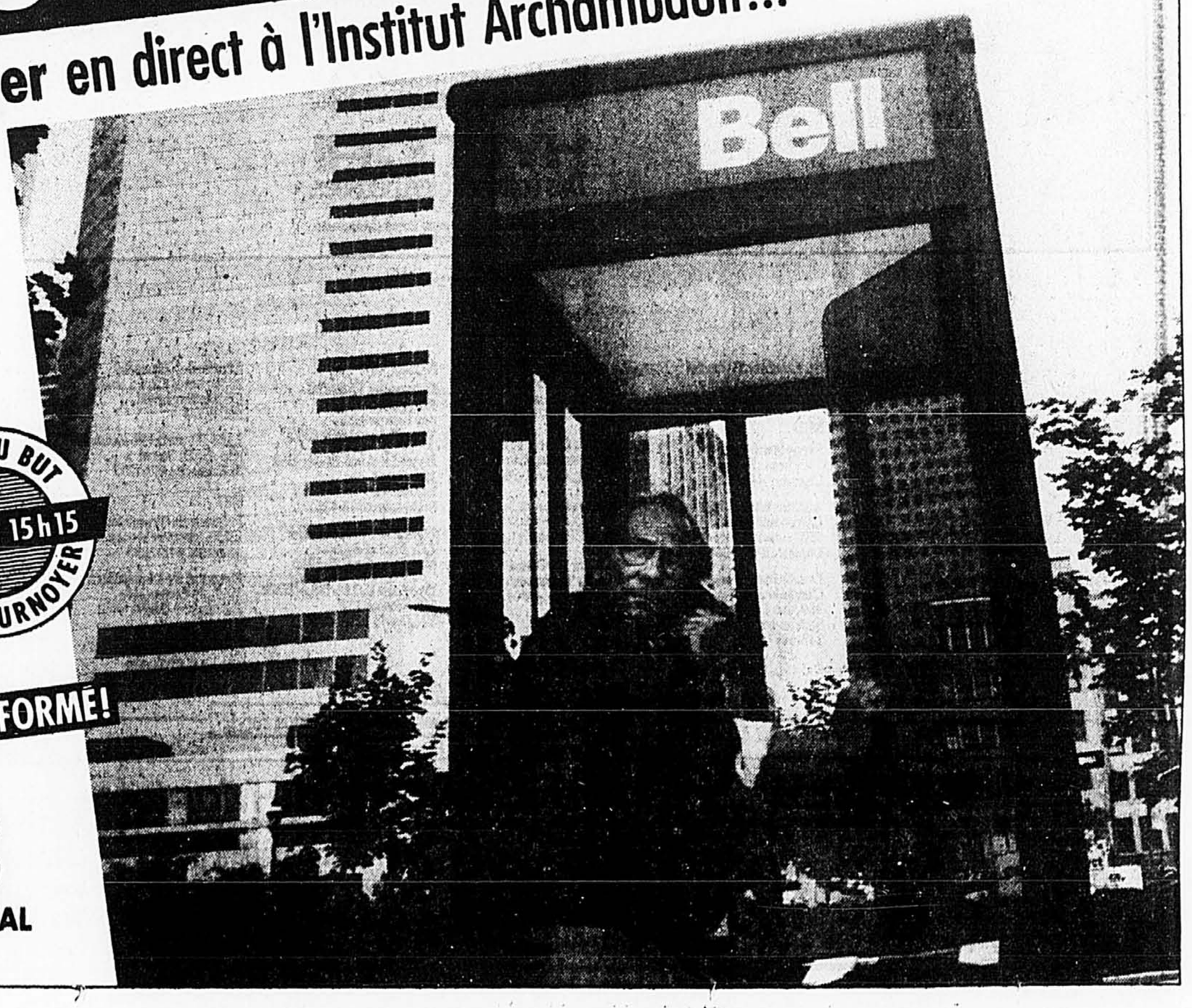
Nous avons également un très bon choix de blousons de coton pour les tailles fortes 48 à 54 et élancées 42 à 50 85 $ et plus

Bovet

Les Cours Mont-Royal 849-9281
4475 boul. Métropolitain est 374-4555
Centre Rockland 735-5441
Galeries d'Anjou 353-6310
Carrefour Laval 687-1670
Promenades St-Bruno 653-5100
Fairview Pointe-Claire 694-9050

AUJOURD'HUI, PASSEZ 90 MINUTES EN PRISON

Appelez Jean Cournoyer en direct à l'Institut Archambault...



Parlez en toute liberté à ceux qui vivent derrière les barreaux...
Discutez aussi avec Michel Deslauriers, Directeur de l'Institut et Richard Desmarais.

DROIT AU BUT 13h45 à 15h15 JEAN COURNOYER

AUJOURD'HUI, VIVEZ BIEN INFORMÉ!

CKAC 73

LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

« L'admiration » de Péladeau pour Hitler soulève l'ire des juifs

La FPJQ condamne les propos du propriétaire du Journal de Montréal parus dans L'Actualité

BRUNO BISSON

■ L'admiration avouée de Pierre Péladeau envers certains traits de caractère du dictateur nazi Adolf Hitler, exprimée par l'homme d'affaires dans le dernier numéro du bi-mensuel L'Actualité, a provoqué les plus vives protestations du Congrès juif canadien et de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

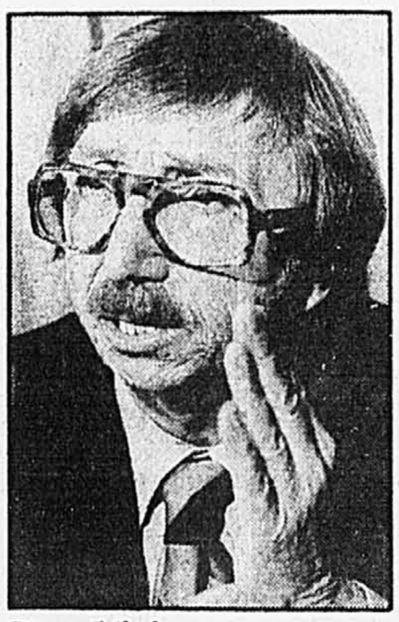
Dans un communiqué transmis hier à *La Presse*, la présidente de la section québécoise du CJC, Mme Goldie Hershon, s'est dite profondément choquée par les déclarations de M. Péladeau.

Ce dernier est cité ainsi dans L'Actualité : « Il admire chez Hitler la volonté de fer et la discipline ». Selon Mme Hershon, « aucune expression d'indignation n'est suffisamment forte en réplique à quelque qualité que M. Péladeau puisse reconnaitre à Hitler. »

Les déclarations controversées du président de Quebecor sur le dictateur nazi ont été reproduites dans un article du journaliste Jean Blouin, qui trace un portait de l'homme d'affaires bien connu. En plus de sa remarque sur Hitler, un autre commentaire de M. Péladeau à propos d'un article sur un juif anglophone, paru dans le Journal de Montréal, a soulevé l'indignation du CJC.

Dans l'article de L'Actualité, M. Péladeau nie d'abord avoir reproché au Journal, dont il est propriétaire, d'avoir publié un article sur un juif. Même s'il admet avoir fait des reproches à propos d'un article, M. Péladeau précise que ce n'est pas « parce que c'était un juif mais parce qu'il n'était pas francophone. J'ai un grand respect pour les juifs, mais ils prennent trop de place », dit le président de Quebecor.

Mme Hershon a condamné sans réserve ce commentaire sur la place occupée par les Juifs dans la société québécoise. « Une telle opinion est gravement répréhensible », a-t-elle soutenu.



Pierre Péladeau PHOTO AP

Pour sa part, la Fédération professionnelles des journalistes du Québec a aussi tenu à se dissocier des propos du propriétaire du Journal de Montréal en précisant que « les journalistes québécois ne partagent absolument pas les idées exprimées par M. Péladeau ».

Le président de la FPJQ, M. André Noël, a exprimé son désarroi « devant les récentes déclarations antisémites d'un des patrons de presse les plus en vue du Québec. »

« Ce genre de déclarations relèvent de la propagande haineuse, spécifiquement proscrite par le Code criminel. Toute déclaration d'admiration envers Hitler est honteuse quand on sait à quel point les Juifs ont souffert pendant la Seconde guerre Mondiale », a déclaré M. Noël.

Quant aux commentaires de l'homme d'affaires sur la place occupée par les Juifs, le président de la FPJQ a répliqué qu'au Québec « les Juifs n'occupent pas trop de place ; aucun groupe ethnique ou religieux n'occupe trop de place dans une société pluraliste. »

Au bureau de M. Péladeau, hier, une secrétaire filtrait les appels des médias et répondait que M. Péladeau n'avait aucun commentaire à formuler relativement à ses déclarations publiées dans l'Actualité. Ce qui a d'autant plus choqué le Congrès juif qui somme le président de Quebecor de clarifier sa position.

« M. Péladeau est une figure dominante dans la vie économique du Québec ce qui fait qu'il est d'autant plus dommageable qu'il ne cherche pas à clarifier ces déclarations », a déclaré le directeur des ressources communautaires du CJC, M. Jack Jedwab. « Il faut réfléchir aux conséquences de telles déclarations, a ajouté M. Jedwab. M. Péladeau a l'occasion de clarifier ses positions. De telles déclarations sont irresponsables. »

Profanation d'un cimetière juif

BRUNO BISSON

■ Le Congrès juif du Canada a accusé hier un groupe de skinheads néo-nazi d'être responsable des actes de vandalisme commis dimanche soir dans le cimetière juif Baron de Hirsch, situé sur la rue de la Savane, dans le nord-ouest de Montréal.

Une quarantaine de pierres tombales ont été renversées dans le cimetière et des graffiti reproduisant des svatiskas (croix gammée nazie) et d'autres inscriptions propres aux skinheads ont été découvertes sur des pierres.

Cet incident survient quelques jours seulement après que des jeunes juifs eurent été agressés, présumément par un groupe de skinheads affichant ouvertement leur allégeance nazie. Trois des membres du groupe ont été arrêtés à la suite de cette agression survenue le 24 mars dernier, à Côte-Saint-Luc, en banlieue ouest de Montréal.

Rappelons enfin qu'en août dernier, un autre cimetière juif avait été la cible de vandales, à Montréal. Dans ce cas aussi, des skinheads ont été soupçonnés d'avoir causé des dommages considérables.

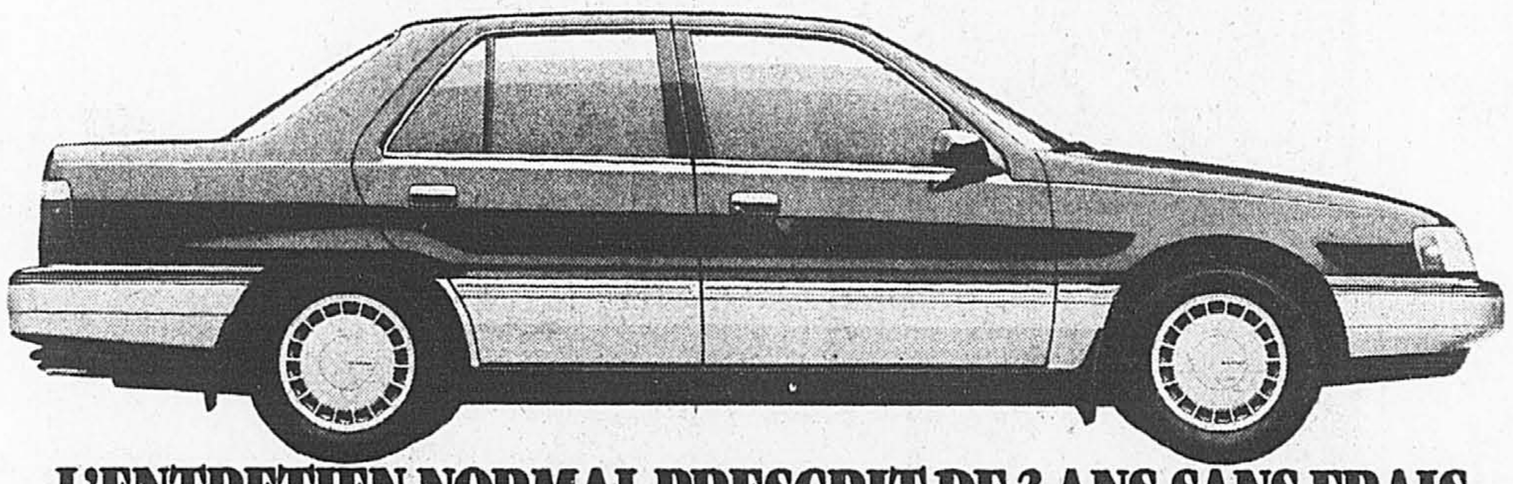
Le Congrès juif a réagi avec « colère et dégoût » à ces actes dégradants et a lancé un appel aux leaders des communautés culturelles de Montréal, ainsi qu'aux responsables de la sécurité publique, pour mettre fin à de tels actes.

Ces incidents, a rappelé le Congrès, « soulève de dramatiques et douloureux échos des profanations de cimetières qui ont marqué l'histoire du peuple juif. Ces événements ne peuvent être perçus que comme un effet destructeur de la violence raciste » manifestés par certains skinheads.

Les skinheads, ces jeunes au crâne rasé reconnaissables à leurs grosses bottes noires importées d'Angleterre, se dénombrent par quelques centaines à Montréal. Bien qu'une majorité d'entre eux ne se réclament pas de l'idéologie nazie ou raciste, certains rapports récents faits à *La Presse* indiquent qu'une trentaine d'entre eux formeraient un clan serré et qu'ils se livreraient sporadiquement à des actes d'agression ou de vandalisme contre les Noirs et les Juifs, plus particulièrement.

On les soupçonne entre autres d'être responsables de l'attaque sauvage commise contre des spectateurs qui attendaient en file, à la porte du Spectrum, au centre-ville de Montréal, pour assister à un spectacle du groupe anti-raciste Bérurier Noir, l'automne dernier.

AVEC LA SONATA 1990,
VOUS REPOSEZ SUR DU SOLIDE :



L'ENTRETIEN NORMAL PRESCRIT DE 3 ANS SANS FRAIS

Le service après-vente est d'une importance capitale lorsqu'on envisage l'achat d'une voiture neuve. Voilà pourquoi le programme d'entretien normal prescrit* de 3 ans/60 000 km, offert gratuitement par Hyundai pour la Sonata 1990, est tellement apprécié. Pendant 3 ans ou 60 000 km (selon la première éventualité), vous ne payez ni pièces ni main-d'oeuvre sur, entre autres, les changements d'huile, les filtres à huile, les filtres à air, les bougies, les plaquettes de freins, l'antigel de radiateur, même les balais d'essuie-glace. Votre Sonata 1990 vous inspire donc une confiance totale! Ce programme s'ajoute à notre nouvelle garantie des voitures neuves de 3 ans/60 000 km et à notre garantie des éléments principaux de 5 ans/100 000 km (sans franchise ni frais de transfert). N'acceptez pas de compromis. Voyez votre concessionnaire Hyundai : il se fera un plaisir de vous présenter la nouvelle Sonata 1990.

HYUNDAI
Des voitures bien pensées.

*Certaines exclusions s'appliquent. Consultez un concessionnaire Hyundai.

OUEST

Hyundai Pony Centreville
2077 ouest,
rue Ste-Catherine
Montréal 931-8243

Jaykai Hyundai
133, 1ère avenue
Ville Ile Perrot 453-6363

Auto Visa Inc.
2500, boul. Hébert
Valleyfield 377-1985

Automobiles Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Safari Automobiles Inc.
300, rue Lafleur
LaSalle 364-3124

St. Laurent Hyundai
2955 Cote de Liesse
Ville St. Laurent 748-8430

SUD

Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 443-8557

Automobiles Corée Longueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080

Les Automobiles Cloginor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817

Le Carrefour de la Voiture Importée Inc.
2499, boul. Casavant
St-Hyacinthe 774-6344

Moteurs Châteauguay
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630

Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 378-4666

Hyundai Rive-Sud
34 boul. Taschereau
La Prairie 444-4244

NORD

Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Hyundai Auto St-Jérome
1180, boul. des
Laurentides
St-Antoine 432-4252

Hyundai Mont-Laurier
187, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-5018

Hyundai Val David – ENR.
1004 Route 117
Val David 322-6620

Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey, Laval
682-6000

Auto Hyundai St-Eustache
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292

EST

Pointe-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Hyundai de Lanaudière
1165, de Lanaudière
Joliette 759-7669

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 329-0909

Coiteux Hyundai
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201

Hyundai Rive Nord
1990, ch. Gascon
St-Louis-de-
Terrebonne 471-7669

Les Automobiles Lise Grenier Inc.
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244

Hyundai Repentigny
845 rue Notre Dame
Repentigny 582-3182

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

Prison à vie pour ivresse au volant

Presse Canadienne

WINNIPEG

■ Une peine d'emprisonnement à vie a été imposée à Ronald James Reimer, pour avoir tué trois personnes au moment où il conduisait son automobile en état d'ébriété.

C'est la peine la plus sévère jamais imposée en Amérique du Nord dans une cause semblable.

Reimer a causé la mort de ses trois passagers en allant donner contre deux automobiles en stationnement, le 26 août 1986, à Winnipeg.

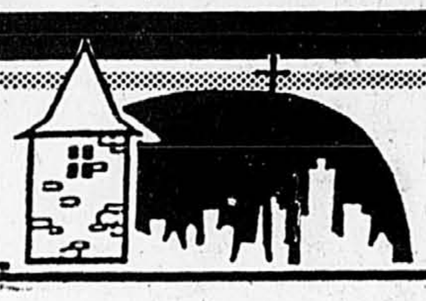
Non seulement était-il ivre au moment de l'accident, mais il lui était interdit de conduire un véhicule à moteur. Il était également en probation, après avoir été trouvé coupable de conduite dangereuse.

Le moment du procès arrivé, en 1988, Reimer ne se présenta pas et un mandat d'arrestation fut émis contre lui. Il ne fut appréhendé que l'année suivante, en Colombie-Britannique, après une chasse à l'homme mouvementée.

En rendant sa sentence, le juge a dit que c'était le pire cas d'ivresse au volant qu'il avait vu.

Reimer, qui est âgé de 28 ans, pourra profiter d'une liberté de jour dans cinq ans et d'une liberté conditionnelle dans sept ans.

Le Grand Séminaire de Montréal 1840 - 1990



Le Grand Séminaire de Montréal, une présence vivante au service de la population, souligne cette année 150 ans d'histoire. À cette occasion, *La Presse* publiera un cahier spécial grand format qui dressera le portrait actuel et historique du Grand Séminaire de Montréal.

Publié dans La Presse AUJOURD'HUI

Les locataires des immeubles de Havre-des-Îles se sentent menacés

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Les 396 locataires des trois tours d'habitation de Havre-des-Îles, dans le quartier Chomedey, à Laval, vivent dans la peur et ils demandent à l'administration municipale de les aider pour empêcher la famille propriétaire des immeubles de convertir leurs logements en condominiums.

La moyenne d'âge de ces personnes est de 65 ans et la majorité sont à leur retraite. Elles savent bien qu'elles ne peuvent pas être évincées de leur logis, mais elles craignent de voir leur vie lourdement perturbée pas des travaux en plus d'être obligées de débourser beaucoup plus par mois pour demeurer à cet endroit.

L'un de leur porte-parole, M. Salomon Rosenberg, 71 ans, a expliqué, hier, que dans une lettre envoyée le 2 février dernier à tous les locataires, les représentants de la famille Graf, d'Allemagne, propriétaire des trois tours situées au 2525 Havre des Îles, voulaient faire une brèche dans les baux.

«Laval n'a pas de règlement qui empêche ce genre de conversion. Les propriétaires ont avisé les autorités municipales de leurs intentions en avril 1989, mais personne nous a rien dit. Nous avons été placés devant un fait accompli. Si nous avions été avisés, nous aurions pu entreprendre des démarches dans le but de convaincre le conseil municipal d'adopter un règlement interdisant la modification d'immeubles locatifs en logements en co-propriété. Maintenant il est tros tard», souligne M. Rosenberg venu faire part de ses craintes au maire Gilles Vaillancourt.

Le maire lui a affirmé, ainsi qu'à son collègue M. Marcel Robitaille, qu'il n'avait jamais autorisé cette conversion. «Vous pourrez même le dire aux représentants de la Régie du logement», a ajouté M. Vaillancourt.

«Mais dans le fond, poursuit M. Rosenberg, les propriétaires peuvent bien faire ce qu'ils veulent il n'y a aucune règlement qui l'interdit.»

Lors de l'entrevue, il a aussi été mentionné que la famille Graf avait payé, en 1977, 5,5 millions $ pour les trois tours et que l'évaluation municipale était d'environ 17 millions $. «Nous pensons, ajoute M. Rosenberg, que chaque condo se vendra 100 000$ ce qui va donner d'intéressants revenus supplémentaires à la Ville à cause de l'augmentation du rôle d'évaluation.»

Moyen détourné

Ce n'est pas tout. MM. Rosenberg et Robitaille ainsi que leurs camarades ne veulent pas voir d'énormes camions et des ouvriers envahir leur territoire pour venir y effectuer des travaux bruyants dans le but de rendre plus attrayantes les propriétés et attirer ainsi les éventuels acheteurs.

«D'accord, ils ne peuvent pas nous mettre dehors de nos logis. Mais rien n'empêche le futur acheteur de notre appartement d'effectuer d'importants travaux de rénovation et de demander par la suite une hausse importante du loyer pour défrayer les coûts. Alors si nous sommes incapables de payer l'augmentation réclamée, il ne nous restera qu'une chose à faire: quitter notre logement», explique M. Rosenberg.

Dernièrement, une pétition a circulé et plus de 300 locataires l'ont signée. MM Rosenberg et Robitaille invitent toutes la familles à assister, à 19 h, le 11 avril à une importante rencontre à l'école Saint-Maxime. Parmi les invités, il y aura un fonctionnaire de la Régie du logement et des avocats qui demeurent dans l'une ou l'autre de ces tours.

Vos airs préférés sur disques compacts
249.95 299.95
• Au laser
• Programmation sélective
• Mémoire
42-9051
rabais $50

Stéréo AM/FM, 18 positions de mémoire, rappel instantané
199.95 299.95
• 12 FM, 6 AM pos. de mémoire
• FM contre le bruit
• Recherche
31-2066
rabais $100

Prenez le large avec la superbe radio marine comprenant 55 canaux
299.95 399.95
• 55 canaux à l'émission, 90/réception
• Prioritaire 16
19-8240
rabais $100

Votre travail dans ces boîtes à disquettes
3½". Pour 30. 26-1381. 19.95.....solde 13.95
5¼". Pour 50. 26-1362. 19.95.....solde 13.95

Radio avec accords précis et fréquences
• Urgences, avion, OC, AM/FM
• Réglage silencieux
• Accords précis
Liquidation
12-779 89.95 429.95
rabais 30%
rabais $40

Magnétoscope VHS a tout ce qu'il vous faut, stéréo Hi-Fi et programmation sur l'écran
599.95 799.95
• Contrôle télécommandé
• Minuterie 21 jours/6 prog.
• Enregistrement réglage rapide
16-615
rabais $200

Multimètre à gamme autom.
44.95 59.95
• Maintien des données
• Voyant pile faible
• Protection de surcharge
• Contrôleur/continuité
22-165
rabais 25%

La fortune avec ce détecteur de métal
• Étanche
• Détecte les métaux partout
63-3001
39.95 49.95
rabais 20%

Communiquer avec vos amis en roulant avec le SRG
• Boutons de canal sur le micro
• Mémoire pour dernier canal
• Urgence canal 9
21-1514
99.95 139.95
rabais $40

Mini-enceinte, son meilleur à un prix très abordable
rabais $40 pr.
• Coffret en aluminum coulé
• Blanc (40-2055) et noir (40-2054)
79.95 ch. 99.95

Ampli télé/FM à grand gain
rabais 20%
• Gain réglable de 10 à 20 dB
• Sortie 75 ohms
• 20 dB UHF
• 25 dB VHF
39.95 59.95
15-1108

Détendez-vous avec ce téléviseur couleur portatif
• Télé portative de poche
• Complète avec étui
• Écran de 2.5" à LCD
• Prise ext. d'antenne
• Prises CA pour adapt.
• Prise pour écouteur
• Accord rotatif
16-160
199.95 329.95
rabais $130

Antenne SRG pour bonne réception
19.95
ACHAT SPÉCIAL
21-1006

Pour de l'épargne? Pensez-y

Le solde expire le 30 avril 1990

Radio Shack®
DIVISION INTERTAN CANADA LTEE.

À l'exception des articles en liquidation, un bon de réduction différée sera remis si l'article est épuisé. Piles/cassettes/DC/disquettes non inclus, sauf mention contraire. Nous nous réservons le droit de corriger les fautes de frappe.

Le magasin Radio Shack ou détaillant participant le plus près est dans les pages blanches

VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

MARZIM

LA PASSION DE CONSTRUIRE

Un cahier spécial à ne pas manquer

Publié dans La Presse

samedi 7 avril 1990

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

les experts du VÉLO

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

VÉLOS

Tout-terrain McKINLEY Expédition 18 vitesses

- Cadre Hi-tensile surdimensionné 1 1/8"
- Dérailleurs Suntour A200 GX accushift
- Pédalier triple plateau, freins Cantilevier et jantes en alliage
- Selle anatomique
- Réflecteurs 360°
- Grandeurs: 46-50-53cm

Notre prix cour. 349,99

379.99

30$ DE RABAIS



25% DE RABAIS

sur les vêtements de laine polaire et de nylon doublé McKinley.

Tout-terrain McKINLEY Sierra 18 vitesses

• Cadre "Hi-tensile" avec fourche Unicrown • Dérailleurs Shimano Tourney SIS • Freins Cantilevier avec leviers en alliage • Selle anatomique • Réflecteurs 360° • Grandeurs: 46-50-53cm

Notre prix cour. 289,99

259.99

30$ DE RABAIS

Nouveau!

Hybride McKINLEY Country 100 – 18 vitesses

- Cadre Hi-tensile avec fourche Unicrown • Groupe Shimano Tourney
- Pneus 700 x 35c type "Cross-country"
- Réflecteurs 360°
- Grandeurs: 54-57cm

Notre prix cour. 229,99

199.99

30$ DE RABAIS

ACCESSOIRES

Sac wedge NAKAMURA — Au bas prix de **5.99**

Sac guidon McKINLEY — Notre prix cour. 24,99 — **19.99**

Cadenas MASTERLOCK — Au bas prix de **13.99**

Gants de cycliste McKINLEY — En cuir et lycra. (Voir photo) Notre prix cour. 24,99 — **19.99**

Casque pour enfant SIMPSON — Notre prix cour. 34,99 — **29.99**

Casque protecteur NAKAMURA — Approuvé A.N.S.I. Très léger. (Voir photo) Notre prix cour. 59,99 — **49.99**

Couvre-casque McKINLEY — En lycra et mèche. Notre prix cour. 9,99 — **7.99**

VÊTEMENT

20% DE RABAIS sur le vêtement McKINLEY annoncé



1- Chandail McKINLEY Polartech
Notre prix cour. 89,99
71.99

2- Cuissard McKINLEY
Notre prix cour. 61,99
48.99

3- Maillot cycliste McKINLEY Coolmax
Notre prix cour. 56,99
44.99

4- Cuissard McKINLEY
Notre prix cour. 64,99
51.99

GARANTIE

1. Pour l'acheteur original, le cadre et la fourche sont garantis à vie contre tout défaut de fabrication et de matériel.
2. Une garantie de 30 jours sur le service après-vente.
3. De plus tous nos vélos sont vendus assemblés.

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

sports experts®

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi le 7 avril 1990
Nous nous reservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement diponibles dans tous nos magasins.

EST

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
354-2995
7201 boul. Les Galeries d'Anjou
353-9000
Place Versailles
355-2330

MAISONNEUVE
2951 rue Sherbrooke, est
522-6108

POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe
642-2223

ST-LÉONARD
Centre d'achats Boulevard
727-1344

CENTRE

LA SALLE
Carrefour Angrignon
365-1288

MONTRÉAL
Centre-ville
930, rue Ste-Catherine ouest
866-1914
Centre-ville
1175, rue Ste-Catherine ouest
288-0181

ST-LAURENT
la Place Vertu
745-3202

VERDUN
3901, rue Wellington
768-2900

VILLE MONT-ROYAL
Centre Rockland
735-4751

OUEST

DORVAL
Galeries des Sources (Mail West Island)
683-8400
Jardins Dorval
631-3508

PIERREFONDS
15650, boul. Pierrefonds
626-9930

POINTE-CLAIRE
Centre d'achats Fairview
694-8181

RIVE NORD

JOLIETTE
50, rue Gauthier
756-1645

LAVAL
Carrefour Laval
682-0032
Centre Laval
688-1021
Centre d'achats Duvernay
661-5310
Ste-Dorothée
967, rue Hôtel de Ville
969-2000

MASCOUCHE
3320 boul. Ste-Marie
474-6168

REPENTIGNY
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

RIGAUD
168, rue St-Pierre
451-4771

ROSEMÈRE
Galeries des Mille-Îles
437-1933

ST-EUSTACHE
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485

ST-JÉRÔME
408, Place du Marché
432-9777
Carrefour du Nord
432-9400

ST-SAUVEUR
30, rue Goyer
227-4617

STE-ADÈLE
Promenade Ste-Adèle
229-2812

STE-AGATHE
60, rue Principale
326-5515

TERREBONNE
Les Galeries Terrebonne
471-3688

RIVE-SUD

BELOEIL
185, boul. Sir-Wilfrid Laurier
467-7201

BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
655-6003

BROSSARD
Mail Champlain
671-7275

CHAMBLY
1617, boul. Périgny
658-0561

CHÂTEAUGUAY
287 boul. Anjou
691-5032

LONGUEUIL
Place Longueuil
463-3452

ST-BRUNO
Les Promenades St-Bruno
653-1384

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
Le Carrefour Richelieu
348-0937

STE-JULIE
Centre Commercial Ste-Julie
649-0444

SOREL
Promenades de Sorel
746-1213

TRACY (SOREL)
402, route Marie-Victorin
742-8433

VALLEYFIELD
277, rue Victoria
377-8000

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

Parthenais: un prévenu est retrouvé pendu dans sa cellule d'isolement

BRUNO BISSON

■ Douze agents de surveillance du centre de prévention Parthenais de Montréal ont reçu hier un avis de suspension d'une journée relativement à des incidents survenus en décembre, au 11e étage de l'établissement carcéral provincial, a appris *La Presse*, hier.

Selon un porte-parole de l'Union des agents de la paix en institutions pénales, les agents en question auraient refusé, en décembre, de forcer des prévenus du 11e étage à réintégrer leurs cellules en utilisant matraques et équipement anti-émeute.

Les détenus protestaient de cette façon contre leurs mauvaises conditions de détention dans le centre de prévention où, depuis des mois, sévissent de sérieux problèmes de surpopulation. Devant ce refus, la direction aurait demandé aux agents de forcer le retour en cellules en utilisant la force nécessaire.

Les agents auraient toutefois refusé en invoquant des raisons de sécurité. Ils auraient demandé que la Commission de la santé et de la sécurité au travail interviennent, ce que la direction a refusé.

Par ailleurs, un prévenu a été retrouvé pendu dans sa cellule de ségrégation, lundi soir, vers 19 h 30. Selon les informations disponibles, le prévenu de 29 ans, accusé d'aggression sexuelle, aurait tenté de mettre fin à ses jours, dimanche, dans sa cellule du 13e étage, et aurait alors été transféré au 10e étage, dans une cellule d'isolement. Il semble que les agents n'aient reçu aucune instruction précise à son égard et que le prévenu a réussi à se pendre avec les lacets de ses chaussures. Une enquête a été ouverte afin d'éclaircir les circonstances de ce décès.

Un forcené... à la Rambo

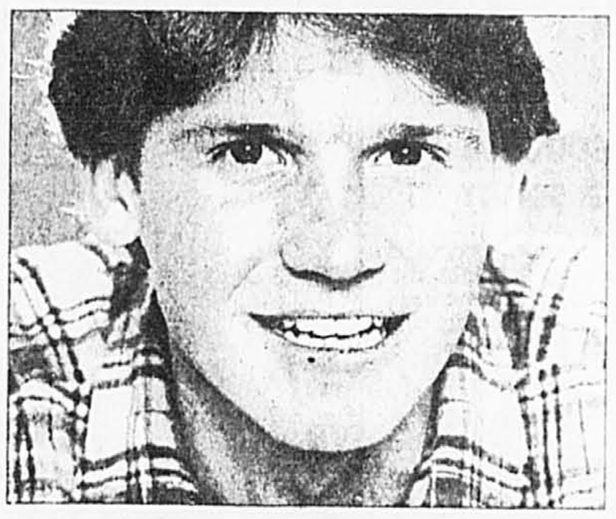
Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Un fou furieux en a fait voir de toutes les couleurs aux policiers de la Sûreté du Québec, hier. Armé d'un fusil de calibre .410 et d'un assortiment de 12 couteaux, Robert Pelletier, âgé de 39 ans, de Sainte-Perpétue-de-l'Islet, à une cinquantaine de km à l'est de Montmagny, menaçait de tuer tout policier qui s'approcherait trop près de lui et voulait faire sauter sa résidence, située près du village.

Ce Rambo, qui a forcé un barrage policier, a réussi à se taillader l'abdomen avant que les policiers ne le maîtrisent.

"LES PROFS SONT LÀ POUR MOI."



"J'ai toujours eu des problèmes en maths... Ici, les profs sont super-disponibles. Je n'ai jamais eu d'aussi bonnes notes."

Reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, l'Académie Kells est une école mixte de langue française qui, en raison de son excellent rapport maître/élèves, favorise au plus haut point l'apprentissage.

D'année en année, l'école bâtit pour votre enfant un programme d'enseignement adapté à ses besoins particuliers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au registraire. (514) 932-4100

Académie Kells
Une division du Centre d'enseignement de Westmount
395, avenue Elm
Westmount (Québec) H3Z 1Z4
Permis n° 745 923

accréditée kells
Irene Woods, directrice

PORTES OUVERTES

JEUDI LE 19 AVRIL DE 9 h À 11 h
DÉBUTANT PAR UNE PRÉSENTATION À 9 h 15

SuperCarnaval

RÔTI DE PALETTE
Coupe ordinaire, boeuf approuvé Canada
1.96/kg
Approuvé Canada
89¢ /lb



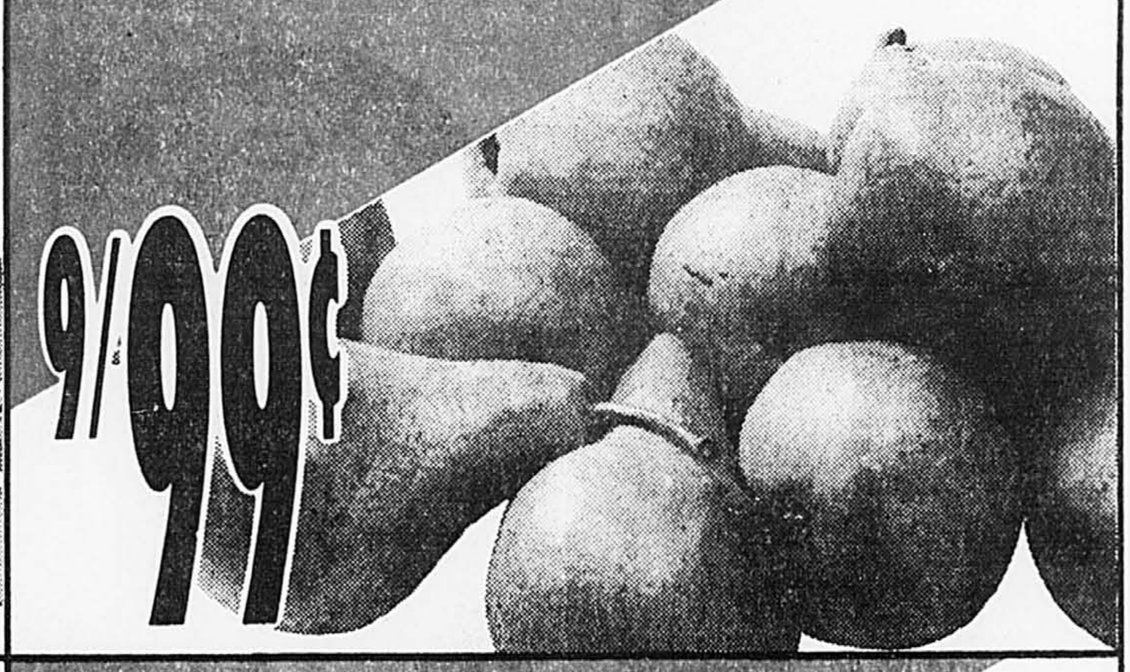
BIFTECK DE TOURNEDOS
Boeuf approuvé Canada, emballage familial de 3 à 6 kg seulement
8.58/kg
Emb. familial
3.89 /lb



JUS DE FRUITS OU BOISSON
Fresh'n Tasty, jus d'orange ou jus de pomme, boisson aux raisins ou aux fruits, caisse de 24 x 300 ml
24 bouteilles
7.99



POIRES BARTLETT
D'Argentine, gross. 150
9/9.99¢



COUCHES JETABLES
Huggies, Jumbo, super minces, emb. de 52, 60 ou 80
15.99 avec coupon
17.99 sans coupon
Jusqu'à 2.00 par emballage de 52 coupon

Super Carnaval Coupon rabais 2.00
COUCHES JETABLES Huggies, Jumbo, super minces, emb. de 52, 60 ou 80
15.99 avec coupon
17.99 sans coupon
PR-SUCA 1326
Les reproductions mécaniques ne peuvent être acceptées. Limite de 1 coupon par achat. 1 par client. Coupon valide jusqu'au samedi 7 avril 1990

NOURRITURE POUR BÉBÉ
Heinz, au choix, bocal de 128 ml
3/99¢

Prix en vigueur du 2 avril au 7 avril 1990 dans la région métropolitaine de couverture de ce journal. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les photos sont à titre indicatif seulement. Le texte prévaut en tout temps.

On se dépasse pour vous!
Super Carnaval

À qui appartient vraiment le Palais des nains?

L'ex-lutteur *Little Beaver* en dispute la propriété à Huguette Rioux et à son mari

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Féroce bataille autour d'un palais désert: l'ancien lutteur professionnel Little Beaver et le directeur de son entreprise de distribution Sylvain Gaudreault se lancent à l'assaut de l'ancien Palais des nains et de l'Association des petites personnes du Canada. L'attaque vise particulièrement Huguette Rioux, l'ancienne propriétaire de l'immeuble de la rue Rachel, vendu l'automne dernier à un rembourreur dont le commerce est en face de l'ancien Palais.

Les meubles conçus pour les fondateurs du Palais, en 1913, correspondaient à leurs tailles respectives. Le «Comte» Phillipe Nicol, 36 pouces, et sa femme la «Comtesse» Rosa Dufresne, 44 pouces, étaient deux anciennes vedettes des cirques Barnum & Bailey et Sells Brothers. Depuis la vente de l'immeuble, ils ont été déménagés dans un entrepôt.

«Nous voulons récupérer ce qui appartient aux petites personnes, affirme Little Beaver, de son vrai nom Lionel Giroux, toujours coiffé à l'iroquoise». Et il brandit une lettre d'entente par laquelle Huguette Rioux, propriétaire du 961 Rachel, cède pour un an le second étage de l'immeuble à l'Association des petites personnes du Canada (72) Inc. Une Association dont Little Beaver se dit le président, et Sylvain Gaudreault, avec ses six pieds, le vice-président. «Ils ne nous ont jamais donné les clefs du local!»

«L'Association en question n'est pas encore sur pied, dit Réal Bastien, le mari d'Huguette Rioux. Il faudrait qu'il y ait une réunion pour entériner ces deux nominations et les rendre officielles». Réal Bastien a acheté la maison qui abritait le Palais des nains en 1972. Il a ensuite revendu la bâtisse à Huguette Rioux qui est devenue sa femme légitime par la suite. Lui mesure cinq pieds et demi, elle 45 pouces et demi. Le couple a cinq enfants.

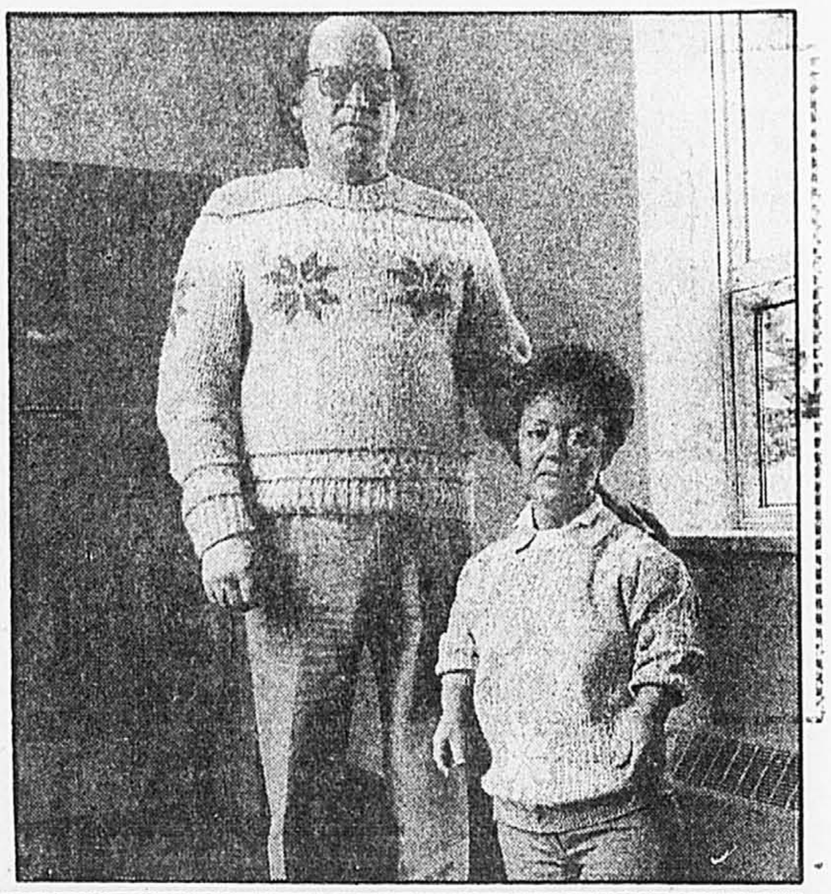
Huguette Rioux a travaillé pendant 27 années au Palais des nains. Elle a commencé à l'âge de 14 ans, et à 42 ans elle a envie de passer à autre chose. «D'autant plus que l'affaire n'est plus très active. La Ville de Montréal a construit une piste cyclable devant la porte, ça tue le commerce! Et en plus, le Parc Lafontaine attire moins d'enfants depuis qu'il n'y a plus d'animaux». Cette nouvelle situation et les démêlés avec Little Beaver ont été «les deux gouttes d'eau qui ont fait déborder le vase», dit Huguette Rioux.

Au centre des griefs que Lionel Giroux et Sylvain Gaudreault ont contre le couple Bastien-Rioux, il y a d'abord le contrôle de l'Association, et la propriété de la bâtisse qui a abrité pendant plus de 75 ans le Palais des nains. Little Beaver et Sylvain Gaudreault se défendent bien de porter des accusations contre qui que ce soit. Mais ils déballent des comptes de taxes, au nom de l'Association des nains du Canada Inc, Le Palais royal des lilliputiens. Ils ont aussi une demande de permis pour un atelier de réparation de poupées, qui vient s'ajouter au «commerce» que représente le Palais des nains. Ils ont une autre histoire, plus embrouillée. En 1973, soit un an après que l'immeuble eut été acheté par Réal Bastien, puis revendu à Huguette Rioux, le Palais des nains obtient du gouvernement fédéral un Projet initiative locale, pour donner de l'emploi à 16 personnes de petite taille pendant six mois. «Une subvention qui a pu servir à payer la maison, suggère Sylvain Gaudreault».

«Complètement faux, rétorque Huguette Rioux. Cet argent, 46000 $ en tout, était versé mois par mois à titre de salaires et il fallait rendre des comptes serrés au gouvernement». Le projet PIL n'ira d'ailleurs pas jusqu'à son terme: trois personnes porteront plainte, une enquête a lieu, mais le couple Bastien-Rioux sera lavé de tout soupçon, dit Réal Bastien. La maison a été vendue 180000 $, et cette vente a permis de liquider l'hypothèque. En 1953, un certain M. Corbeil avait obtenu la moitié de l'immeuble pour la somme de 1 $, et l'immeuble passait ensuite aux mains de M. Lauzon pour 42000 $, avec les meubles. En 1972, l'immeuble est vendu à Réal Bastien pour 35000 $, puis à Huguette Rioux pour 34000 $. Considéré comme «musée» sans en avoir la charte, le Palais des nains ne demandait aucun prix d'entrée, déclare Réal Bastien. Même si, à la suite d'une erreur, la revue «Montréal en ville» annonce que des billets d'entrée sont vendus pour 2,50 $ et 3,50 $. «Mais aucune taxe d'amusement ne sera jamais payée à la Ville, note Little Beaver».

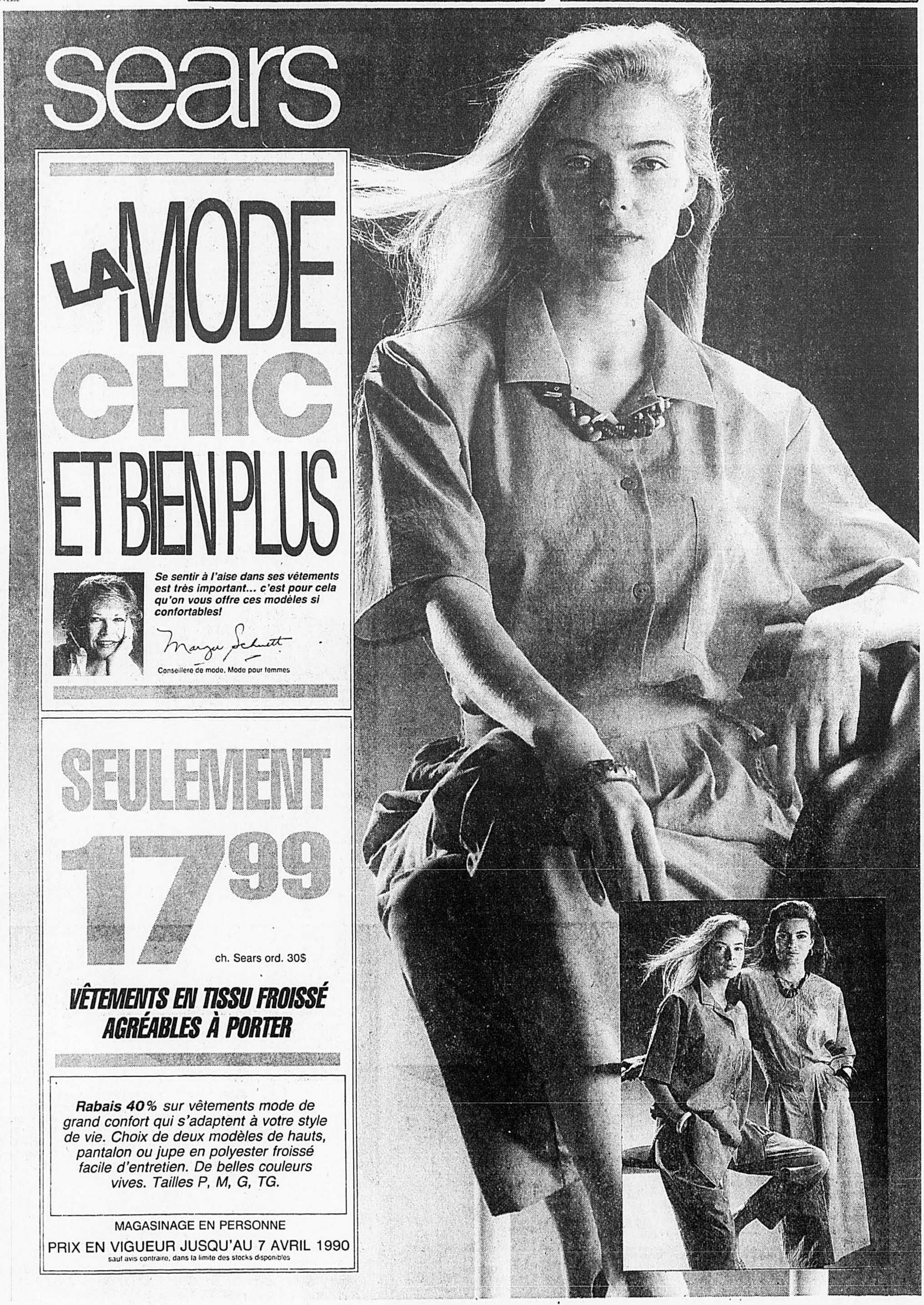
L'affaire est maintenant entre les mains de la police de la CUM, division des crimes économiques, et l'enquête débutera lundi. Mais Réal Bastien espère bien que le Palais des nains revivra. Il est même prêt à donner les meubles à la Ville de Montréal, si elle se montre interessée à rouvrir cette pièce du patrimoine de la métropole. «Pour donner du travail à des personnes de petite taille, dit Huguette Rioux, et pour expliquer aux gens de taille normale ce que sont les gens de petite taille».

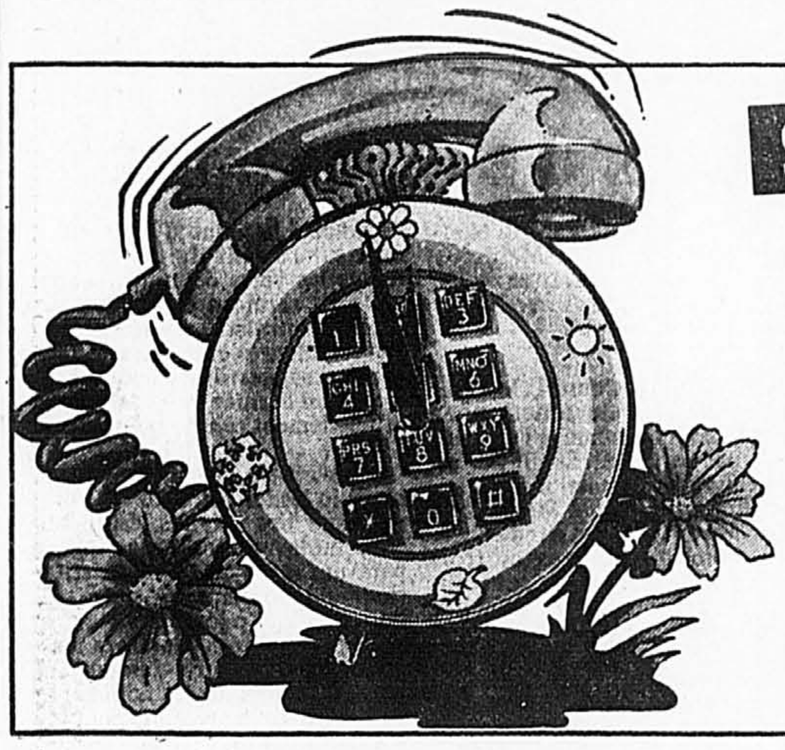




Ci-contre, Lionel *Little Beaver* Giroux et le directeur de sa compagnie, Sylvain Gaudreault. Sur l'autre photo, Mme Huguette Rioux et son mari, Réal Bastien.

PHOTOS JEAN GOUPIL et JEAN-YVES LETOURNEAU, *La Presse*





SALUEZ LE PRINTEMPS À CKAC 73... PLUS DE 50 000$ EN PRIX À GAGNER AU BOUT DU FIL!

À VOUS DE JOUER!
PRÊT... TÉLÉPHONEZ
790-7373★

24 heures sur 24.
Sept (7) jours par semaine.
Téléphonez!
Jouez avec nos animateurs.
Écoutez CKAC 73 et gagnez!

Règlements disponibles à CKAC.
Participez jusqu'au 29 avril 1990 inclusivement.
★ Les frais d'interurbain sont applicables.
Se joue seulement à l'aide d'un appareil possédant une ligne «Touch tone».

CKAC73
LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

DEUX ARTICLES-VEDETTES DES
JOURS SEARS

CRAFTSMAN ET KENMORE... DEUX NOMS SYNONYMES DE QUALITÉ ET DE BONS ACHATS AU CANADA

RABAIS 20-70$



Chaque outil de la nouvelle Série 90 Sears 1er choix possède une garantie de 3 ans † et un cordon de 8 pieds avec pince-cordon. Le bricoleur sérieux sera ravi du faible niveau de bruit et de vibrations en plus du couple élevé de ces outils. Constatez la différence!

a- Perceuse 1/2''. No 22090. Sears ord. 179,99$. Ch.....**149,99$**

b- Ponceuse utilisant 1/4 de feuille. Moteur 1.8 A. Série 24790.
Sears ord. 79,99$. Ch.....**59,99$**

c- Ponceuse à ruban 4''. No 24290.
Sears ord. 229,99$. Ch.....**179,99$**

d- Perceuse 3/8''. No 22190.
Sears ord. 139,99$. Ch.....**109,99$**
†Détails de la garantie en magasin.

e- Perceuse/tournevis 3/8''. No 22390.
Sears ord. 159,99$. Ch.....**119,99$**

f- Scie sauteuse à course 1''. No 23090.
Sears ord. 169,99$. Ch.....**109,99$**

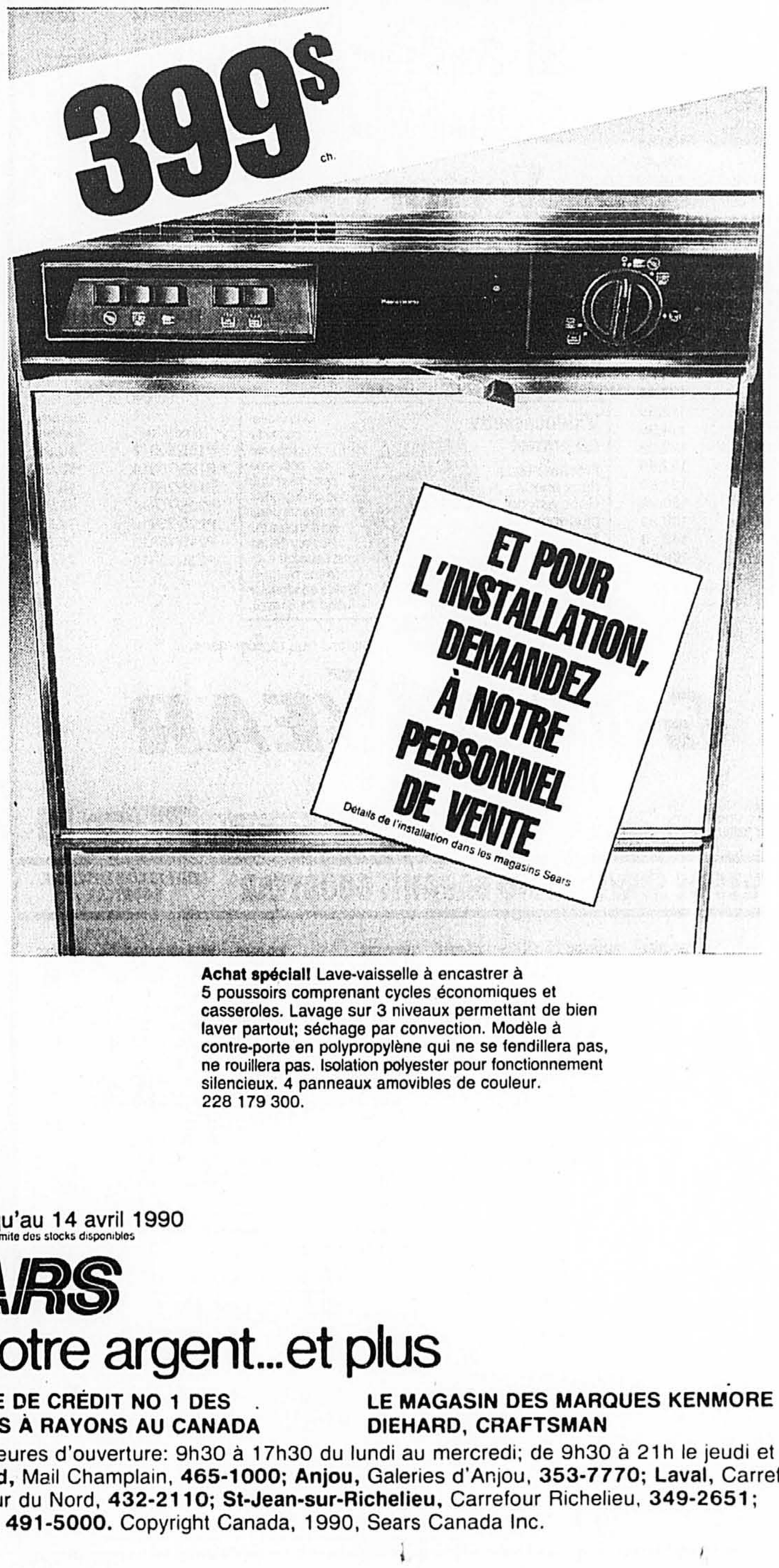
g- Ponceuse à double action utilisant 1/2 feuille. No 24690. Sears ord. 129,99$. Ch.....**99,99$**

h- Scie cirulaire 7 1/4''. No 21190.
Sears ord. 189,99$. Ch.....**139,99$**

k- Rabot électrique. No 24990.
Sears ord. 159,99$. Ch.....**129,99$**

m- Toupie à ramasse-sciure. No 24590.
Ord. 199,99$. Ch.....**129,99$**
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

399$ ch.



Achat spécial! Lave-vaisselle à encastrer à 5 poussoirs comprenant cycles économiques et casseroles. Lavage sur 3 niveaux permettant de bien laver partout; séchage par convection. Modèle à contre-porte en polypropylène qui ne se fendillera pas, ne rouillera pas. Isolation polyester pour fonctionnement silencieux. 4 panneaux amovibles de couleur.
228 179 300.

Prix en vigueur jusqu'au 14 avril 1990
sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT | **SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA** | **LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA** | **LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN**

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent,** la Place Vertu, **335-7770; Brossard,** Mail Champlain, **465-1000; Anjou,** Galeries d'Anjou, **353-7770; Laval,** Carrefour Laval, **682-1200; LaSalle,** Carrefour Angrignon, **364-7310; St-Jérôme,** Carrefour du Nord, **432-2110; St-Jean-sur-Richelieu,** Carrefour Richelieu, **349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac,** Les Promenades Deux- Montagnes, **491-5000.** Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

Meech: le comité Charest se donne un rôle de conciliateur

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le comité spécial chargé d'étudier la proposition McKenna tentera de réconcilier les points de vues divergents qui caractérisent le débat sur l'Accord du lac Meech.

C'est ce qu'a affirmé hier le président nouvellement élu du comité, le député de Sherbrooke Jean Charest.

«Avec un esprit de bonne volonté, nous allons essayer de trouver la solution au débat actuel», a déclaré M. Charest.

Il a refusé de dire si le comité envisageait de proposer des amendements à l'Accord du lac Meech, indiquant qu'il avait d'abord comme rôle d'écouter ce que les Canadiens avaient à dire sur la question constitutionnelle.

M. Charest a ajouté qu'il appartenait aux membres du comité de s'entendre sur les façons de contribuer de façon positive au débat.

«Dans l'esprit de la réforme parlementaire, le comité est libre de sa destinée», a-t-il déclaré.

Le comité tiendra ses premières audiences lundi à Ottawa, avec, probablement comme premier témoin, le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna.

M. McKenna a notamment proposé de garantir aux femmes le droit à l'égalité, de laisser au seul gouvernement fédéral la responsabilité de créer de nouvelles provinces, de demander au Sénat d'examiner les disparités régionales à tous les cinq ans, et surtout, d'obliger le gouvernement fédéral à promouvoir la dualité linguistique.

«Aussi nationaliste que plusieurs péquistes», le CPQ se défend d'être devenu souverainiste

MARIO FONTAINE

■ Le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, s'est évertué hier à démontrer que le virage souverainiste, perceptible dans la population selon tous les sondages, n'atteint pas les membres de cette puissante organisation.

D'expliquer M. Dufour, s'il est vrai que le nationalisme gagne du terrain auprès des adhérents du CPQ, ses gens demeurent fédéralistes et les milieux d'affaires ne sont pas plus ouverts à la souveraineté qu'avant.

«Il n'y a pas eu un virage important vers la souveraineté. Mais il y a un virage plus important vers un nationalisme plus clair, qui s'affirme davantage», a soutenu M. Dufour au sortir d'un déjeuner avec le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau.

Au cours des dernières semaines, de nombreux hommes d'affaires ont tenu des propos d'où ils n'écartaient pas l'hypothèse d'un Québec souverain en cas d'échec de l'accord du lac Meech. Le président du Conseil du patronat refuse toutefois de voir dans les déclarations des Michel Gaucher, Claude Béland ou Bernard Lemaire le reflet de ce qui se passe dans son propre organisme.

Des souverainistes, il n'y en a ni au bureau des gouverneurs, ni au conseil d'administration du CPQ, assure-t-il. «Le nationalisme, ça ne s'exprime pas nécessairement par le souverainisme ou la séparation», a ajouté M. Dufour après avoir affirmé que «nous sommes aussi nationalistes, au CPQ, que bon nombre d'éléments qu'on retrouve au sein du Parti québécois».

Le Conseil du patronat continue de croire en la ratification de l'entente du lac Meech, destinée à ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien. Cette entente doit être paraphée par toutes les provinces avant le 23 juin pour s'appliquer. Or le Nouveau-Brunswick et le Manitoba refusent de l'entériner telle quelle, tandis que Terre-Neuve veut retirer son appui.

Aux yeux du Conseil, le Québec continuera de fonctionner après le 23 juin même si l'entente n'est pas ratifiée. Et il faudra poursuivre les discussions, les négociations. Quoique M. Dufour n'écarte pas l'idée, en cas d'échec, d'un moratoire de deux ou trois ans sur toute la question constitutionnelle, le temps de se pencher sur d'autres problèmes comme la TPS, le déficit, les relations de travail dans le secteur public ou encore la sous-traitance. Ce serait alors aux autres provinces d'être en demande, croit-il, sur des questions comme la réforme du Sénat ou les droits des autochtones.

Des États généraux

Jacques Parizeau, lui, opte au contraire pour une solution rapide de grâce à la tenue d'États généraux sur l'avenir du Québec, où toutes les voies de notre avenir collectif seraient explorées. Le premier ministre Bourassa n'a pas semblé très enthousiaste face à cette suggestion formulée le week-end dernier, mais ne l'a pas officiellement rejetée non plus.

Il cherche à gagner du temps, lance le leader péquiste. La communauté des affaires est beaucoup moins monolithique qu'auparavant sur la question constitutionnelle, soutient en outre M. Parizeau. Il se réjouit des déclarations rassurantes d'hommes d'affaires et des rapports d'importantes institutions sur les faibles impacts économiques d'une possible souveraineté du Québec.

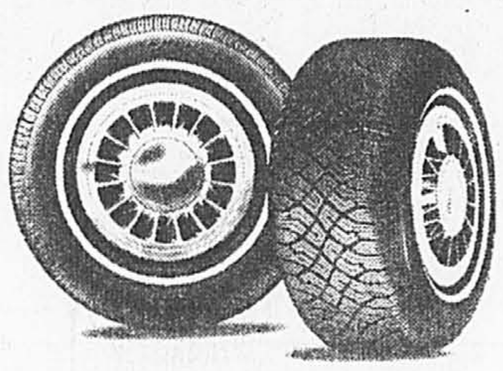
Déçu de ne pas avoir amené le CPQ à ses vues? «Je peux être ingénu, mais pas à ce point!», explique M. Parizeau. «Rien ne vire sur un cinq cents», fait-il valoir, précisant que ce qui compte, c'est que la souveraineté avance.

VANCOUVER
359$* plus taxes Vol aller retour
aller simple 249$ plus taxes
2 vols hebdomadaires sans escale les lundis et jeudis
Minimum de séjour 4 jours, maximum 45 jours. Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver
*Ces vols opèrent durant toute l'année.

LOS ANGELES
départ tous les mercredis du 4 juillet au 5 septembre
Vol direct 399$ plus taxes Vol aller retour
Minimum de séjour 7 jours, maximum 30 jours
Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles.
Consultez votre agent de voyages

les Ailes de l'Ouest

GRAND SOLDE DE PNEUS



Rabais de 25% sur les Vector de Goodyear

RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX
VECTOR
FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	72,74
P165/80R13	83,99
P175/80R13	89,99
P185/75R14	97,49
P195/75R14	99,74
P205/75R14	104,99
P205/75R15	112,49
P215/75R15	116,99
P225/75R15	119,49
P235/75R15	128,99
P175/70R13	96,74
P185/70R13	100,49
P185/70R14	109,49
P205/70R14	114,49

RADIAL HAUTE PERFORMANCE LE MOINS CHER
EAGLE ST
LETTRES BLANCHES EN RELIEF

Dimension	Prix de solde
P175/70R13	89,99
P185/70R13	95,99
P195/70R14	107,99
P205/70R14	113,99
P215/60R14	114,99
P235/60R14	122,99
P225/70R15	127,99
P235/70R15	131,99
P215/65R15	120,99
P245/60R15	138,99
P255/60R15	143,99
P275/60R15	159,99

Goodyear vous offre présentement un rabais de 25% sur ses pneus radiaux toutes saisons Vector, de haute qualité. Vous pouvez aussi profiter de plusieurs autres aubaines sur un grand choix d'excellents pneus. Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là!

Vidéocassette en prime!
Procurez-vous deux pneus Goodyear ou plus et recevez en prime "Les meilleurs jeux des meilleurs matchs".



Une vidéocassette électrisante qui présente quelques-uns des plus grands moments dans les annales du hockey. Faites vite, cette offre se termine bientôt! Solde en vigueur jusqu'au 28 avril.

RADIAL TOUTES SAISONS
ARRIVA
FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	62,99
P165/80R13	71,99
P175/80R13	78,99
P185/75R14	86,99
P195/75R14	87,99
P205/75R14	93,99
P205/75R15	98,99
P215/75R15	102,99
P225/75R15	106,99
P235/75R15	112,99
FLANC NOIR	
P175/70R13	99,99
P185/70R13	79,99
P185/70R14	87,99

RADIAL TOUTES SAISONS LE MOINS CHER
S-4-S
FLANC BLANC

Dimension	Bas prix courant
P155/80R13	48,99
P185/75R14	63,99
P195/75R14	65,99
P205/75R14	69,99
P205/75R15	74,99
P215/75R15	76,99
P225/75R15	77,99

Donnez-nous un coup de fil pour les dimensions non représentées.

GOODYEAR
COMPTEZ SUR NOUS

AUCUN ACOMPTE • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES*
*Pour les pneus et les services automobiles de plus de 150,00 $. Versement calculé d'après un programme de financement différé à l'usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. Rendez vous chez votre détaillant Goodyear pour tous les détails.

CENTRES DE SERVICE AUTO GARANTI GOODYEAR

MONTRÉAL 352-2662
9170, Sherbrooke est
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL 731-6471
5750, Côte de Liesse
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL 527-8364
2615, rue Ontario est
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL 527-9854
5135, av. Papineau
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL 328-2834
3950, Fleury est
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL CENTRE-VILLE 849-8031
11, boul. De Maisonneuve est
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

MONTRÉAL (NDG) 481-7771
2125, boul. Cavendish
De 7 h 00 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 00 à 15 h 00

NOUVEL ÉTABLISSEMENT: VILLE STE-CATHERINE
5280, route 132 635-1869
De 7 h 30 à 18 h 00 L,M,M,V
Jeudi: 7 h 30 à 20 h 00

AHUNTSIC 381-2591
10220, boul. St-Laurent
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

ST-LÉONARD 325-3280
9255, boul. Lacordaire
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

LAVAL-CHOMEDEY 688-3575
1250, boul. Labelle
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

LAVAL-PONT-VIAU 667-0210
366, boul. des Laurentides
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

NOUVEL ÉTABLISSEMENT: TERREBONNE
1810 Chemin Gascon 492-0487, LAVAL (664-1844)
De 8 h 00 à 17 h 30 L,M,M,V
Jeudi: 8 h 00 à 20 h 00
Samedi: 8 h 00 à 12 h 00

VILLE LASALLE 363-0633
1870, av. Dollard
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

NOUVELLE DIRECTION
VERDUN 761-4568
4000, av. Verdun
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

CHÂTEAUGUAY 691-3160
104, boul. d'Anjou
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

LONGUEUIL 679-5250
85, boul. Ste-Foy
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

DOLLARD-DES-ORMEAUX 684-9532
4910, chemin des Sources
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

PIERREFONDS 620-1073
16013, boul. Pierrefonds
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 12 h 30

VILLE ST-LAURENT 748-0103
1755, rue Grenet
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

LA PRAIRIE 659-1994
430, Ste-Elisabeth
De 8 h 00 à 18 h 00 L,M,M,V
Jeudi: 8 h 00 à 20 h 00
Samedi: 8 h 00 à 15 h 00

POINTE-AUX-TREMBLES 645-2787
1400, boul. St-Jean-Baptiste
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 7 h 30 à 17 h 00

ST-EUSTACHE 472-7506/7871
220, 25ème Avenue
De 8 h 00 à 17 h 30 L,M,M,V
Jeudi: 8 h 00 à 20 h 00
Samedi: 8 h 00 à 12 h 00

DOLLARD DES ORMEAUX 620-2341
3614, Montee St-Jean
De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine
Samedi: 8 h 00 à 13 h 00

CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR

VILLE ST-LAURENT 334-9312
7405, rue Verite
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine

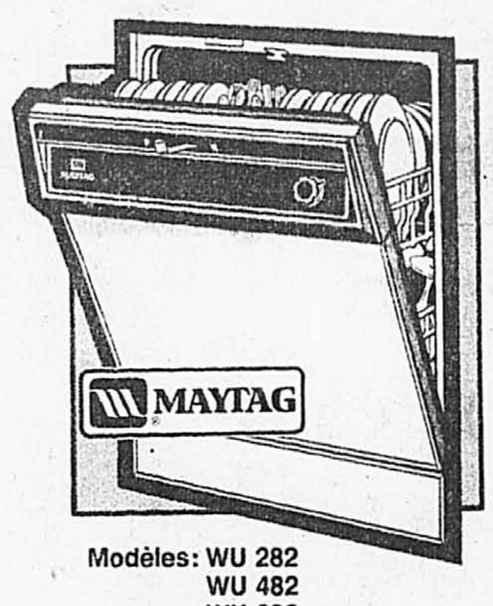
VILLE D'ANJOU 354-7444
8301, boul. Métropolitain
De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine

DÉTAILLANTS INDEPENDANTS

BROSSARD 445-2243
PNEUS LEMAY
6010, boul Taschereau
De 8 h 00 à 18 h 00 en semaine
Samedi: 8 h 00 à 12 h 00 midi

SOLDE DE PRINTEMPS SUR MAYTAG
Avec «épargnes considérables» sur les appareils Maytag

50$ DE RABAIS SUR LAVE-VAISSELLE



Laveuses, sécheuses et lave-vaisselle préférés #1 au Canada

Modèles: WU 282
WU 482
WU 882

LAVEUSES DURABLES

No 1 pour: leur longue durée, le peu de réparations qu'elles requièrent, leur coût d'entretien le plus bas.
La marque préférée à travers le pays.
• Cuve familiale



LAVE-VAISSELLE GIGLO-NET^MD
• Lave-vaisselle préférés no 1*.
• Capacité inégalée.
• Personne ne lave votre vaisselle plus propre

SÉCHEUSES À GRAND TAMBOUR



• Sécheuses préférées no 1*.
• Ont fait leurs preuves dans les lavoirs libre-service.
• Cycles pour tous les tissus.

LAVEUSES/ SÉCHEUSES SUPERPOSÉES

Économisez!



• Laveuse de pleine capacité à chargement par le dessus avec sécheuse superposée.
• Seulement 27½ po de large.
• Choix de cycles variés pour tous les tissus d'aujourd'hui.

AUCUN DÉPÔT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT
avant le 12 sept. 1990

BRAULT & MARTINEAU

Achat minimum de 750$. Ne payez que la taxe de vente. Sujet à l'approbation du crédit.
Aucun intérêt si payé en entier le 12 sept. 90. Sur toute la marchandise en stock seulement.

Où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!

MONTRÉAL 7930, Sherbrooke est (Métro Beaugrand) 353-7330
LAVAL 382, boul. des Laurentides 667-3210
VILLE LASALLE 1130, Dollard 364-6110
ST-LÉONARD 6875, Jean-Talon est (Près des Galeries d'Anjou) 254-9455
LONGUEUIL 3245, Chemin Chambly (Coin Roberval) 679-1260
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3345, boul. des Sources Sortie 55 Transcanadienne 685-3572 Plaza Centennial